

# revues nationales de l'élevage

SECTEUR AVICOLE

Sénégal



### Citation recommandée

**FAO.** 2014. *Secteur Avicole Senegal*. Revues nationales de l'élevage de la division de la production et de la santé animales de la FAO. No. 7. Rome.

### Détails sur l'auteur

**Dr El Hadji Traoré** est vétérinaire, Dr es Sc., spécialisé en productions animales (alimentation et aviculture). Depuis 2009, il est coordonnateur du Programme de recherches sur les Productions animales du Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA-LNERV) et Chargé de Mission au près du Directeur scientifique dudit Institut. Il a dirigé plusieurs missions de consultation sur l'aviculture au niveau national et dans la sous région, pour le compte de la FAO, de l'USAID et autres. Il s'est investi depuis près de deux décennies, pour le développement des productions avicoles au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Ainsi, il a coordonné plusieurs projets de recherche dans ledit domaine. Par ailleurs, Dr Traoré est chargé (vacation) dans les universités du Sénégal. Il est membre du Comité d'éthique de l'Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar.

Le rapport a été édité par Dr. Olaf Thieme, Dr. E. Fallou Guèye et Mlle Frauke Krämer

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

E-ISBN 978-92-5-208210-1 (PDF)

© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES  
**revues nationales de l'élevage**

SECTEUR AVICOLE

---

Sénégal

# Avant-propos

Le secteur de l'aviculture continue à se développer et à s'industrialiser dans de nombreuses régions du monde. La croissance de la population humaine, un plus grand pouvoir d'achat et l'urbanisation ont été de puissants moteurs favorisant cette croissance.

Les progrès réalisés ont permis d'obtenir des volailles qui répondent aux buts spécifiques et qui sont de plus en plus productives, mais qui ont besoin d'être gérées par des spécialistes. Le développement et le transfert des technologies de l'alimentation animale, de l'abattage et du conditionnement ont augmenté la sécurité et l'efficacité de la production avicole, mais ont favorisé le développement des unités de grandes tailles aux dépens des petites exploitations. Cette évolution a conduit l'industrie avicole et l'industrie des aliments pour volailles à croître rapidement en taille, à se concentrer à proximité des sources d'intrants ou des marchés finaux, et à opter pour une intégration verticale. Cette réforme structurelle se manifeste notamment par l'évolution de l'agriculture contractuelle dans l'élevage des poulets de chair, qui permet aux éleveurs avec des unités de taille moyenne d'accéder à une technologie de pointe avec un investissement initial relativement bas.

Une division claire s'établit entre les systèmes de production industrialisés de grande et moyenne tailles alimentant les chaînes de commercialisation intégrées et les systèmes de production extensifs générateurs de petits revenus à l'échelle familiale et approvisionnant les marchés locaux ou de niche. Le rôle principal des premiers systèmes est de fournir des produits alimentaires bon marché et sûrs aux populations éloignées de la source d'approvisionnement, tandis que le second agit comme un filet de sécurité en tant que moyen d'existence, et fait souvent partie d'un portefeuille diversifié de sources de revenus. Les systèmes extensifs d'aviculture à petite échelle en milieu rural continuent à jouer un rôle crucial dans le maintien de moyens d'existence dans les pays en développement, dans l'approvisionnement en produits avicoles des zones rurales, périurbaines et urbaines, et représentent un soutien important pour les femmes avicultrices. Tant que la pauvreté existera en zone rurale, la production de volaille à petite échelle continuera d'offrir des opportunités en termes de génération de revenus et de nutrition de qualité pour la population humaine.

Une meilleure compréhension des différents aspects de l'aviculture, ainsi que des dynamiques commerciales et sociales qui y sont liées, permettront d'élaborer des stratégies et options appropriées pour le développement du secteur, y compris des mesures de prévention et de contrôle des maladies.

Cette revue du secteur avicole au Sénégal fait partie d'une série de revues à l'échelle nationale commandées par la Sous-division des systèmes de production animale (Division de la production et de la santé animales-AGA) de la FAO.

Cette revue est conçue comme un document de référence à l'intention de toute personne à la recherche d'informations sur le secteur avicole au Sénégal. Il s'agit d'une version mise à jour du rapport « Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest: Rapport du Sénégal » qui a été préparé par le Dr El Hadji Traore en 2006 (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ai351f/ai351f00.pdf>). Les données statistiques qui sont incluses à partir de FAOSTAT sont en partie non-officielles ou de données estimées de la FAO. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter la base officielle de données de FAOSTAT à <http://faostat.fao.org/>. Le document n'est pas exhaustif et certains sujets ne sont que partiellement ou pas du tout couverts; cependant cet exercice permet de disposer de nouveaux repères sur le secteur avicole, d'identifier et de hiérarchiser les contraintes qui handicapent l'expansion de ce secteur et de proposer des stratégies pour un développement durable. Cette revue sera régulièrement complétée, améliorée et mise à jour. Tous les commentaires, contributions et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur et à la FAO/Sous-division des systèmes de production animale (AGAS)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: <http://www.fao.org/ag/againfo/themes/fr/poultry/home.html> ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAS. Adresses électroniques: [Philippe.Ankers@fao.org](mailto:Philippe.Ankers@fao.org) et [Olaf.Thieme@fao.org](mailto:Olaf.Thieme@fao.org) – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division de la Production et de la Santé Animales – Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

# Sommaire

<b>Avant-propos .....</b>	<b>i</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>iv</b>
CHAPITRE 1	
<b>Brève présentation du pays .....</b>	<b>1</b>
CHAPITRE 2	
<b>Structure du secteur avicole .....</b>	<b>3</b>
2.1 Cheptels avicoles nationaux.....	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux.....	4
2.3 Production.....	5
2.4 Consommation .....	7
2.5 Commerce .....	9
2.6 Prix .....	13
CHAPITRE 3	
<b>Systemes d'aviculture.....</b>	<b>16</b>
3.1 Généralités.....	17
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré .....	20
3.3 Secteurs 2 et 3: autres élevages commerciaux .....	20
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver .....	20
3.3.2 Viande de poulets de chair .....	21
3.3.3 Œufs de consommation de poules.....	24
3.3.4 Autres espèces .....	25
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour .....	25
3.4.1 Poulets .....	25
3.4.2 Autres espèces .....	26
3.4.3 Première étude de cas.....	27
3.4.4. Deuxième étude de cas .....	29
3.4.5 Troisième étude de cas.....	31
3.5 Analyse de la filière avicole .....	32
3.5.1 Poussins d'un jour.....	32
3.5.2 Viande de poulets de chair .....	33
3.5.3 Œufs de consommation .....	35
3.5.4 Autres espèces .....	35
CHAPITRE 4	
<b>Commerce, commercialisation et marchés.....</b>	<b>36</b>
4.1 Marché national .....	36
4.2 Importation .....	36
4.3 Exportation .....	37

4.4 Infrastructures d'abattage .....	37
4.5 Provenance, aliment volailles .....	37
CHAPITRE 5	
<b>Races .....</b>	<b>39</b>
5.1 Races exotiques .....	39
5.2 Races locales .....	39
CHAPITRE 6	
<b>Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité .....</b>	<b>40</b>
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène .....	40
6.2 Autres pathologies aviaires majeures .....	42
6.3 Mesures de biosécurité .....	45
CHAPITRE 7	
<b>Politiques actuelles, cadre légal .....</b>	<b>46</b>
CHAPITRE 8	
<b>Analyse .....</b>	<b>48</b>
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole .....	48
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années .....	52
<b>Qui est qui (liste de contacts) .....</b>	<b>55</b>
<b>Liste des projets majeurs –secteur avicole .....</b>	<b>57</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>64</b>
<b>Cartes .....</b>	<b>66</b>

## Sigles et abréviations

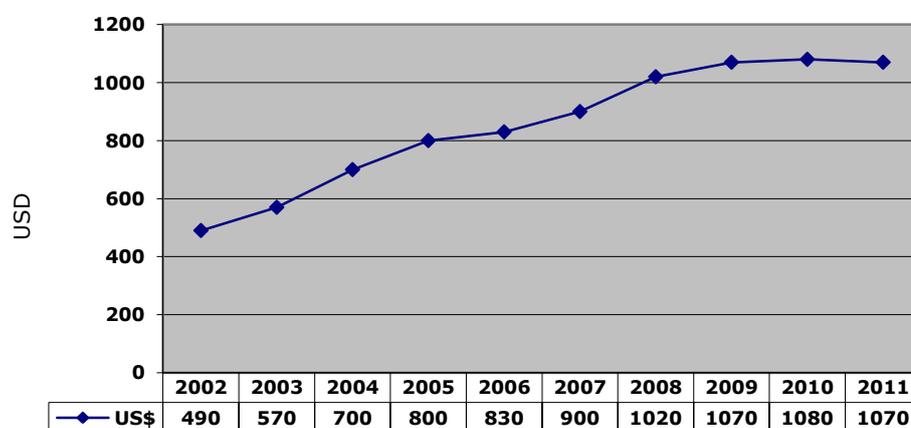
<b>AACV</b>	Association des Aviculteurs du Cap-Vert
<b>AAD</b>	Association des Avicultrices de Dakar
<b>ANDS</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ASCOPA</b>	Association des Commerçants des Produits Avicoles
<b>AVIDAK</b>	Association des Aviculteurs de Dakar
<b>ATE</b>	Agent Technique de l'Élevage
<b>BNE</b>	Budget National d'Équipement
<b>CIPAS</b>	Comité Interprofessionnel de l'Aviculture au Sénégal
<b>CNA-CIMEL</b>	Centre National d'Aviculture-Centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage
<b>COPAVIS</b>	Coopérative des Aviculteurs du Sénégal
<b>COTAVI</b>	Collectif des Techniciens de l'Aviculture
<b>CMV</b>	Condiments Minéraux et Vitaminés
<b>DIREL</b>	Direction de l'Élevage du Sénégal
<b>FAFA</b>	Fédération des Acteurs de la Filière Avicoles
<b>F CFA</b>	Franc CFA [1 USD vaut 450 FCFA, et le F CFA a une parité fixe avec l'Euro (1 EURO=655,957 FCFA)]
<b>GAS</b>	Groupe des Aviculteurs du Sénégal
<b>GMQ</b>	Gain Moyen Quotidien
<b>ITE</b>	Ingénieur des Travaux de l'Élevage
<b>ISRA</b>	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
<b>ISS</b>	Interview Semi-Structurée
<b>MDA</b>	Maison Des Aviculteurs
<b>OAC</b>	Œuf à Couver
<b>ODVS</b>	Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OMVS</b>	Organisation pour le Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>PAC</b>	Poulet Prêt à Cuir
<b>PAPLUGA</b>	Projet d'Appui au Programme national de lutte contre la Grippe
<b>PDMAS</b>	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
<b>PRODEC</b>	Projet de Développement des Espèces à Cycle court
<b>SODIDA</b>	Société du Domaine Industriel de Dakar
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNAFA</b>	Union Nationale des Acteurs de la Filière Avicoles
<b>UNIA</b>	Union Nationale des Industriels de l'Aviculture

## Chapitre 1

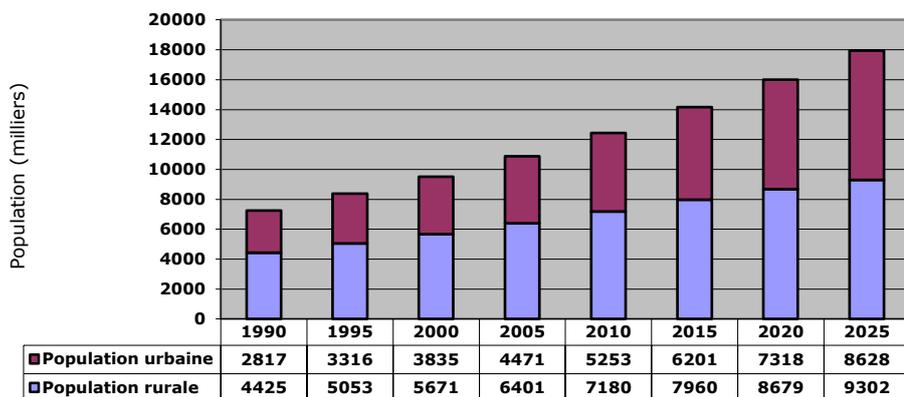
**Brève présentation du pays**

Pays:	Sénégal	
Lieu:	Afrique de l'Ouest, délimité par l'Océan Atlantique à l'Ouest et le Mali à l'Est, entre la Guinée Bissau au Sud et la Mauritanie au Nord.	
Population totale:	12 767 556 (2011)	Source: Banque mondiale, Jan 2013
Taux de croissance de la population:	2,59% (2009)	Source: Banque mondiale, Jan 2013
Groupe économique:	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	Source: Banque mondiale, Jan 2013

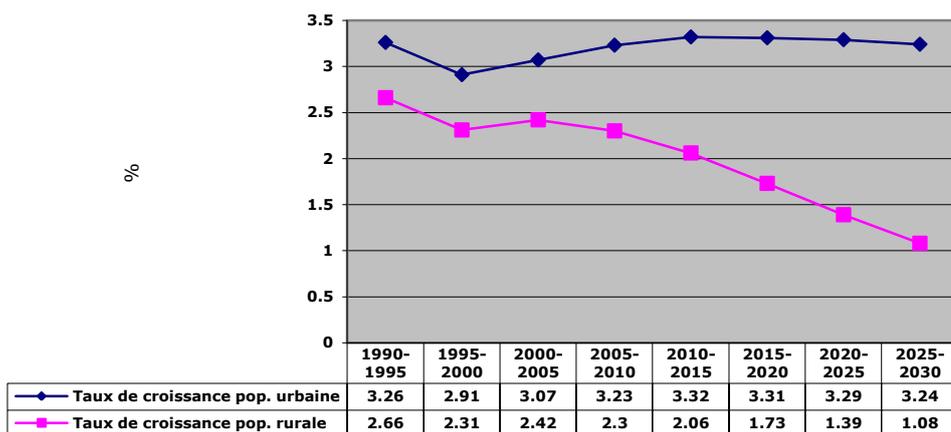
**FIGURE 1: Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)**



Source: Banque mondiale. Indicateurs de développement dans le monde, janvier 2013

**FIGURE 2: Structure démographique**

Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2011, <http://esa.un.org/unup>, août 2013

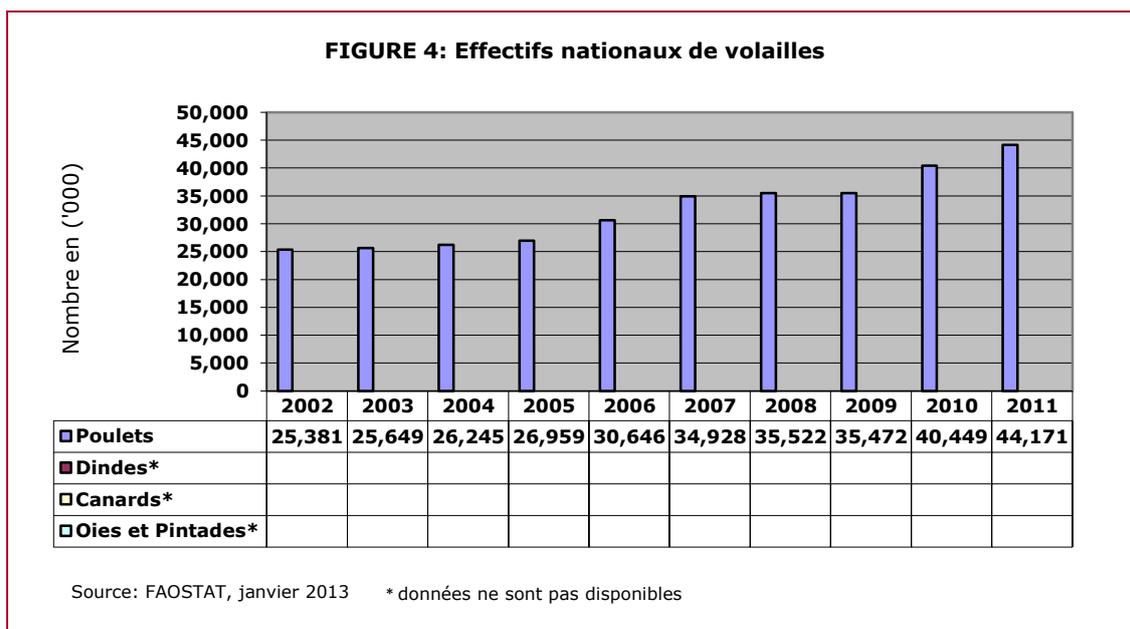
**FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique**

Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2011, <http://esa.un.org/unup>, août 2013

## Chapitre 2

## Structure du secteur avicole

## 2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX



Au Sénégal, les productions avicoles sont toujours dominées par le système d'élevage familial, très répandu en milieu rural. Cependant, l'aviiculture commerciale s'est considérablement développée au cours de la dernière décennie principalement en périphérie des grands centres urbains et totaliserait actuellement quelques treize millions de sujets (rapport 2009 CNA-CIMEL/Mbao). En effet, l'arrêt de l'importation de produits avicoles, suite à l'avènement de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), a fait augmenter la production de la spéculation chair, qui était en déclin parce que fortement concurrencée par les importations. Celle-ci est passée d'un effectif de 6 935 029 en 2005, à 20 998 220 en 2012 (CNA-CIMEL/Mbao, 2013), soit une augmentation de 203 pour cent. Les effectifs des autres espèces de volailles sont marginaux. Seuls quelques dindons sont élevés pour les fêtes de Noël, notamment par le Ministère de l'Élevage, au niveau du CNA de Mbao.

Il n'y a pas encore un recensement exhaustif du cheptel avicole rural, c'est pourquoi, les chiffres présentés ci-dessus sont des estimations. L'absence de statistiques fiables sur le système d'élevage avicole villageois fait qu'il est difficile de faire une analyse exacte de l'évolution de la filière avicole au cours des dernières années. En 1995, la volaille rurale était estimée à un effectif de 13 millions de têtes, soit environ 80 pour cent des 18 millions de volailles au Sénégal (Rapport d'activités Diriel, 1995). En 2004, soit 10 ans après, les effectifs de volaille locale sont passés à 20 960 000 sujets, selon les statistiques gouvernementales, soit une augmentation de 2 900 000 têtes ou un croit annuel de 290 000 sujets, ce qui n'est pas exagéré, mais cela reste une estimation sans base de calcul fiable. De nos jours, les chiffres officiels affichent un effectif variant entre 22 et 30 millions de volailles élevées en milieu rural (22 302 000 en 2009) ; ce qui équivaudrait à près de 2,4 oiseaux/habitant. Ce chiffre paraît un peu exagéré, si l'on considère les résultats de plusieurs enquêtes menées en zone rurale sur l'aviiculture familiale, qui donnent un effectif moyen de 5 à 20 sujets par ménage, c'est-à-dire du même ordre de grandeur que la population humaine. Avec une telle comparaison, l'effectif de volailles familiales, ne devrait pas pouvoir être le double de celui de la population humaine; surtout qu'en zone urbaine, toutes les concessions n'ont pas de volailles familiales. L'État Sénégalais a confié à l'Agence Nationale de la Statistique et de la

Démographie (ANDS) d'effectuer un recensement général de la population humaine et de l'élevage, qui devra édifier sur les effectifs réels des animaux domestiques. Les directions techniques du Ministère de l'Élevage s'y préparent en relation avec l'ANSD

Seule l'aviculture commerciale, c'est-à-dire les secteurs 1 (aviculture intensive intégrée), 2 et 3 (élevage de souches commerciales), sont bien suivis sur le plan statistique par le CNA qui donne chaque année dans ses rapports d'activités, sur l'évolution des effectifs et de la productivité du secteur. Le secteur 1 regroupe moins de 1 pour cent des éleveurs commerciaux toutes spéculations confondues mais, ceux-ci possèdent près du quart (1/4) du cheptel de ponte. La part de ce secteur sur la production de poulets de chair est difficile à quantifier, du fait d'une instabilité des éleveurs de chair, dont beaucoup produisent en fonction des événements. Le plus gros contingent d'éleveurs commerciaux se retrouve au niveau du secteur 2, qui regroupe entre 75 et 80 pour cent des effectifs élevés (chair et ponte), mais aussi avec autant d'acteurs. Selon les enquêtes menées par Ndao (2010) dans la région de Dakar (zone de Sangalkam), les éleveurs de ce secteur sont à plus de 60 pour cent des producteurs de poulets de chair; 30 pour cent élèvent des poules pondeuses et environ 10 pour cent possèdent des poulaillers mixtes (ponte et chair). Le secteur 3 (éleveurs amateurs) représente le reste. Les éleveurs de ce secteurs (plus de 15 pour cent), sont difficiles à évaluer du fait de leurs installations le plus souvent intégrées dans les habitations, mais aussi du fait de leur instabilité, parce qu'ils sont des aviculteurs occasionnels ou circonstanciels. Leur production qui est essentiellement du poulet de chair peut représenter 1 à 2 pour cent des productions. Ils élèvent rarement des poules pondeuses (Traoré et al. 2006).

## 2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

L'élevage industriel et commercial des espèces importées exotiques se concentre dans la zone des Niayes, une bande de terre qui longe la frange maritime de Dakar à Saint-Louis et qui offre un climat doux favorable à ce type d'élevage (régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis et un peu la région de Louga dans sa partie côtière). Les effectifs de l'élevage villageois de poulets familiaux de races locales, dont les estimations sont fournies ci-dessous, sont répartis dans tout le territoire (Tableau 1). 72 pour cent des ménages possèdent des volailles. Il est rare de trouver en milieu villageois, une concession qui ne possède pas de volaille. Cependant, le rapport national d'activités (Direl 2009) ne fait pas une distinction entre les différentes espèces de volaille au niveau villageois. Néanmoins, on peut estimer que plus de 90 pour cent des effectifs sont des poulets. En effet, l'élevage de canards, se rencontre essentiellement dans le sud du pays et quelques pintades sont rencontrées à l'est du pays.

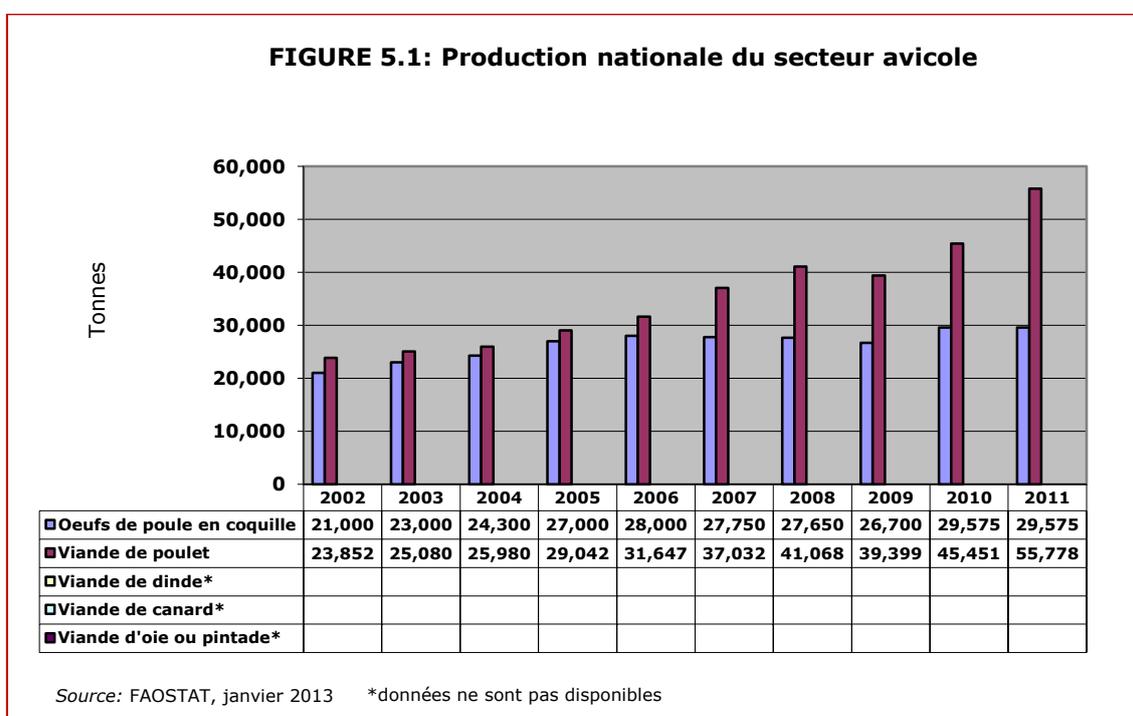
TABLEAU 1:  
Répartition des volailles en 2008

Lieu	Poulets de chair	Pondeuses	Élevage villageois	Poulets	Canards	Pintades	Dindons
	Races exotiques		Races locales	Total	Total***	Total***	Total***
Dakar*			1 999 950	14 537 539			
Thiès*	11 386 108	1 808 774	3 868 371	3 868 371			
Saint-Louis			1 657 529	1 657 529			
Kaolack**			3 289 077	3 289 077			
Fatick**			1 974 479	1 974 479			
Tambacounda**			1 334 474	1 334 474		(X)	
Kolda	Essentiellement à Dakar moins important dans les autres régions		2 442 207	2 442 207	(X)	(X)	
Ziguinchor			1 240 266	1 240 266	(X)		
Louga			1 931 510	1 931 510			
Diourbel			2 492 975	2 492 975			
Matam			870 909	870 909			
<b>Total</b>	<b>11 386 108</b>	<b>1 808 774</b>	<b>22 301 807</b>	<b>34 839 396</b>			

Source: Rapport Direl 2008 ;(\*) = plus de 90% des effectifs de volailles industrielles pour les régions de Dakar et Thiès: (\*\*) nouveau découpage des régions de Kaolack, Kolda et Tambacounda, qui donnent respectivement les régions de Kaffrine, Sédhiou et Kédougou, qui n'ont pas encore de statistiques propres: (\*\*\*) effectifs non déterminés par le rapport

La région de Dakar abrite environ 80 pour cent des effectifs des élevages commerciaux. Mais en raison de l'urbanisation galopante, l'activité avicole dite commerciale se déplace vers la région de Thiès qui offre le même climat dans sa zone de Niayes et qui a l'avantage d'être près de Dakar, qui constitue le premier marché de consommation des produits avicoles (environ 15 pour cent) et Saint-Louis (3 pour cent). (Sources: ISS de l'auteur, rapport d'activités du PAPLUGA). En effet, selon une étude faite par le PAPLUGA, plus de 60 pour cent des fermes recensées (628 sur 1029) se trouvent dans les régions de Dakar et Thiès ce qui témoigne de leur poids dans l'aviculture commerciale sénégalaise (annexe carte 2). Cette aviculture semble cependant avoir une certaine importance dans les régions de Saint-Louis et Louga qui avec respectivement 93 et 76 fermes recensées devancent le reste des régions dont le nombre de fermes recensées se situe entre 27 et 37. Cependant, ce recensement n'a compté que les poulaillers de l'élevage commercial possédant au moins une centaine de volailles pour les régions de Dakar, Thiès, Louga et Thiès (c'est-à-dire la région de Niayes). Pour le reste du pays, même les poulaillers traditionnels améliorés ont été recensés; ce qui confirme le chiffre de 80 pour cent d'aviculteurs commerciaux installés dans la zone des Niayes, obtenus selon nos observations.

## 2.3 PRODUCTION



Les chiffres de FAOSTAT concernant la production nationale de produits avicoles font état d'une croissance positive de l'offre entre 2000 et 2011.

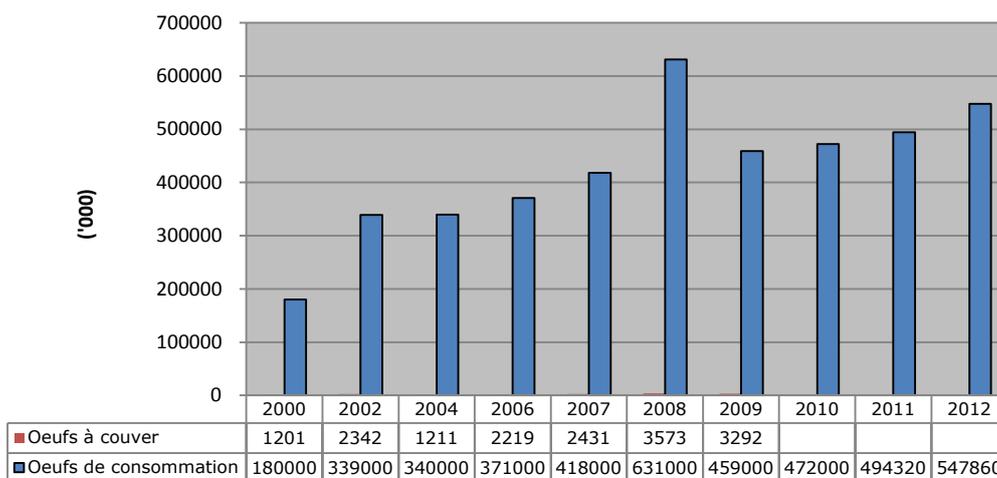
D'autres sources (données du CNA) confirment cette tendance. La production d'œufs progresse régulièrement: de 180 millions d'unités en 2000, elle passe en 2008 à 631 millions d'unités, ce qui dénote d'un bon niveau de production de la composante ponte de la filière avicole. La chute de la production d'œufs en 2009 a fait suite à la reprise de sa tendance haussière pour atteindre 494 millions d'unités en 2011 et 547,9 millions d'unités en 2012 soit un chiffre d'affaires à la vente au détail de l'ordre de 32,872 milliards de FCFA. Entre 2000 et 2012, la production d'œufs a été multipliée par 3. Cependant entre 2002 et 2004, on a noté une stagnation aux environs de 340 millions d'unités (Figure 5.2), mais depuis 2005, il y a une progression soutenue en raison du taux d'urbanisation, qui appelle des changements de comportement alimentaire, favorables à cette spéculation. Si des infrastructures de transformation d'œufs (mayonnaise, poudre d'œufs) se mettaient en place, cela doperait encore cette production. Des travaux sur la filière destinés aux pouvoirs publics ont plusieurs fois mentionné la nécessité d'encourager l'installation d'unités de transformation des œufs de consommation; mais pour le moment, il n'y a pas encore d'incitatives publiques ou privées notées dans ce sens.

En effet, l'exploitation des rapports d'activité du CNA-CIMEL, montre que jusqu'en 2000, les mises en place annuelles d'élevage de poules pondeuses n'avaient pas atteint le million de sujets. Elles passeront ainsi de 774 500 en 2000 pour arriver à 1 187 000 et atteindre 1 500 000 en 2005, soit en croit moyen annuel assez faible de 145 100 par an, mais qui n'est pas linéaire car, il y'a eu une baisse de plus de 100 000 poussins entre 2002 (1 277 700) et 2003 (1 109 378) (rapports d'activités CNA-CIMEL, 2000 à 2003).

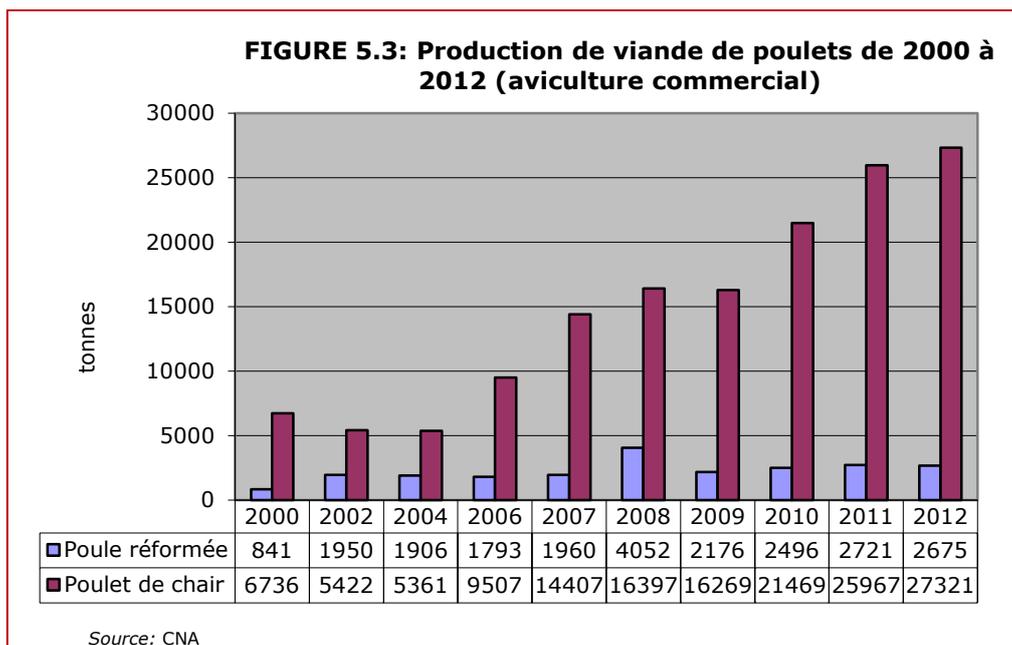
La mesure de suspension des importations des produits avicoles n'a pas eu d'effet sur la spéculation « ponte » car les mises en place sont passées de 1 615 736 en 2005 (année de la mesure suspensive) à 2 105 113 en 2011 et 1 799 752 en 2012, soit une progression de 30,3 pour cent entre 2005 et 2011, qui avait déjà été amorcée depuis 2000. Au contraire, cette progression va encore continuer avec la progression du taux d'urbanisation comme souligné plus haut.

Par contre, les effectifs de poulets de chair, ont connu une stagnation et même une tendance à la baisse à partir de 2002, passant respectivement de 4 618 000 et 4 790 000 en 2000 et 2001 à 3 994 800 en 2004. La mesure suspensive aura beaucoup encouragé la production de poulets de chair. En effet, les effectifs ont passé de 6 935 029 en 2005, à 20 998 220 en 2012, soit une augmentation de 203 pour cent en huit ans. La quantité de viande produite a atteint 29 996 tonnes en 2012, représentant à la vente au détail, un chiffre d'affaires de 44,99 milliards de F CFA. (CNA-CIMEL/Mbao, 2013, observations de l'auteur). Il y' a eu un véritable boom!

**FIGURE 5.2: Production d'œuf de 2000 à 2012**



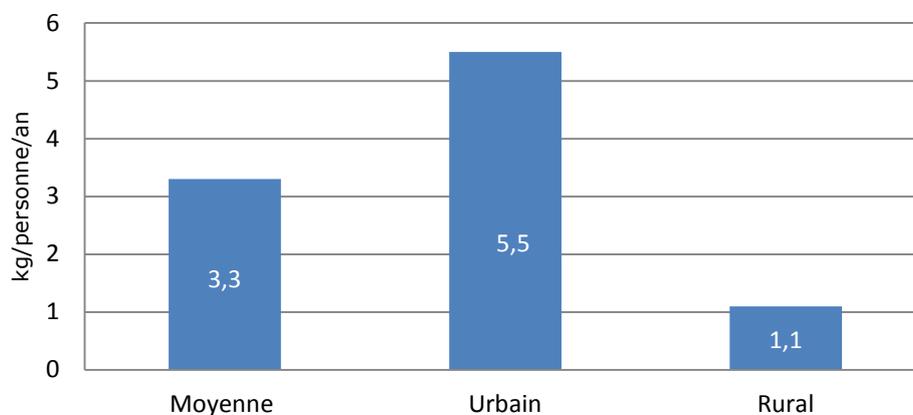
Source: CNA



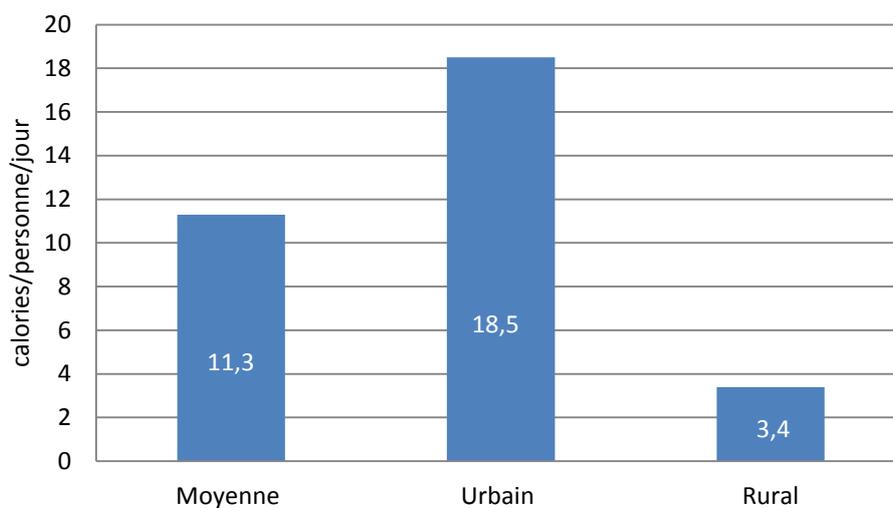
Les fluctuations de la production de viande de poulets sont fortement corrélées avec les importations de cuisses de poulets et de carcasses congelées. Depuis la mesure suspensive d'octobre 2005, la production de viande de volaille a connu une augmentation importante, passant d'environ 7000 tonnes en 2000 à 29 996 tonnes en 2012. La production de viande d'autres volailles n'est pas connue, mise à part la quantité de viande de dindon de Noël régulièrement produite par le Ministère en charge de l'élevage et qui varie entre 10 et 15 tonnes par an.

## 2.4 CONSOMMATION

La consommation de viande volaille *per capita* est variable, car sujette à la production de volaille industrielle (commerciale) qui varie énormément d'une année à l'autre, avec une tendance à la hausse soutenue depuis la suspension intervenue en 2005, jusqu'en 2012. Toutefois, une baisse a été notée en 2009, avant une reprise de la tendance à la hausse en 2010, 2011 et 2012. La production de viande de volaille rurale est estimée à un peu plus de 20 000 tonnes par an. En partant des données (rapports CNA-CIMEL) de 2008 et 2009, on peut retenir une production moyenne annuelle de 40 000 tonnes. Ce qui revient à une consommation de 3,3 kg par personne par an, rapportée à une population de 12 534 228 habitants (Banque Mondiale, 2009). Mais cette consommation *per capita* est inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. En effet, les citadins ont tendance à consommer plus de poulets que les ruraux, qui consomment moins de 35 pour cent de la viande de volaille issue du milieu rural (Traoré, 2001), soit en moyenne 1 kg/personne/an, pour une population rurale estimée à un peu plus de 7 millions de personnes (si on considère que 70 pour cent de la population totale est rurale). En milieu urbain où vivent plus de 5 millions de personnes, qui consomment la totalité de la production de volaille commerciale et près de 50 pour cent de la production avicole rurale, on peut estimer la consommation moyenne à 5 à 6 kg/personne/an, car, selon les rapports de la direction de l'élevage, la production de volaille commerciale est consommée par les citadins.

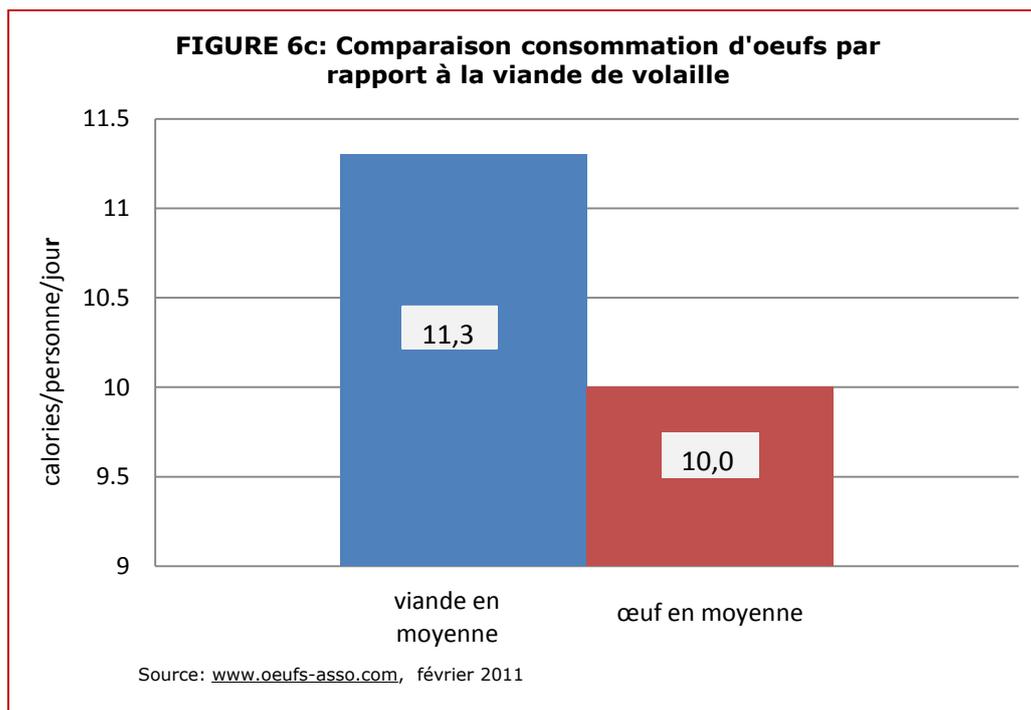
**FIGURE 6a: Consommation de viande de volailles**

Source: Consommation de viande calculée sur la base des données rapports CNA-CIMEL : 2008 et 2009

**FIGURE 6b: Consommation de viande de volailles**

Source: CNA-CIMEL, 2009

Les viandes de volailles sont naturellement maigres. Elles sont même moins caloriques que bon nombre de poissons. Il est en effet facile de dissocier le «gras» de la viande de volaille qui est le plus souvent localisé dans la peau par rapport à celui des viandes rouges dont le gras est généralement disséminé dans l'ensemble des tissus. En tenant compte d'une teneur moyenne de 1240 calories/1kg, cela signifie qu'en moyenne, les Sénégalais consomment 11,3 calories/personne/jour, en viande de volaille. Cependant, en milieu rural, cela revient seulement à 3,4 cal/par personne/jour; contre 17 à 20 cal pour les urbains.



Étant donné que presque toute la production d'œufs est consommée dans le pays, l'évolution de la demande de consommation d'œufs est semblable à celle de la production: elle est passée de 180 millions d'œufs en 2000 à 494 millions en 2011, et 547,9 millions d'œufs en 2012, c'est-à-dire qu'elle a augmenté par un facteur de 3 en 12 ans; même si des périodes de baisse de demande succèdent à des périodes de forte demande surtout notée pendant les fêtes de Noël, de fin d'année ou d'*Aïd el Fitr*. Le manque d'industries de transformation des ovo-produits limitent certainement l'évolution de la production.

En effet, les œufs produits par l'aviculture commerciale sont totalement consommés dans le territoire national car, officiellement, il n'y a pas d'exportation d'œufs en coquille. Les d'œufs produits en milieu rural sont principalement destinés à la reproduction; les quantités consommées sont pratiquement nulles. C'est pourquoi dans le calcul, sont pris en compte, seuls les œufs issus de l'élevage commercial. La consommation moyenne d'œufs au niveau national est de 40 œufs/personne/an, ce qui revient à environ 3600 calories par an, représentant une dizaine de calories de consommation quotidienne. Mais, cette moyenne nationale est très inégalement répartie, passant des villageois qui ne consomment presque pas d'œufs à certains habitants des villes qui peuvent consommer plus d'une centaine d'œufs dans l'année et par personnes. Cette consommation est très faible, si on la compare à celle des Français, qui consomment près de la production annuelle d'une poule pondeuse (250 œufs per capita) ou celle d'un Japonais qui consomme presque un œuf par jour (360 œufs per capita) ([www.oeufs-asso.com](http://www.oeufs-asso.com)).

## 2.5 COMMERCE

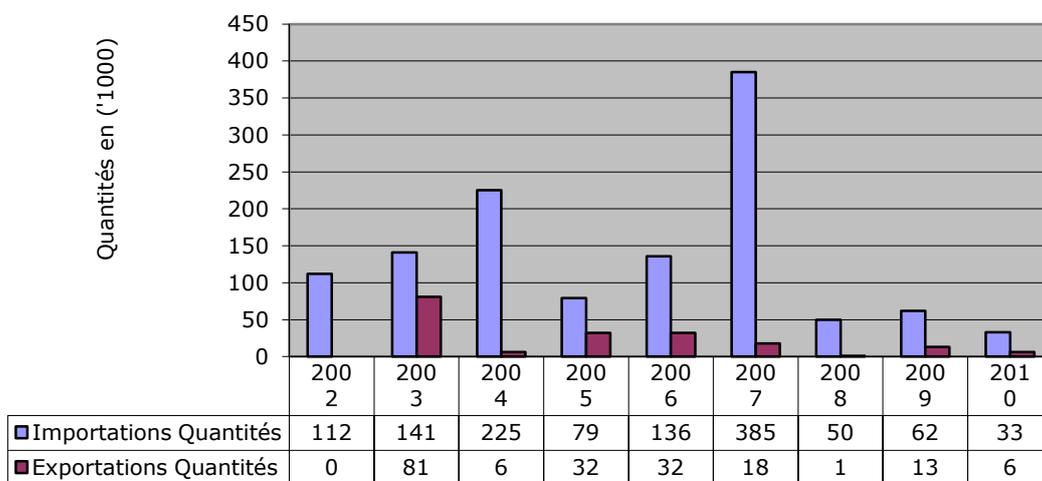
Les importations de cuisses et carcasses de poulets congelées, très importantes entre 1990 et 1994, en provenance de l'Europe (essentiellement de la France, de l'Italie et de l'Espagne), ont connu des baisses à partir de 1994 suite à la dévaluation du Franc CFA. Elles étaient pratiquement nulles entre 1995 et 1997 (moins de 200 tonnes par an) période de début d'application des taxes à l'importation. En revanche, il y'a eu à la même période d'importants effectifs de poulets de chair mis en place (plus de 4 millions par an).

Une fois les effets de la dévaluation maîtrisés, les importations de carcasses et découpes de poulets congelés ont repris. Ainsi, depuis 1998, ces importations augmentent de façon continue et ont atteint des proportions importantes dès 2001. Selon les rapports du ministère en charge de l'élevage, en 2001, 1972 tonnes étaient importées, soit 25 pour cent de la production nationale. Cette augmentation importante en tonnage était consécutive à la baisse des taxes à l'importation depuis la mise en application en avril 1998 du Tarif Extérieur Commun (TEC) dans le cadre de l'UEMOA. En 2004, les importations s'élevaient à 13 000

tonnes, presque le double de la production locale qui était de 7 267 tonnes. Cette forte importation de cuisses et carcasses de poulets congelées hypothéquait sérieusement le développement de l'élevage du poulet de chair, qui avait beaucoup régressé, au risque de disparaître.

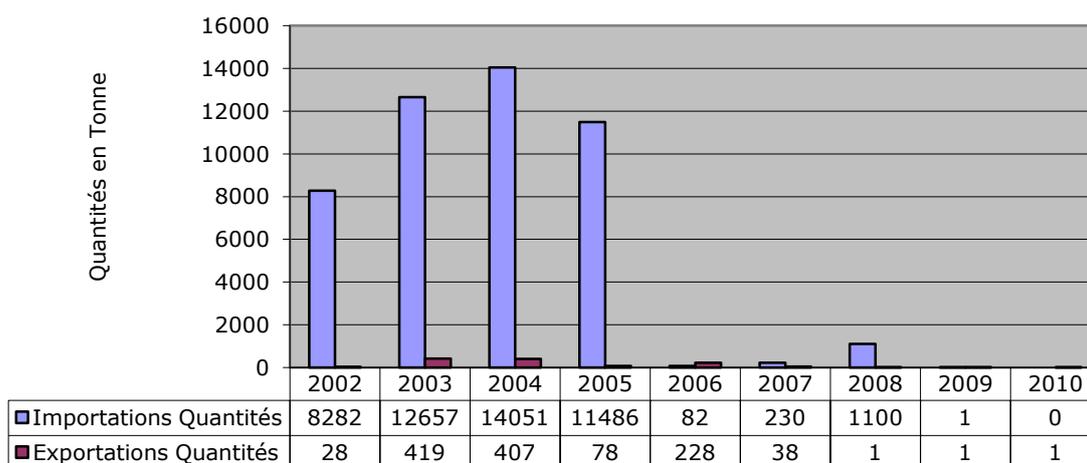
Depuis 2005, suite à la mesure suspensive des importations de produits avicoles, notamment de viande de volaille, on constate une augmentation exponentielle de la production de viande de volaille au niveau nationale. Ainsi en 2005, la production était de plus de 9000 tonnes, elle dépassera 11 000 en 2006, évaluée à 16 300 en 2007 et 29 996 tonnes en 2012. Officiellement, durant ces périodes, les importations de viande de volailles sont nulles.

**FIGURE 7a: Importation/Exportation de poulets vivants (jusqu'à 185 g.)**

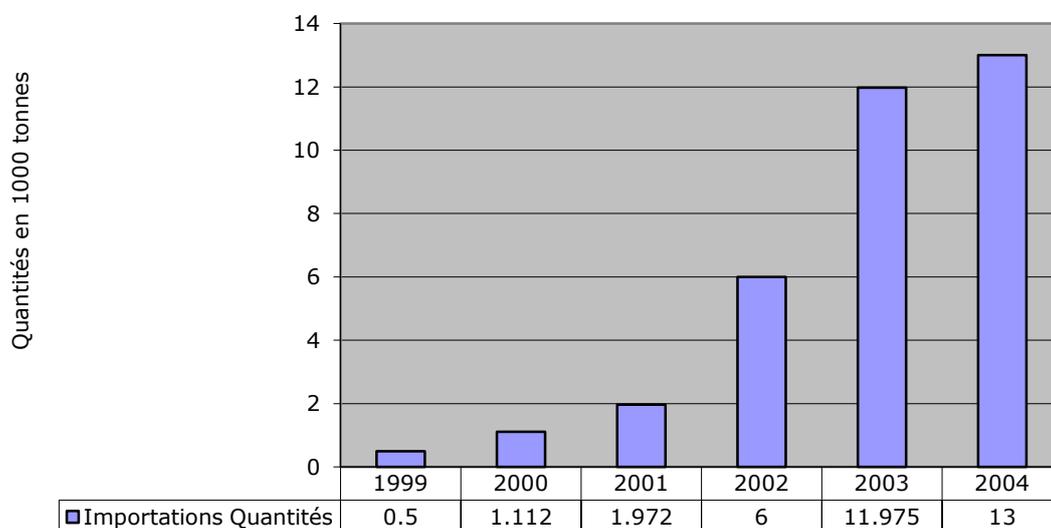


Source: FAOSTAT, janvier 2013

**FIGURE 7b.1: Importation/Exportation de viande de poulet**

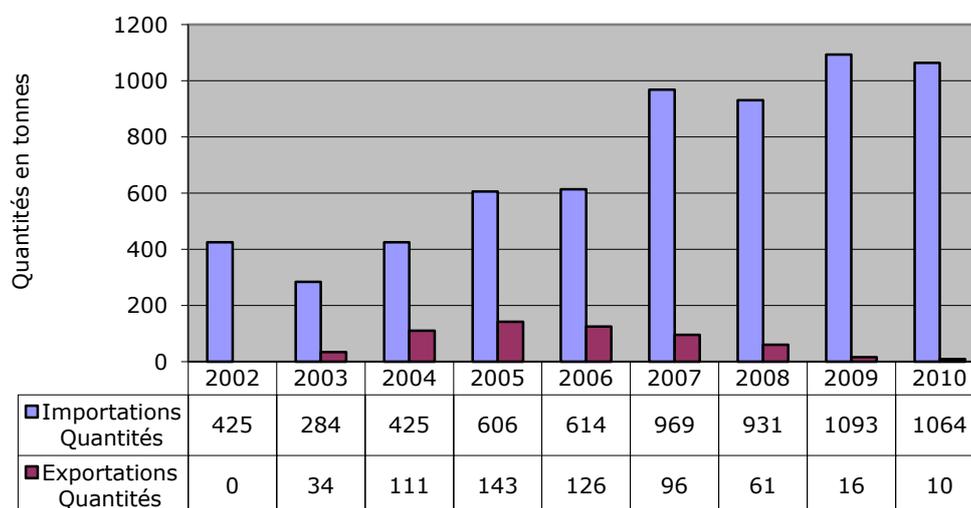


Source: FAOSTAT, janvier 2013

**FIGURE 7b.2: Importations de viande de poulets  
(2000 – 2005)**

Source: Exploitations des données d'enquêtes (Traoré & Ndour, 2007) et des rapports du CNA-CIMEL de 1999 à 2005

NB: depuis 2005, selon les rapports de la Direction de l'élevage et du CNA-CIMEL, les importations de produits avicoles sont nulles suite à la suspension, à l'exception des OAC, et des poussins reproducteurs (Arrêtén° 005884/PM du 24 octobre 2005).

**FIGURE 7c.1: Importation/Exportation d'œufs de poule  
(avec coquilles)**

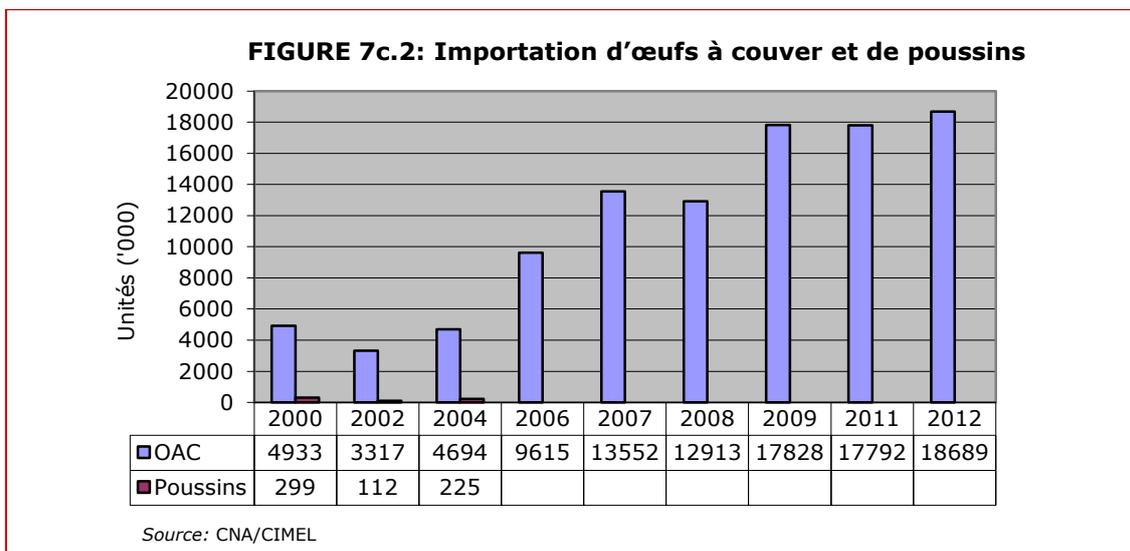
Source: FAOSTAT, janvier 2013

Seuls les OAC sont importés principalement de la France, de la Belgique et de l'Italie. L'importation des poussins d'un jour est suspendue depuis octobre 2005 et celle des autres productions avicoles (viande de dindon, dindonneaux, cannetons...), qui était par ailleurs marginale, est aussi suspendue. Il n'y a pas d'importation d'œufs de consommation (avec coquille); le coût de revient rend ces œufs peu compétitifs par rapport aux œufs produits localement. Par contre, il existe des importations d'ovoproduits (poudre d'œufs, mayonnaise etc.).

L'importation des œufs à couver (OAC) connaît par contre une hausse régulière malgré la mise en place de quelques fermes de reproducteurs (Figure 7.c.2). D'environ 2 millions d'unités en 1990, elle a connu une progression pour atteindre le double entre 1992 et 1995. Depuis cette date, l'importation d'OAC a varié entre 3 et 5 millions par an, jusqu'en 2005, ensuite elle a atteint le chiffre de 18 688 750 en 2012.

La mesure suspensive a impulsé l'élevage de poulets de chair et par conséquent, augmenté la production de poussins notamment de poussins chair. Ainsi, l'importation d'OAC a également connu une progression, en passant de 6 670 230 en 2005, pour dépasser 13 millions d'unités en 2008 et atteindre 17 828 106 unités en 2009 soit 0,8 tonnes et 18 688 750 unités en 2012. Sur ce total, 4 552 880 OAC sont arrivés du Maroc via la Mauritanie et 14 135 870 ont été recensés par le poste vétérinaire de Dakar Yoff. La quantité d'OAC importée a permis de produire 14 951 000 poussins (CNA-CIMEL/Mbao, 2013). Cependant la mise en place d'élevages de reproducteurs et leur réforme, font varier de beaucoup l'importation d'OAC. En effet, il y'a peu d'élevages de reproducteurs, leur production à l'image des poules pondeuses, connaît de pics de production et une baisse de performance, qui annonce la réforme. Le pic de ponte et son maintien pendant une période plus ou moins longue, correspondent aux périodes ou années de production importante d'OAC; qui explique une baisse des importations. Alors que la baisse de production pré-réforme, explique la nécessité d'une demande nationale plus importante d'importation d'OAC. Les 6 047 220 poussins, qui complètent l'effectif à 20 998 220, proviennent des reproducteurs élevés au Sénégal (CNA-CIMEL/Mbao, 2013).

Les importations d'œufs de poules restent dominées par les OAC dont le volume (Figure 7.c.1) et le nombre (Figure 7.c.2) augmentent depuis l'arrêt des importations de poussins d'un jour de ponte ou de chair. Inversement, on note une baisse, puis un arrêt des importations de ces poussins, qui s'explique par un effort de production nationale de poussins qui a surtout été encouragé par cet arrêt.



### **Importation/exportation des provendes et d'ingrédients alimentaires (maïs, soja, farine de poisson):**

Le maïs est presque totalement importé le plus souvent du Brésil et des USA, par bateau. Les grandes firmes de fabriques d'aliments importent directement des bateaux de maïs, tandis que les structures de moindre capacité de productions, s'approvisionnent au niveau des commerçants locaux, qui assurent cette importation. Ceux qui possèdent des fabriques artisanales, achètent le maïs directement dans le marché. Le prix de revient du maïs pour la provende était de 202 F CFA soit 0,5 USD par kg en 2009 et d'environ 208 F CFA par kg en 2012.

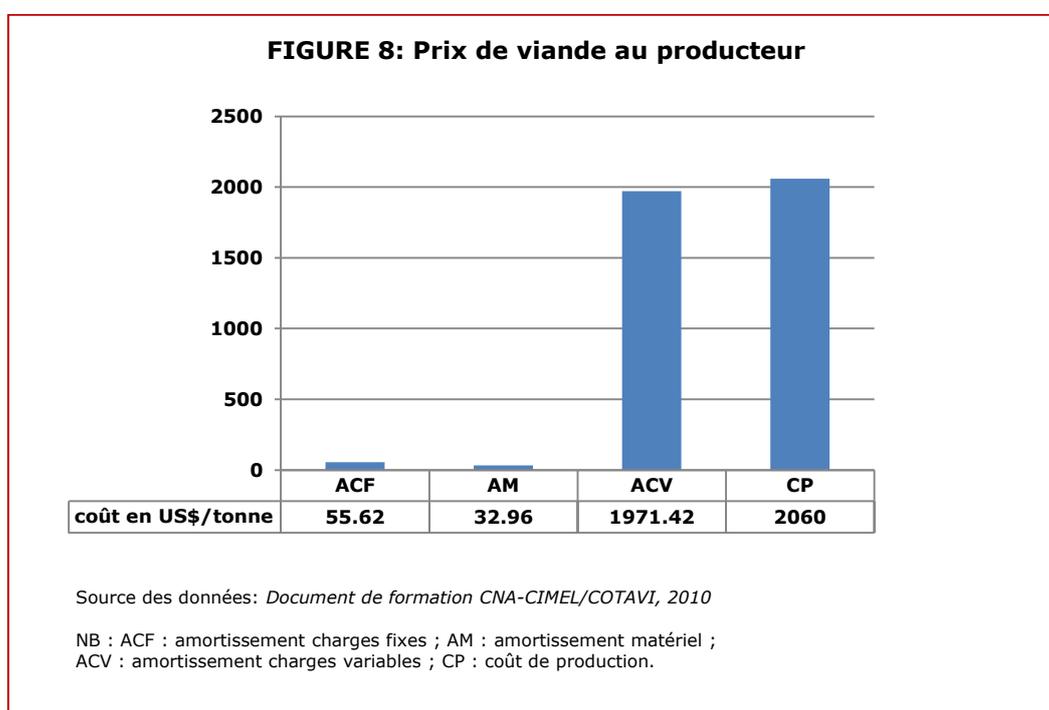
Le soja est importé occasionnellement, en cas de manque de tourteau d'arachide, qui est la principale source de protéine végétale utilisée dans l'alimentation des volailles. Son prix de revient aux provendiers était de 284,39 F CFA par kg en 2010.

Les issus de céréales (farine et son de blé et de riz), sont des résidus de meuneries que les fabricants d'aliment valorisent.

Les sources de calcium (souvent sous forme de coquillage) ne sont pas cédées à prix élevés. Le CMV est importé d'Europe ou d'Amérique. Chaque usine de fabrication d'aliment a son fournisseur agréé, qui sert en temps de conseiller.

## 2.6 PRIX

Le prix de cession moyen (données de 2005 à 2011) pratiqué par le producteur est d'environ 2060 USD/tonne de viande (exprimé en USD pour une plus grande compréhension), il est composé de 2,7 pour cent d'amortissement des charges fixes, soit 55,62 USD/tonne; 1,6 pour cent d'amortissement du matériel, représentant 32,96 USD et 95,7 pour cent, c'est-à-dire 1971,42 USD/tonne pour l'amortissement des charges variables. Ces dernières charges échappent généralement au contrôle du producteur. Le prix de vente dépend donc à plus de 90 pour cent des charges variables.



Le Tableau 2 renseigne sur le coût de production des poulets en FCFA. Le coût de production du kilogramme de poulet est de 950 Francs CFA noté en 2008, n'a pas beaucoup évolué car, le prix de vente est passé seulement de 1550 FCFA/kg en 2008 à 1575 F/kg en 2011.

TABLEAU 2:

### Coûts de production du poulet (poulet tué et vidé de 1,5 à 1,8 kg) (en F CFA)

Produits	Charges ou coûts de production				Prix de vente/kg
	Amortissement Charges fixes	Amortissement matériel	Amortissement Charges variables	Coût de revient	
Poulet vivant	43	25	1 502	1 570	1 550

Source: Base de calcul, données documents de formation COTAVI/CIMEL-CNA/Direl, 2008

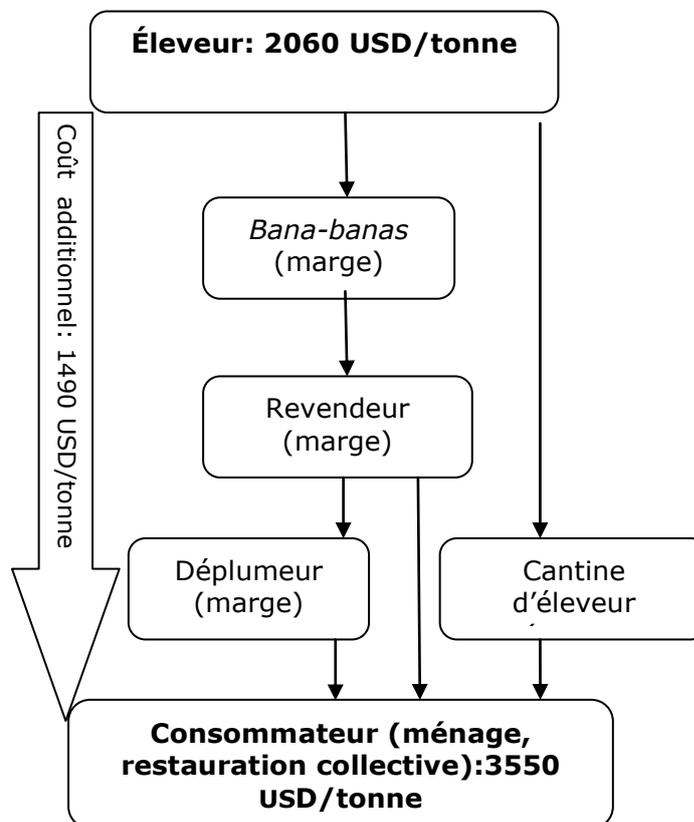
Le Tableau 3 renseigne sur le coût de production des œufs de consommation.

**TABLEAU 3:**  
**Coûts de production des œufs de consommation (en F CFA)**

Produits	Charges ou coûts de production				Prix de vente
	Amortissement Charges fixes	Amortissement matériel	Amortissement Charges variables	Coût de revient	
Œufs de consommation	2,04	0,77	39,85	42,65	45 à 75

Source: Base de calcul, données documents de formation COTAVI/CIMEL-CNA/Direl (2005 à 2009)

**FIGURE 9: Prix au consommateur (USD/tonne) de la viande de poulet (une moyenne de 2005 à 2011)**



D'après les informations fournies par les rapports d'activités annuelles du CNA-CIMEL (2005 à 2012) et les données du COTAVI, le prix moyen du kg de poulet au consommateur se situe dans la fourchette de 1500 à 1600 FCFA (1575 FCFA en 2011), soit 3550 USD/tonne. Ce prix est composé du prix de vente du producteur d'environ 2060 USD/tonne et d'un coût additionnel de 1490 USD/tonne, constitué de la marge bénéficiaire des différents intermédiaires que sont: les *bana-banas* ou collecteurs qui vont chercher les poulets chez l'éleveur; le revendeurs installés aux points de vente ou «marchés de volaille» situés au niveau des marchés classiques et le «déplumeur» qui va tuer, déplumer et vider le poulet pour donner la carcasse à la ménagère. Parfois, l'éleveur peut lui-même avoir sa cantine avec un matériel de froid, il prépare les poulets prêts à cuir (PAC) qu'il présente aux clients consommateurs, en ajoutant à son prix de production, tous les coûts additionnels pour obtenir le PAC.

Les produits avicoles passent par différents acteurs de la filière avant d'arriver chez le consommateur, ce qui renchérit leurs coûts de cession. Une relation directe entre le producteur et le consommateur, pourrait baisser ces coûts. Le Tableau 4 donne des indications sur les prix moyens au consommateur.

TABLEAU 4:  
**Prix au consommateur en moyenne de 2005 à 2011 (F CFA/unité)**

<b>Produits</b>	<b>Prix moyen unitaire (F CFA/Unité)</b>
Œufs de consommation	60 (50 à 75)
Poulet vivant	2500 (2000 à 3000)

Depuis l'entrée en vigueur du TEC-UEMOA, les prix varient peu et sont maintenus dans une fourchette relativement étroite. La hausse du prix des œufs est surtout visible pendant l'hivernage, époque où beaucoup de poulaillers sont fermés et le climat peu clément. Les prix des poulets de chair connaissent des hausses pendant les fêtes de fin d'année et autres événements religieux. Cependant, l'augmentation des productions, suite à la mesure suspensive, a renchéri le coût des matières premières et partant, celui des intrants comme l'aliment; ce qui a relativement augmenté les prix aux consommateurs.

## Chapitre 3

## Systèmes d'aviculture

TABLEAU 5:  
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse- cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service vétérinaire	Paie pour le service vétérinaire	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés <sup>2</sup>	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

*Secteur 1:* Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

*Secteur 2:* Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

*Secteur 3:* Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de poules en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

*Secteur 4:* Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

<sup>2</sup> Usuriers, parents, amis, etc.

### 3.1 GÉNÉRALITÉS

Il est difficile d'appliquer directement la typologie des élevages avicoles selon la nomenclature de la FAO au Sénégal. C'est pourquoi, la catégorisation des secteurs a donc été revue comme suit: en plus du système d'exploitation avicole villageois et des élevages de basse-cour (élevage de souches locales) rencontrés dans quelques agglomérations et qui correspond au secteur 4, le système d'élevage dit commercial peut lui être divisé en trois sous systèmes ou secteurs:

#### a) Secteur 1 ou système d'élevage industriel et intégré

Ce système intensif n'est pas fréquent mais commence à se développer. Il regroupe moins d'une dizaine de producteurs presque tous installés à Dakar et un peu à Thiès. Toutefois, un aviculteur intensif est installé à Saint-Louis (260 Km au nord de Dakar) et exploite un cheptel de ponte d'environ 30 000 sujets et quelques milliers de poulets de chair qu'il élève surtout pendant les périodes de forte demande. Le nombre d'éleveurs de ce secteur est limité et elle n'a pas beaucoup varié au cours des cinq dernières années. Deux ou trois unités industrielles de production avicole intégrées situées à Dakar sont constantes, d'autres unités s'installent et disparaissent au cours des années.

#### b) Secteur 2 ou système d'élevage intensif de poulets commerciaux

Ce secteur de haute production, regroupe l'essentiel des aviculteurs dits du secteur commercial (plus de 80 pour cent des effectifs avicoles élevés). Les producteurs de ce groupe se rencontrent surtout dans la zone des Niayes de Dakar et de Thiès. Le plus souvent, ce type d'élevage est pratiqué par des salariés et des personnes des professions libérales, ou exerçant dans le tertiaire et qui engagent des fermiers pour s'occuper de la gestion de leurs fermes.

#### c) Secteur 3 ou système d'élevage semi-intensif et élevages amateurs

Les élevages semi-intensifs et / ou élevages amateurs de volaille se rencontrent essentiellement dans les habitations en centre et en banlieues des grandes villes et autour de quelques autres agglomérations et communes rurales. Ce type d'élevage est pratiqué par des personnes à faibles revenus (femmes, enfants, chômeurs etc.). Le secteur exploite de façon préférentielle les souches commerciales importées, mais quelques fois on peut rencontrer des élevages mixtes qui élèvent à la fois des souches commerciales et des poulets locaux, aboutissant à des croisements non-contrôlés et des naissances de métisses. Ces éleveurs (amateurs) s'adonnent surtout à l'élevage de poulets de chair.

#### d) Secteur avicole familial ou système d'élevage avicole de basse-cour

Cette activité correspond à l'élevage du poulet commun ou poulet domestique appelé *Gallus gallus*. Cet élevage est pratiqué dans tout le pays. Les femmes et les enfants en sont les principaux éleveurs et bénéficiaires de son développement. En effet, des enquêtes menées par Traoré (2001); Diouck & Traoré (2007) et Taousset (2011), révèlent que plus de la moitié des aviculteurs ruraux sont des femmes aidées par les enfants qui sont très souvent les propriétaires. Cependant, le développement est freiné surtout par la maladie de Newcastle (MN) et des parasitoses internes.

Les caractéristiques de ces systèmes au Sénégal sont résumées dans le Tableau 6.

**TABLEAU 6:**  
**Diagramme de la typologie des aviculteurs des secteurs 1, 2 et 3**

Caractéristiques								
Types	Poulailler	Matériel d'élevage	Effectif	Système d'Alimentation	Cycle d'élevage	Zone d'élevage	Clientèle	Observations
1. Grand élevage	Poulailler aux normes, possibilité de modernisation	Moderne, fonctionnement mécanique, ou automatique	Effectif important: supérieur ou égal à 5000 sujets	Distribution mécanique ou automatique des aliments et de l'eau	Régulier, durée du cycle est en fonction de la clientèle	Zone d'élevage, en dehors des habitations	Supermarché, restauration commune	De plus en plus abandonné, son avenir est l'intégration des différentes phases de production.
2. Élevage moyen	Poulailler acceptable	Artisanal ou moderne, adapté et suffisant	Moyen: 2000 à 4000 sujets, en moyenne 2000 sujets	Respect du programme alimentaire et d'abreuvement	Régulier, durée d'élevage normale	Zone d'élevage (Niayes, périurbaine et rurale)	Banabanas, restauration commune, hôtel	Mode de vie, résiste aux menaces de l'importation
3. Petit élevage	Poulailler plus ou moins aux normes	Artisanal, mais souvent adapté	Réduit: 1000 à 2000 sujets en moyenne 500 sujets	Respect du programme alimentaire et d'abreuvement	Ciblé aux périodes de fête, en fonction de la demande	Banlieues de Dakar et Pikine et autres villes intérieures	Banabanas, restaurateurs (gargotiers)	Menacés par l'urbanisation, doit se déplacer en zone d'élevage
4. Amateur	Pas de poulailler, poulets élevés dans des cages	Artisanal et inadapté, pas conforme	Très réduit: 50 à 100 sujets	En fonction des possibilités, pas de programme d'alimentation	Irrégulier, en fonction de la demande du marché	En milieu urbain, dans les habitations et communes rurales	Voisinage ou proches parents	Loisir, sans objectif précis en général

Le recensement exhaustif des aviculteurs effectué par le Programme d'Appui au Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire (PAPLUGA) en 2008 (cartes 1&2 en annexe), montre que plus de 90 pour cent des éleveurs dits commerciaux sont installés dans la région des Niayes qui s'étend de Dakar à Saint-Louis. En effet, selon ce recensement, plus de 60 pour cent des fermes recensées (628 sur 1029) se trouvent dans les régions de Dakar et Thiès; ce qui témoigne ainsi du poids de ces deux régions dans l'aviiculture commerciale sénégalaise (voir carte en annexe). Aussi, cette activité semble cependant avoir une certaine importance dans les autres régions qui composent les Niayes (Saint-Louis et Louga) avec respectivement 93 et 76 fermes recensées devançant le reste des régions dont le nombre de fermes recensées se situe entre 27 et 37. Dans les régions de Dakar et Thiès, seules les fermes abritant plus de 200 sujets ont été recensés; alors que dans le reste du pays, même les poulaillers améliorés possédant une dizaine de têtes ont aussi été dénombrés.

Les services de l'élevage ne disposent pas non plus de statistiques permettant de connaître officiellement le nombre d'acteurs par activités. Cependant, il est estimé que plus de 10 000 d'emplois directs sont créés dans le secteur de l'aviiculture commerciale.

L'aviiculture intensive urbaine et périurbaine de façon générale, représente un important investissement financier actuellement évalué à plus de quarante milliards de Francs CFA. Les investissements sont essentiellement sur fonds propres, destinés à financer les bâtiments d'élevage et leur matériel, les installations des couvoirs (bâtiments, couveuses, éclosiers et autres accessoires), les unités de fabrication d'aliments ou les usines d'aliments (bâtiments, fabriques et accessoires...) etc.

Le flux financier qui s'échange dans les filières avicoles au cours de l'année, est estimé en moyenne en 2008 à plus de 90 milliards de FCFA, composé par les intrants:

- l'aliment dont les matières premières principales sont les céréales (maïs essentiellement), des sources de protéines (farine de poisson et tourteau d'arachide...), et des issues de céréales (farines et sons);
- les poussins sont totalement produits (éclos) au Sénégal (25 pour cent nés des OAC produits au Sénégal, 75 pour cent nés des OAC importés). L'importation de poussins commerciaux est interdite, seule l'importation des poussins reproducteurs est autorisée. Cependant la proportion de poussins nés d'OAC produits au Sénégal stagne toujours au quart des productions de poussins (données rapports CIMEL/CNA de 2005 à 2011).
- Le Tableau 7 montre que pour l'année 2012, le flux financier induit par les filières avicoles (poulets de chair et œufs de consommation) est de 124,12 milliards, réparti comme suit:
  - Aliments: 46,257 milliards;
  - Viande de volaille: 44,99 milliards;
  - Œufs de consommation: 32,872 milliards

**TABEAU 7:**  
**Évolution du chiffre d'affaires de l'aviiculture commerciale (en milliards de F CFA)**  
**(2002-2012)**

Années	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Aliment	13,9	14,0	16,7	19,6	38,9	24,4	32,6	49,0	36,2	46,3
Viande de volaille	11,1	10,9	13,8	17,0	24,0	30,0	28,2	36,7	43,0	45,0
Œuf de consommation	17,0	17,0	17,4	18,0	25,0	38,0	27,0	28,0	29,6	32,9
<b>Total</b>	<b>42,0</b>	<b>41,9</b>	<b>43,3</b>	<b>54,6</b>	<b>87,9</b>	<b>92,4</b>	<b>87,8</b>	<b>113,7</b>	<b>108,8</b>	<b>124,1</b>

Source: Rapport d'activités CNA-CIMEL/Direl de 2002 à 2012

Le chiffre d'affaires total de l'aviiculture a certes progressé, mais lentement jusqu'en 2005. Cela était dû au chiffre d'affaires de la viande de volaille (essentiellement la production de poulets de chair) qui n'évoluait pas beaucoup et qui connaissait même des baisses pendant

certaines années. Avec la mesure suspensive de 2005, il y a eu augmentation importante de la production de poulets de chair, ce qui s'est traduit par une augmentation générale du chiffre d'affaires total de la filière. Le chiffre d'affaires des œufs de consommation reflète par contre, le dynamisme de l'élevage de volailles de ponte, qui progresse de façon notable, passant de 9 milliards en 2000 à 17,4 milliards en 2005, pour arriver à 38 milliards F CFA en 2008, soit plus de quatre fois le niveau de 2000. En 2009, il a été noté une chute de 11 milliards F CFA pour ensuite augmenter jusqu'à atteindre 32,87 milliards de F CFA en 2012 en passant par 29,6 milliards de F CFA en 2011.

### **3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ**

Le secteur avicole industriel proprement dit, est rare en Afrique de l'Ouest, et notamment au Sénégal où l'on compte une dizaine de fermes avicoles de ce genre, installées principalement dans la zone périurbaine de Dakar, Thiès et Saint-Louis. Ces éleveurs s'adonnaient principalement à l'élevage de poules pondeuses, mais depuis le regain d'intérêt de l'aviculture de poulets de chair, suite à la suspension des importations, des grands éleveurs commencent à s'intéresser à la production chair, notamment dans la région de Dakar.

Le système industriel correspond surtout aux unités de production de poussins (accoueurs) et aux unités de fabrication d'aliments pour volailles (provendiers). Il existe des unités spécialisées à la production de poussins et d'aliments, d'autres sont seulement spécialisées sur l'une ou l'autre activité; mais il est rare de trouver une installation qui intègre, de la production des poussins jusqu'à la mise au marché de carcasses de poulets et/ou d'œufs de consommation.

Tout ce qui se rapporte au secteur 1 sera présenté avec les données du secteur 2 au paragraphe 3.3.

### **3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX**

#### **3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver**

Actuellement, ce sont les accoueurs locaux qui fournissent des poussins aux aviculteurs sénégalais car, depuis la mesure suspensive, seule les poussins reproducteurs sont autorisés à l'importation. Ces accoueurs importent près de trois quarts des OAC, mais quelques uns gèrent directement un cheptel parental pour la production d'OAC et assurent ainsi environ 25 pour cent de la production de poussins. Quatre élevages de reproducteurs et cinq couvoirs ont été recensés 2008. Ils sont tous situés principalement dans les régions de Dakar et de Thiès (voir carte 3 en annexe).

Dans ces élevages de souches parentales, les conditions d'élevage sont strictes et sont identiques aux recommandations des développeurs des souches. La reproduction se fait par monte naturelle, c'est-à-dire que les éleveurs utilisent des coqs pour la fécondation des OAC, en général un coq dans des cages contenant quatre à cinq poules.

Le Tableau 8 ci-dessous montre l'évolution des effectifs des poussins ponte et chair. Les effectifs de poussins de poules pondeuses connaissent une progression plus ou moins soutenue: d'environ 702 500 mises en place en 1992, ces effectifs ont atteint plus d'un million en 2001, 1,605 millions en 2005 et 2,105 millions en 2012, soit un effectif multiplié par trois fois en 20 ans. Les effectifs de poussins de poulets de chair ont connu une croissance moins importante entre 1992 et 1996 et ont connu depuis 2000 une stagnation voire une baisse par moment. Cependant, la mesure suspensive a entraîné une reprise de la production de poussins chair, qui est passée de 5,3 millions de poussins en 2005 à 11,6 millions de poussins en 2009, 18,8 millions en 2011 et 19,2 millions en 2012.

**TABLEAU 8:**  
**Évolution des effectifs de poussins produits en élevage dit commercial de 2000 à 2012**

Effectif poussins	Origine	Années					
		2000	2005	2009	2010	2011	2012
Ponte	Local	774 595	1 508 054	1 603 889	1 999 743	2 105 113	1 799 752
	Importé	202 557	107 682	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>977 152</b>	<b>1 615 736</b>	<b>1 603 889</b>	<b>1 999 743</b>	<b>2 105 113</b>	<b>1 799 752</b>
Chair	Local	4 521 672	5 244 113	11 566 470	15 478 649	18 810 493	19 198 468
	Importé	96 363	75 180	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>4 618 025</b>	<b>5 319 293</b>	<b>11 566 470</b>	<b>15 478 649</b>	<b>18 810 493</b>	<b>19 198 468</b>
<b>Total</b>	Local	5 296 267	6 752 167	13 170 359	17 478 382	20 915 606	20 998 220
	Importé	298 910	182 862	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>5 595 177</b>	<b>6 935 029</b>	<b>13 170 359</b>	<b>17 478 649</b>	<b>20 915 606</b>	<b>20 998 220</b>
% production. locale ponte		79	93	100	100	100	100
% production locale chair		98	99	100	100	100	100
% production locale totale		95	97	100	100	100	100

Source: CNA-CIMEL/Mbao, 2013

Avant 2005, les poussins étaient produits (éclos) pour plus de 90 pour cent au Sénégal avec 25 pour cent nés des œufs à couver produits au Sénégal et 70 pour cent de poussins nés des OAC importés. Seulement 5 pour cent de poussins étaient importés, essentiellement d'Europe. Mais depuis 2006, en raison de la mesure de suspension énoncée plus haut, tous les poussins sont à 100 pour cent éclos dans les couvoirs nationaux, avec cependant 75 pour cent d'OAC importés, seul le quart de ces poussins sont issus d'OAC de parentaux sénégalais.

Des efforts importants ont donc été faits pour la production de poussins d'un jour au Sénégal. Celle-ci couvrait à peine 28 pour cent des besoins en 1990. Aujourd'hui, elle couvre la totalité des besoins, même si des efforts restent à faire au niveau de la production d'OAC pour que la filière soit indépendante. Car, selon les statistiques du CNA-CIMEL entre 2008 et 2009, sur la totalité des poussins produits, seuls le quart (25 pour cent) est né d'OAC produits par des reproducteurs élevés au Sénégal. En 2012, cette proportion a atteint 28,8 pour cent.

Le Tableau 9 renseigne sur le coût de production des poussins. Les informations sont données par les accoueurs, sans détails des éléments de calcul. Le taux d'éclosion moyen est de 82 pour cent (variant de 78 à 88 pour cent).

**TABLEAU 9:**  
**Coûts de production des poussins en 2008**

Produits	Charges ou coût de production (F CFA)				Prix de vente (F CFA)
	Amortissement Charges fixes	Amortissement matériel	Amortissement Charges variables	Coût de revient	
Poussin ponte	non disponible	non disponible	non disponible	480 à 500	500 à 600
Poussin chair	non disponible	non disponible	non disponible	280 à 300	350 à 400

Sources: Base de calcul données CNA-CIMEL/Direl (2009)

### 3.3.2 Viande de poulets de chair

La production de poulets de chair est assurée par des structures commerciales de haut niveau (secteurs 1 et 2) et des structures à faible niveau (secteur 3). Chez les éleveurs du secteur 1, il existe une spécialisation, c'est-à-dire que les éleveurs sont soit des producteurs d'œufs de consommation soit des éleveurs de poulets de chair. Si un éleveur conduit les

deux types de productions, il le fait dans deux exploitations différentes ou sur un même site mais en installant une délimitation franche entre les deux activités. Toutefois, les aviculteurs du secteur 1 sont préférentiellement des producteurs d'œufs; même si avec la suspension des importations des produits avicoles, des aviculteurs du secteur 1 manifestent un intérêt pour la spéculation chair.

Les éleveurs du secteur 2 de poulets de chair étaient très irréguliers, et ils exploitaient en fonction de la demande nationale qui connaît des périodes de hausse (fêtes de fin d'année, *Aïd el Fitr, Achoura...*) et de baisse en relation avec le niveau d'importations des carcasses et cuisses de poulets congelées. Ils sont aujourd'hui plus présents dans le marché de la viande de poulet de chair, qui est devenu un marché porteur depuis l'arrêt des importations. Mais ce *boom* de la production de viande de volaille est plutôt précaire parce que très dépendante de la suspension, qui sera tôt ou tard levée, même si les pouvoirs publics ne donnent aucune indication sur la date de levée de ladite suspension.

Les éleveurs (amateurs) du secteur 3 s'adonnent surtout à l'élevage de poulets de chair qui a un cycle plus court et demande moins d'investissements que la production pour la ponte. Celle-ci est une spéculation avec un cycle plus long, et pour être rentable, elle requiert un effectif assez important. Ils subissent aujourd'hui la concurrence d'éleveurs mieux outillés du secteur 2, qui ne s'intéressaient pas trop à cette spéculation chair avant la suspension.

Les coûts de production des poulets de chair sont minimisés, et cet élevage qui vise les événements de fêtes se révèle être le plus souvent rentable. La clientèle des élevages du secteur 3 est surtout composée des voisins immédiats et de proches parents qui se sentent moralement obligés d'aider ou d'encourager un voisin moins nanti, ou un parent qui se bat pour réussir. Ce type d'élevage est surtout rencontré dans le milieu urbain, notamment dans les départements de Dakar et de Pikine. Il prend une part non négligeable du marché de viande de volaille, mais il est souvent sous estimé, car il échappe au suivi des services d'encadrement. Il est également présent dans beaucoup de villes de l'intérieur du pays où le climat n'est pas toujours favorable.

### **Reproduction**

Pour les secteurs 1 et 2, les éleveurs achètent généralement des poussins d'un jour (chair ou pondeuses) chez les accoueurs, qui eux importent environ 75 pour cent des OAC. Les rares parmi ceux qui possèdent des élevages de reproducteurs pratiquent la monte naturelle avec des coqs reproducteurs, élevés avec les poules de la même race. Ces coqs et poules, qui sont de race pure, constituent les parentaux. Les œufs fécondés sont ramassés et couvés dans les couvoirs des mêmes structures.

Les éleveurs du secteur 3 exploitaient de façon préférentielle les souches commerciales importées; aujourd'hui, ils utilisent des poussins produits localement. Quelques fois, ces aviculteurs possèdent des élevages mixtes où ils élèvent à la fois des souches commerciales et des poulets locaux, avec des croisements non-contrôlés et des naissances de métisses. Le système de reproduction n'est pas toujours bien contrôlé, c'est-à-dire que des poulets locaux sont croisés avec de la volaille exotique commerciale (pas de race pure) et le degré de métissage (F1 ou F2 ou plus) n'est pas noté. Les éleveurs pratiquent ce genre de croisement beaucoup plus par plaisir, que pour un objectif de production.

### **Alimentation**

Chez les éleveurs des secteurs 1 et 2, l'alimentation est complète et conforme aux recommandations de la recherche et / ou du propriétaire de la souche (Tableaux 10 et 11).

Les coûts moyens du kilogramme d'aliment varient en fonction du type d'aliment. Certains intrants sont importés; le maïs est importé d'Amérique (Brésil, USA...) et le CMV est importé d'Europe (France, Italie, Hollande...). Depuis quelques années, avec la baisse de la production d'arachide, on note une importation de tourteau de soja, qui va certainement cesser, en raison de la culture d'autres oléagineux comme le sésame et la reprise progressive de la culture d'arachide.

**TABLEAU 10:**  
**Composition et coût moyen des aliments en 2010 (en F CFA/kg)**

Type d'aliment	Composition	Intrants disponibles	Intrants importés	Coût/Kg
Démarrage, croissance et finition chair	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Céréales,</li> <li>➢ tourteau d'oléagineux</li> </ul>	Sorgho,	Maïs, son de blé, CMV, tourteau de soja	296
Démarrage poussin futur pondteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ farine animale</li> </ul>	issus de céréales,		290
Poulette en croissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ calcium et phosphore</li> </ul>	tourteau d'oléagineux,		244
Poule pondeuse (ponte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ vitamine sous forme de CMV</li> </ul>	farine de poisson et coquillage		286

Source: CNA-CIMEL et ISS de l'auteur (2011)

**TABLEAU 11:**  
**Exemple des teneurs en nutriments de formules alimentaires pour poulets de chair**

Éléments	Âge		
	Démarrage (1 à 15 j)	Croissance (16 à 28 j)	Finition (29 à abattage)
EM (Kcal / Kg d'aliment)	2900-3000	3000-3100	3100-3200
Protéines brutes (%)	22	21	20
Méthionine (%)	0,6	0,55	0,5
Lysine (%)	1,3	1,2	1,1
Calcium (%)	1,25	1,15	1
Phosphore assimilable (%)	0,5	0,45	0,4
Sodium (%)	0,17	0,17	0,17

Source: Cours de formation COTAVI/CNA, réactualisé en 2008

Pour le secteur 3 (élevage amateur), le respect de la composition des aliments et des différentes phases de l'alimentation n'est pas strict. Le mode d'alimentation est souvent en fonction des possibilités de l'éleveur ou de l'existence d'un marché potentiel sûr. En cas de mévente, ces éleveurs n'hésitent pas à assurer seulement des rations d'entretien des sujets.

### **Gestion de l'exploitation**

Dans le secteur 3 beaucoup de personnes, surtout des femmes et les enfants, pratiquent l'élevage de volailles. Ils élèvent de petits effectifs allant de 10 à 50 sujets (un paquet) et parfois cent animaux (deux paquets) dans des cages de fortune, généralement installées dans les habitations (un coin de la cour ou sur la terrasse).

Ces élevages ne respectent pas (ou les éleveurs ne les connaissent pas) les normes de densité généralement requises pour les poulets de chair (10 adultes par m<sup>2</sup>). La conduite des élevages dépend plutôt des moyens financiers et matériels de l'éleveur.

La filière viande de volaille (poulets de chair et poules réformées) a connu un chiffre d'affaires annuel variant de 11,5 milliards FCFA en 2000 à 44,99 milliards FCFA en 2012 (rapports CNA-CIMEL, 2013) (Tableau 12). Ce chiffre d'affaires inclut la part de l'aliment (dont le maïs qui représente 60 à 70 pour cent du coût de l'aliment est totalement importé) et celui de la viande de poulets de chair comme produit final. Le prix du poussin est inclut dans celui du poulet adulte transformé en viande. Ce chiffre d'affaires sa connu une progression importante depuis 2006 pour atteindre en 2008 la somme de 30 milliards F CFA, dont environ 20 pour cent provenant de la vente de poules de réforme.

**TABEAU 12:**  
**Chiffre d'affaires du secteur commercial de production de viande de volailles (2000-2012)**

	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Poulets chair (tonnes)	6 736	5 422	5 361	9 507	14 406	16 397	16 630	21 469	25 964	27 321
Poules réformées (tonnes)	841	1 950	1 906	1 793	1 960	4 053	2 176	2 496	2 720	2 675
<b>Total</b>	<b>7 604</b>	<b>7 372</b>	<b>7267</b>	<b>11 300</b>	<b>16 366</b>	<b>20 450</b>	<b>18 806</b>	<b>24 469</b>	<b>28 684</b>	<b>29 996</b>
Chiffre d'affaires (milliards de FCFA/an)	11,5	11,05	10,9	17,0	24,0	30,0	28,2	36,7	43,0	45,0

Source: CNA-CIMEL/Mbao, 2013

### 3.3.3 Œufs de consommation de poules

Étant donné que les éleveurs du secteur 3, s'intéressent beaucoup plus à la spéculation chair, ce sont ceux du secteur 2 qui sont les plus constants pour la production d'œufs de consommation. Ce sont des éleveurs de poules pondeuses d'œufs de consommation avec des exploitations de tailles plus ou moins grandes. Ainsi deux fermes intégrées, en exploitation mécanisée, sont installées à Dakar et à Saint-Louis. Elles possèdent chacune un cheptel de poules pondeuses, 240 000 unités pour l'une et environ 30 000 pour l'autre respectivement.

#### Alimentation

**TABEAU 13:**  
**Teneurs en nutriments de formules alimentaires pour poules pondeuses**

Éléments	Âge		
	Démarrage (1 à 8 semaines)	Poulette (8 à 20 semaines)	Ponte (20 sem. à réforme)
EM (Kcal / Kg d'aliment)	2800-2900	2700-2750	2700-2800
Protéines brutes (%)	18-20	15-16	17-19
Méthionine (%)	0,5	0,45	0,55
Lysine (%)	1	0,7	0,85
Calcium (%)	1,25	0,8-1	1
Phosphore assimilable (%)	1	0,45	3,5-4,2
Sodium (%)	0,25		

Source: Cours de formation COTAVI/CNA-CIMEL, réactualisé en 2008

#### Gestion de l'exploitation

La gestion des exploitations des secteurs 1 et 2 est plus ou moins rigoureuse car, il existe en général un objectif de production soutenu par un investissement souvent très lourd (bâtiment, matériel de production, main d'œuvre plus ou moins qualifiée).

La main d'œuvre ou l'ouvrier agricole dispose de cahiers de suivi où sont notés tous les événements survenus dans l'exploitation et toutes les interventions faites sur le cheptel. De même, les relevés de production y sont inscrits (nombre d'œufs, GMQ ou poids à l'abattage). Les sujets sont élevés le plus souvent en bande unique, c'est-à-dire que les oiseaux sont du même âge et proviennent de la même couvée, les poussins étant généralement tenus à l'écart et élevés dans une poussinière. Ces éleveurs embauchent le plus souvent un technicien d'élevage (Agent Technique de l'Élevage, Ingénieur des Travaux de l'Élevage, Zootechnicien ou Docteur vétérinaire), ou contractualisent avec un de ces spécialistes, qui suit l'exploitation.

Le chiffre d'affaires des œufs (Tableau 14) est d'environ 32,9 milliards de F CFA en 2012.

**TABLEAU 14:**  
**Évolution de la production d'œufs de consommation et de son chiffre d'affaires de 2000 à 2012**

	2000	2002	2004	2006	2007
Nombre d'œufs	180 000 000	339 000 000	341 000 000	371 000 000	418 000 000
Chiffre d'affaires œufs (milliards de FCFA/an)	9	17	17	18	25
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'œufs	631 000 000	459 000 000	472 000 000	494 320 000	547 859 531
Chiffre d'affaires œufs (milliards de FCFA/an)	38	37	28	29,6	32,9

Source: Rapports d'activités CNA-CIMEL Mbaou (2000 à 2013)

### 3.3.4 Autres espèces

Les dindons qui sont également des oiseaux importés, sont produits par quelques éleveurs et le CNA pour les fêtes de Noël et les fêtes de fin d'année, l'effectif ne dépasse pas 2000 sujets. L'élevage d'autres volailles est vraiment marginal et est pratiqué surtout pour l'agrément. Un élevage d'autruche vient d'être initié dans une localité située à environ 170 km au nord de Dakar, dont la production est destinée à l'exportation.

## 3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

### 3.4.1 Poulets

L'activité avicole en milieu rural est pratiquée par toutes les ethnies et, est assurée de façon prédominante par des enfants et des femmes, avec quelques variations selon les régions. Les femmes et les enfants en sont les principaux bénéficiaires (Tableau 15).

**TABLEAU 15:**  
**Classification des propriétaires de basse-cour.**

	Nombre d'interviews	Femmes	Hommes	Association
Dakar	98	61 %	20 %	19 %
Diourbel	120	50 %	36 %	14 %
Louga	130	55 %	40 %	5 %
Fatick	180	50 %	35 %	15 %
Kaolack	120	53 %	35 %	12 %
Kolda	80	50 %	30 %	20 %
St. Louis	125	51 %	43 %	8 %
Tamba	97	57 %	40 %	3 %
Thiès	110	70 %	10 %	20 %
Ziguinchor	86	40 %	55 %	5 %
<b>Moyenne</b>		<b>53 %</b>	<b>35 %</b>	<b>12 %</b>

Source: Dr. El Hadji Traoré, 2001

Au Sénégal, il y a selon les régions, 5 à 20 poules en moyenne par exploitation (Guèye, 1997). Les travaux de recherche sur l'aviculture villageoise (Taousset, 2011; anonyme 2011), confirment toujours ces chiffres mais, dans les régions où cette activité est encadrée

par les projets de développement et ONGs, les hommes commencent à s'intéresser à cet élevage et ces structures d'encadrement encouragent les actions associatives, qui permettent aux acteurs de s'organiser et de mieux tirer profit. Lorsque les hommes s'intéressent à l'aviculture en milieu rural, l'habitat est plus adapté. Leur présence augmente également l'offre au niveau des marchés hebdomadaires

### **Reproduction**

Dans les élevages familiaux, les aviculteurs portent un peu plus d'attention aux poules en reproduction. Ils éliminent les coqs indésirables et favorisent ainsi la fécondation des femelles en reproduction par des coqs qu'ils préfèrent soit pour la couleur de leur plumage (robe), soit pour leur poids et leur capacité de croissance. Les résultats préliminaires d'un projet de recherche sur l'amélioration de l'aviculture familiale dans le Nord du Sénégal, sur un financement du Fond National de Recherche Agroalimentaire (FNRAA), montrent l'effet négatif de la présence de beaucoup de mâles adultes dans le poulailler. En effet, lorsqu'il y a beaucoup de coqs dans la basse-cour, la reproduction des femelles baisse car, les coqs passent plus de temps à se disputer les femelles qu'à assurer la monte.

### **Alimentation**

Dans l'élevage villageois familial, l'aliment est rarement distribué. Quant il est distribué, il est généralement constitué de restes des repas de famille ou d'issus de meunerie qui couvrent difficilement les besoins d'entretien et ne répondent donc jamais aux besoins de production. Cependant, lorsqu'ils sont formés et informés du bénéfice à tirer en améliorant l'alimentation des animaux, beaucoup d'éleveurs y apportent beaucoup plus d'attention.

### **Gestion de l'exploitation**

En ce qui concerne la gestion de l'élevage familial, ce sont essentiellement les femmes et les enfants qui s'en occupent. Ils sont chargés du remplissage des abreuvoirs de fortune, de la distribution de rations hypothétiques, mais surtout de la vérification des effectifs en fin de journée et du regroupement des volailles dans des abris de fortune. En effet, il n'existe pas de poulaillers au sens propre du terme en milieu rural. Les gîtes qui font office de poulaillers sont plutôt des abris protégeant les oiseaux contre les intempéries et les prédateurs (chats sauvages, chacals, rongeurs, reptiles ...). Ces abris sont construits à l'aide de matériaux locaux: banco, paille, tiges de mil, branchages d'arbustes en fonction des régions. La toiture est faite de paille ou de morceaux de tôle de récupération et c'est généralement le dépotoir de tous les objets non utilisés de la maison. Les abris sont mal entretenus, ne sont pas désinfectés et sont rarement nettoyés. Il y a tout de même quelques poulaillers améliorés dans lesquels la volaille peut séjourner de jour comme de nuit, dans les régions où des aviculteurs ont bénéficié d'un encadrement des projets de développement.

### **3.4.2 Autres espèces**

Les pintades, canards et dindons sont rares. Les pintades se trouvent surtout dans les régions orientales (Tambacounda, Kédougou et Kolda) frontalières avec le Mali et la Guinée, pays qui abritent des effectifs importants de pintades. Les canards, certainement introduits avec la colonisation, sont surtout élevés au sud du pays (Ziguinchor et Kolda), le plus souvent par des personnes de religion catholique, bien qu'il n'existe pas un interdit religieux de cet élevage. Le faible développement de l'élevage d'autres espèces est souvent lié à des raisons de tabous (malédiction, pauvreté etc.) chez certaines ethnies.

### 3.4.3 Première étude de cas

#### Marché de poulets de chair et ses acteurs à Dakar

La région de Dakar est constituée de quatre cités représentant les quatre départements administratifs qui se touchent et forment une même agglomération, la plus grande du Sénégal, avec 1/3 de la population, soit environ 4 millions d'habitants. C'est assurément le plus grand marché de viande de volaille, issue aussi bien de l'élevage commercial que de l'élevage familial. Sur les 11 millions de poulets de chair actuellement produits en moyenne par an au Sénégal, soit près de 20 000 tonnes de viande, plus de 80 pour cent sont consommés dans la région de Dakar. La présente étude décrit les acteurs qui interviennent quotidiennement dans le fonctionnement de ce marché. La production est généralement faite à la périphérie de la ville (entre 20 et 30 km voir plus de Dakar centre). Les poulets sont transportés vifs ou tués vers les marchés ou points de vente de volailles, qui sont situés au sein des marchés classiques de denrées pour être vendus aux consommateurs.

Certains éleveurs surtout ceux qui possèdent de grands effectifs, les éleveurs amateurs et quelques petits éleveurs ont une clientèle connue et fidèle avec laquelle un accord tacite semble être passé. Pour ces clients, les poulets sont généralement livrés tués et vidés avec emballage dans certains cas (rares). Une part importante de la volaille chair est détenue par les petits et moyens éleveurs, qui souvent n'ont pas de marché sûr et qui comptent sur les banabanas pour écouler leur production, généralement vendue à l'état vif. Aussi, des éleveurs qui ont des clients fixes peuvent avoir recouru aux banabanas en cas de défection de ces clients. Ceux sont donc les éleveurs qui vendent eux-mêmes leur production et les principaux clients sont:

#### Banabanas

Les *banabanas* sont des acheteurs – revendeurs. Il s'agit généralement des ressortissants de la région de Diourbel appelés « baol-baol », ou de Kaolack dits « saloum-saloum », qui connaissent bien le marché (possédant parfois des informateurs). Ils achètent les poulets au niveau des fermes au prix de gros et vont les revendre au niveau des marchés où ils se retrouvent en groupe (par affinité, ou venant de la même contrée). Les poulets qu'ils vendent sont maintenus dans des cages de fortune, où ils reçoivent de l'eau et un peu d'aliment essentiellement composé de son de mil ou de riz de qualité médiocre. Selon nos enquêtes, le cycle de renouvellement du stock dépasse rarement une semaine. En moyenne, il est de trois jours. Selon les informations reçues au niveau du CNA, ajoutées à nos observations issues des réponses des *banabanas*, ces derniers sont sans doute ceux qui empochent la grande marge des transactions sur les poulets de chair. Cette marge est estimée entre 75 à 150 F par sujet. Cependant, il leur arrive de subir parfois des pertes sévères, par suite de mortalités provoquées par des coups de chaleur ou des maladies qui étaient latentes (en incubation) et que le stress des mauvaises conditions d'élevage aurait révélées. À Dakar nous sommes allés dans tous les marchés officiels et chacun d'eux possède un endroit réservé exclusivement pour la vente de poulets. Ces endroits sont nauséabonds en raison des excréments des poulets, des aliments mélangés à l'eau, des restes d'abattage qui ne sont lavés qu'en fin de journée.

#### Hôtels et supermarchés

Les hôtels et les supermarchés sont généralement des clients fixes, qui ont passé un accord tacite (le plus souvent) ou écrit avec certains éleveurs (généralement les grands éleveurs). Ils exigent beaucoup de conditions à remplir: poids du poulet (car ils ont une clientèle multiple dont les choix de consommation varient), âge des poulets, présentation (généralement tués et vidés, mieux sous emballage). Les conditions que posent les supermarchés avant d'acheter des carcasses sont draconiennes pour les éleveurs ; mais les supermarchés sont de bons payeurs.

#### Restaurations collectives (universités, camps militaires, hôpitaux...)

Les grandes structures qui servent de repas collectifs à des effectifs importants, sont également des clients acheteurs de poulets de chair. Ils sont un peu moins exigeants sur le poids et l'âge, la livraison peut également se faire en vrac, le conditionnement n'est obligatoire que pour certains. Ils s'adressent aux grands comme aux moyens éleveurs, le marché est passé (choisi) selon les relations du chargé des achats de ces structures. À Dakar, il existe une dizaine de centres hospitaliers, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de nombreux camps militaires, qui servent des repas collectifs.

Cependant, les éleveurs considèrent ces structures comme des mauvais payeurs qui payent souvent avec du retard. En effet, ces établissements publics émergents au niveau du trésor de l'État; ce qui fait que la mobilisation des fonds n'est pas rapide.

### Revendeurs et restaurateurs (restauratrices)

Nous avons rencontré quelques revendeurs de carcasses de poulets au niveau des marchés et des restaurateurs qui achètent également des quantités plus ou moins importantes de poulets de chair vivants. Cette catégorie de clients achète rarement des poulets chez les éleveurs. Le plus souvent ils se ravitaillent auprès des banabanas les plus proches de leurs lieux d'exercice et ils payent généralement au comptant.

### Consommateurs (ménagères)

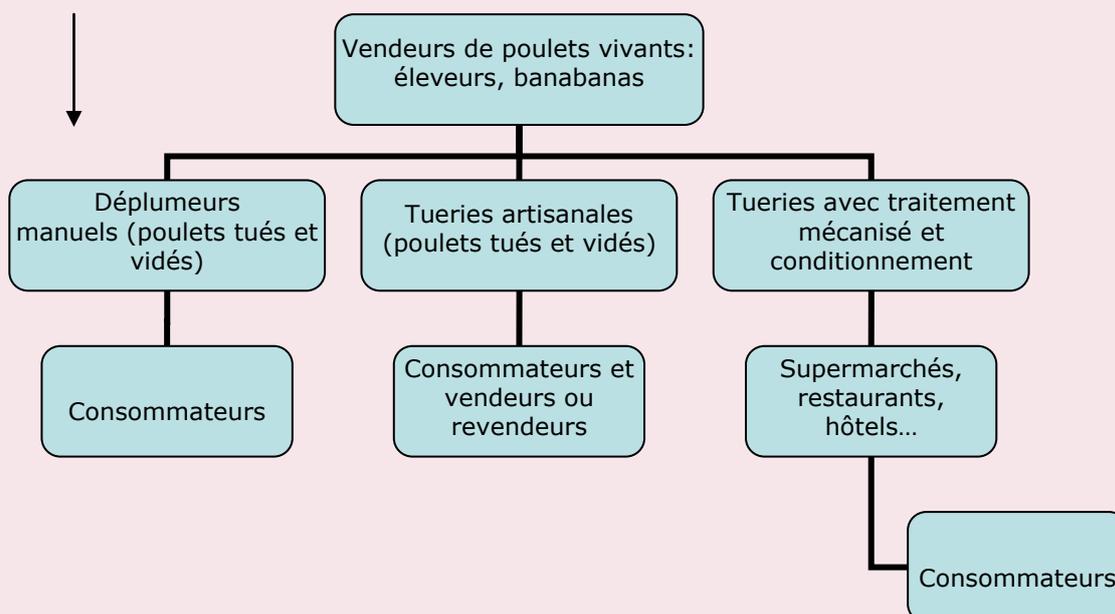
Le dernier maillon de la chaîne est le consommateur, qui est représenté par la ménagère qui achète le poulet vivant chez les banabanas, soit sous forme de carcasse au marché chez le revendeur, soit chez l'éleveur qui a ouvert une cantine de vente à domicile, soit au supermarché. Ce consommateur peut aussi être le client qui achète un repas à base de poulet au restaurant ou à l'hôtel. Dans tous les cas, il obtient son produit, après avoir payé un prix qui prend en compte les marges de bénéfice de tous les acteurs ou intervenants. Nous nous sommes également intéressés à la somme moyenne qu'il paye en plus qui est de 650 à 750 FCFA. Donc, s'il payait son poulet directement chez l'éleveur ou si la filière était totalement intégrée, il pourrait l'avoir beaucoup moins cher.

### Commentaires

L'abattage des poulets n'est pas un secteur organisé. Au niveau des fermes d'élevage, se trouvent des prestataires de service, qui peuvent vous tuer vos poulets, les déplumer à froid ou à l'aide de l'eau chaude et vider (ou effiler) les carcasses. On les retrouve également au niveau des aires de vente de poulets vifs au niveau des points de vente des marchés, ces prestataires «tueurs et déplumeurs», auxquels font appel les clients qui viennent acheter des poulets et qui désirent les faire tuer et vider. Quelques fermes de grandes capacités, possèdent des abattoirs mécanisés, qui permettent d'avoir un produit mieux présenté et emballé. Les clients de ces producteurs sont principalement les supermarchés.

Depuis quelque temps, des acteurs privés installent des abattoirs artisanaux au niveau des zones de grandes productions de volailles. Ces abattoirs possèdent des déplumeurs mécaniques, mais l'hygiène n'est pas bien assurée, de sorte que les carcasses obtenues pourrissent très vite, en raison d'une forte contamination des installations. Cela décourage les clients à utiliser les services de ces abattoirs.

FIGURE A1: **Circuit du poulet de chair de l'éleveur au consommateur**



Source: Traoré & Ndour, 2005

### 3.4.4. Deuxième étude de cas

#### **L'apport de l'aviculture familiale à la réduction de la pauvreté dans le delta du Fleuve Sénégal**

##### **Lieu de l'étude**

L'étude s'est déroulée dans trois sites de la région du Fleuve Sénégal, situés respectivement dans les départements de Dagana, Podor et Saint-Louis, au Nord du Sénégal. La région administrative de Saint-Louis est située au Nord du Sénégal, séparée de la République Islamique de Mauritanie par le Fleuve Sénégal. La limite sud est constituée par la région de Louga et à l'est se trouve la région de Matam, qui a été récemment créée (2002), séparée de la région de Saint-Louis. La région s'ouvre à l'Ouest sur l'Océan Atlantique. Selon le recensement général de la population de 2002, la région de Saint-Louis compte 504 720 habitants répartis dans les trois départements comme suit: Saint-Louis (212 853 habitants), Dagana (192 987 habitants) et Podor (289 880 habitants). La population est majoritairement rurale et s'adonne à l'agriculture (riziculture et culture maraîchère), à l'élevage et à la pêche. Selon le rapport d'activité de la Direction de l'élevage (2008), la région renferme 1 657 529 volailles rurales, essentiellement des poulets. L'aviculture commerciale est principalement pratiquée autour de la ville de Saint-Louis où l'on recense un gros producteur qui possède un cheptel de 30 000 poudeuses élevées dans un système commercial intégré.

##### **Contexte de l'étude**

Cette étude menée dans le cadre d'un projet de recherche-développement sur l'amélioration des conditions d'exploitation de l'aviculture familiale dans la région du fleuve, a pour objectifs:

- i. d'évaluer l'importance socioéconomique de l'aviculture familiale dans la zone;
- ii. d'identifier les facteurs qui bloquent ou limitent l'adoption des techniques d'amélioration de sa conduite, afin de proposer des solutions d'amélioration, permettant d'augmenter sa contribution à la réduction de la pauvreté dans la région.

##### **Matériels et méthodes**

Des enquêtes ont été menées sur un échantillon de 383 ménages dans 41 villages, répartis dans les 3 départements de la région de Saint-Louis. Ces enquêtes étaient conçues pour fournir en plus de l'identification (nom et adresse) du propriétaire, les renseignements suivants:

- Une description zootechnique du cheptel et du mode de sa gestion;
- Des informations sur l'utilisation des sujets;
- Des informations sur la gestion sanitaire des sujets et;
- Des informations sur les améliorations souhaitées dans la conduite de l'élevage.

##### **Résultats**

Il ressort de cette étude, que le poulet local représente 94,3 pour cent des espèces élevées et cela sous la responsabilité principale des femmes (82 pour cent). La volaille élevée connaît principalement quatre destinations:

- La vente représente 53,3 pour cent et cette vente se fait essentiellement au niveau des marchés hebdomadaires situés dans ces localités (celui de Thillé Boubacar qui se tient tous les mercredis pour également les éleveurs du site de Fanaye; celui de Mpall qui a lieu tous les vendredis, pour les éleveurs des localités du Département de Saint-Louis; et dans la bourgade de Ross-Béthio pour les éleveurs des sites enquêtés dans le département de Dagana);
- L'autoconsommation pour 38,9 pour cent;
- Les dons pour 6,5 pour cent et enfin;
- Les sacrifices qui représentent seulement 1,7 pour cent des effectifs.

TABLEAU 16:  
Utilisations des volailles dans la zone de l'enquête

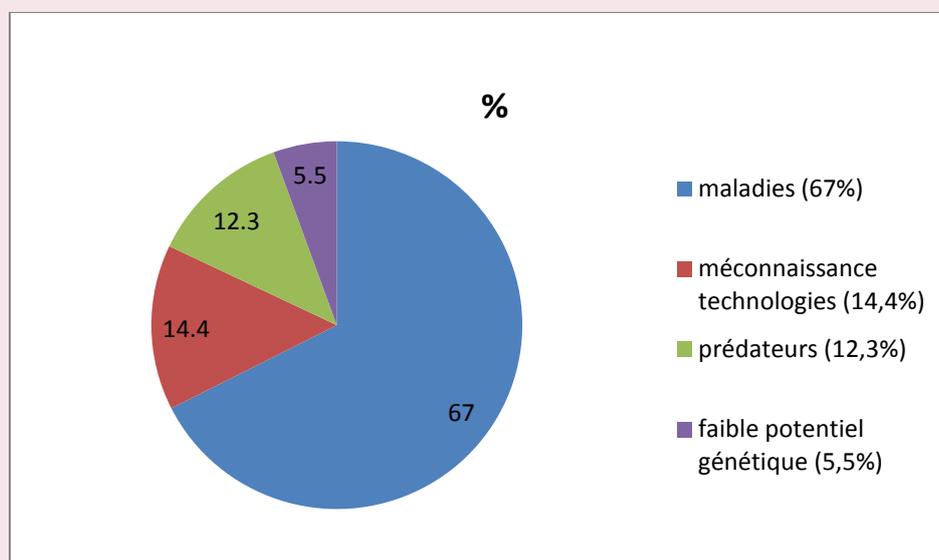
Départements	Pourcentage moyen d'utilisation des sujets			
	Autoconsommation	Ventes	Dons	Sacrifices
Saint-Louis	38,4	58,1	3,4	0,1
Dagana	36,3	53,5	8,4	1,8
Podor	40,6	48,4	7,8	3,2
Moyenne	38,9	53,3	6,5	1,7

Source: données Taousset, 2011

### Contraintes d'élevage

Les contraintes relevées, incluent les maladies (67,8 pour cent), la méconnaissance des techniques d'élevage (14,4 pour cent), les prédateurs (12,3 pour cent) et dans une moindre mesure, le faible potentiel génétique des volailles locales (5,5 pour cent).

FIGURE A2: importance relative des contraintes identifiées



Source: données Taousset, 2011

S'agissant du peu d'engouement des aviculteurs de la zone à l'adoption des technologies engendrées par la recherche pour améliorer la conduite de l'activité, trois raisons fondamentales ont été données:

- Une méconnaissance de l'importance de technologies sur le développement de l'aviculture en milieu rural.

Beaucoup d'éleveurs interrogés, ignoraient la possibilité de vacciner des oiseaux. De même, certains étaient ahuris de savoir que les poules en plus de tiques et puces hébergent des vers qui les empêchent de vivre correctement et de prendre du poids. Ils ont bien accueilli le fait qu'il soit possible de combattre les puces et les vers avec des médicaments à la portée de leur bourse.

- La valeur économique d'un sujet (poule, coq), qui ne justifie pas le déplacement vers un spécialiste en cas de nécessité.

En effet, très souvent les aviculteurs villageois, sont éloignés des structures ou lieux où ils peuvent trouver de l'assistance vétérinaire. Se déplacer sur des kilomètres pour soigner une ou quelques poulets ne se justifie pas aussi bien pour l'aviculteur que pour le praticien. Ce n'est pas le cas en aviculture commerciale où le propriétaire possède un effectif important qui a un coût le plus souvent substantiel.

- La peur d'engendrer des dépenses supplémentaires jugées inopportunes, l'élevage des poules se faisant pratiquement sans apport d'intrants.

Ce troisième facteur est une conséquence des deux premiers car, si les éleveurs sont bien

informés et formés sur les technologies permettant d'améliorer leur pratique, ils tireront beaucoup plus d'argent sur leur cheptel. Ainsi, ils verront la nécessité de s'occuper mieux de leur élevage.

### Conclusion

Pour lever les contraintes citées, le projet a jugé nécessaire de former les acteurs à la pratique d'actes et soins primaires comme la vaccination et le déparasitage, la gestion du poulailler etc. et d'éditer et vulgariser des fiches techniques sur les méthodes de gestion de conduite et prophylaxies appropriées. Le développement de l'aviculture familiale, peut aider à améliorer les conditions de vie des femmes rurales majoritaires dans l'activité; ce qui peut contribuer à réduire la pauvreté en milieu villageois.

### 3.4.5 Troisième étude de cas

#### L'apport de la vaccination couplée au déparasitage à l'amélioration de la productivité des volailles locales

##### Identification

L'éleveur partenaire est choisi sur la base d'un cheptel de volaille locale d'au minimum 10 sujets (tout âge et tout sexe confondu) et au moins 20 éleveurs seront choisis par site. Ainsi chaque site dispose d'au moins 200 sujets, qui sont répertoriés et identifiés par une bague au niveau d'une patte.

##### Vaccination

Le vaccin qui est utilisé dans le cadre de ce projet est le vaccin I<sub>2</sub>, produit par ISRA/production vaccins sise au Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires. Ce vaccin est adapté au milieu rural car, il est thermotolérant. La souche du vaccin I<sub>2</sub> est efficace contre les souches virulentes de la MN. La FAO a donné cette souche au service de virologie de l'ISRA/LNERV. Le laboratoire de production de vaccins de l'ISRA-Productions vaccins, maîtrise la production dudit vaccin, qui est thermostable. La vaccination a été faite deux fois, correspondant aux pics d'épizootie de la maladie de Newcastle (MN). Ce vaccin qui se conserve facilement à la température ordinaire, sans réfrigération (juste sous le canari), dilué, peut être utilisé pendant deux jours.

##### Déparasitage

L'élevage avicole familial, est confronté à un parasitisme qui contribue à coup sûr à réduire de façon significative sa productivité. Il y'a lieu de contrôler cette prévalence, pour espérer augmenter la productivité avicole familiale. Dans le cadre de ce projet, nous essayerons de lutter essentiellement contre les endo et ectoparasites. Le rythme de déparasitage est calé à la campagne de vaccination contre la MN; ceci afin d'éviter de trop manipuler les sujets. Nous avons utilisé la Promectine Orale, composée d'ivermectine. Elle est présentée en flacons de 100 ml pour le plus souvent. Mais il existe des conditionnements de 250 ml; 500 m ; 1 litre; 5 litres. Elle est utilisée à la dose de 1 ml pour 25 Kg de PV, soit 1 ml pour 15 sujets adultes ou au moins 50 sujets jeunes.

##### Résultats d'enquête

TABLEAU 17a:

#### Effectifs des volailles des exploitations enquêtées avant la vaccination et le déparasitage

Village	Nombre d'éleveurs	Poussins	Poules	Coqs	Autres volailles	Effectifs	Effectifs moyens
KeurGora D	06	65	24	23	17	129	21,49±18,42
WouroSaer	09	19	31	15	00	64	7,22±3,56
Ndélé	23	90	67	51	26	234	10,95±8,58
Kowori	07	25	30	21	00	76	8,44±2,74
Fanaye	17	63	96	28	49	236	13,89±13,58
<b>Total</b>	62	262	248	138	43	740	12,40±5,69

Source: Taoussat, 2011

TABLEAU 17b:

**Effectifs des volailles des exploitations enquêtées un an après la vaccination et le déparasitage**

Village	Nombre d'éleveurs	Poussins	Poules	Coqs	Autres volailles	Effectifs	Effectifs moyens
KeurGora D	06	116	44	22	27	209	34,48±20,41
WouroSaer	09	79	57	21	00	157	17,44±7,21
Ndélé	23	263	116	81	39	499	23,81±14,39
Kowri	07	95	70	33	00	198	22±15,67
Fanaye	17	76	195	167	86	524	30,23±32,76
Total	62	629	482	324	152	1587	25,59±6,76

Source: Taousset, 2011

**Discussions**

La vaccination contre la maladie de Newcastle associée au déparasitage à l'aide de l'ivermectine par voie orale, a permis de réduire la mortalité des volailles et ainsi de multiplier les effectifs par plus de 2, en une année. Cela est confirmé par la dominance des poussins (jeunes) par rapport aux sujets adultes; indiquant que ceux-ci sont nés pendant la période du suivi.

Aussi, la formation a permis à certains éleveurs d'améliorer l'habitat de leur cheptel comme le montre la figure suivante. Une brochure de vulgarisation de la technologie (vaccination avec le vaccin I-2 et le déparasitage) est en édition pour être distribuée aux éleveurs des sites du projet.

**3.5 ANALYSE DE LA FILIÈRE AVICOLE****3.5.1 Poussins d'un jour**

Les accoueurs (producteurs de poussins) sont situés pour l'essentiel dans les régions de Dakar et Thiès (Tableau 18) (voir carte en annexe).

**TABLEAU 18:**  
**Principaux couvoirs fonctionnels et leur production en 2005, 2009 et 2012**

Couvoir	Nombre de poussins			Lieux d'implantation
	2005	2009	2012	
C A Mbao	828 000	923 221	Non-disponible	Mbao (Région de Dakar)
Camaf*	1 380 000		Non-disponible	Ndiakhirat (Sangalkam)
PRODAS*	897 000		2 349 950	Garage Bentégnier
SEDIMA	3 243 000	3 824 175	6 026 033	KheurMassar (Région de Dakar)
SENAV	276 000	263 777	Non-disponible	Sébikhotane (Région de Dakar)
Sentenac	Ne produit pas de poussins		Non-disponible	Km 5 Rte Rufisque Dakar
NMA Sanders	Ne produit pas de poussins		Non-disponible	Pikine (Région de Dakar)
AVIVET	69 000	Non-disponible	Non-disponible	KeurNdiaye Lo (Région de Dakar)
AVISEN	Ne produit pas de poussins		Non-disponible	Rte de Rufisque (Région de Dakar)
AVI PROD	207 000	659 444	340 790	SICAP Mbao (Région de Dakar)
POINT VOLAILLE**		263 777	Non-disponible	Région de Dakar
SEEMAP**		1 582 665	2 317 407	Pout (région de Thiès)
JAILLAXMI**		923 221	2 743 841	Région de Dakar
SOSEPRA**		3 165 331	3 452 101	Région de Dakar
STA		Non-disponible	512 296	Région de Dakar
SERC AVIBOYE		Non-disponible	464 500	Région de Dakar

Source: Rapport annuel 2009-2013 CNA/Direl\* : n'a pas produit en 2009; \*\* : nouvelle installation

### 3.5.2 Viande de poulets de chair

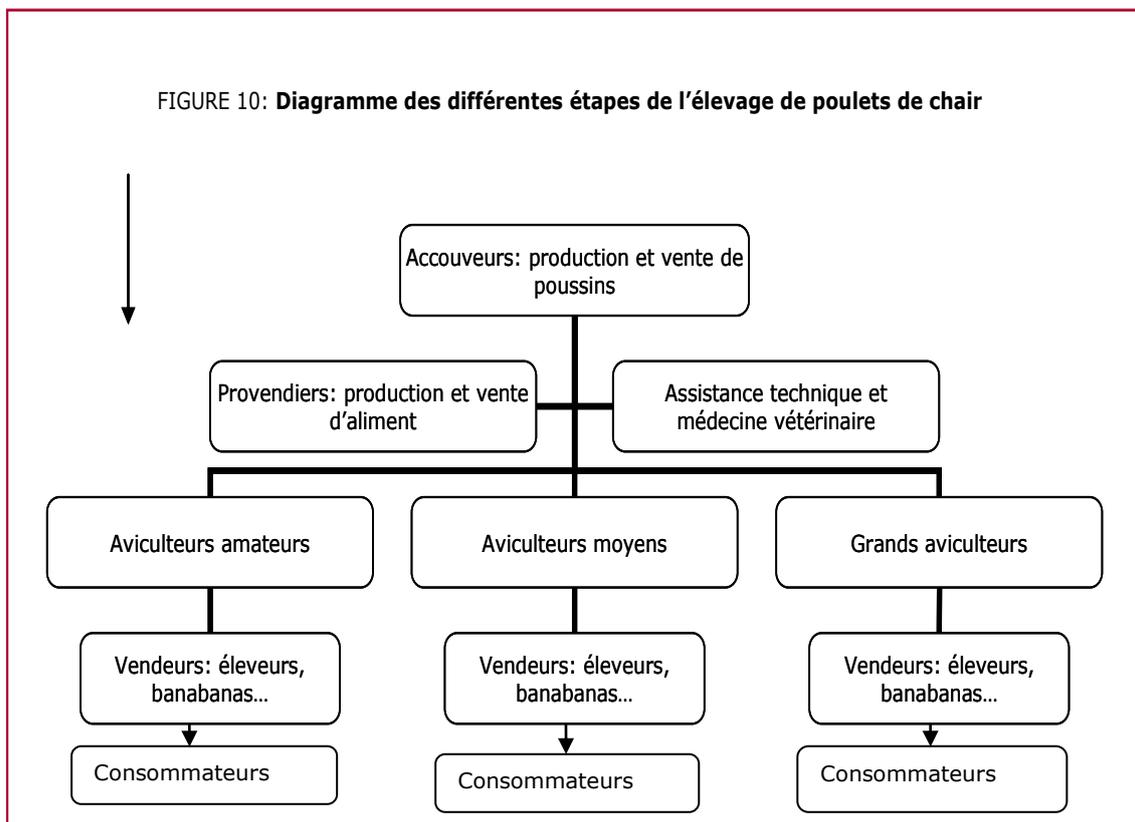
Le marché de volailles de chair fait intervenir, comme déjà mentionné, un certain nombre d'acteurs. Certains éleveurs possèdent de grands effectifs. Pour leurs clients identifiés, les poulets sont généralement livrés tués et vidés et parfois emballés. Une autre part importante du marché de poulets de chair est détenue par les petits et moyens éleveurs qui n'ont souvent pas de débouchés sûrs mais qui comptent sur les banabananas (revendeurs) pour écouler leur production, généralement vendue à l'état vif. Les éleveurs qui ont normalement des clients fixes peuvent avoir également recours aux banabananas en cas de défection de ces clients.

Les œufs sont le plus souvent achetés chez le commerçant (boutiquier) du quartier. Seules, quelques familles aisées achètent pour leur consommation quotidienne (surtout au petit déjeuner) des quantités assez importantes d'œufs (1 ou 2 alvéoles) chez les revendeurs, le banabana, ou directement chez l'éleveur.

La Figure 10 résume les diverses étapes et acteurs de la filière avicole commerciale.

L'aviculture rurale (secteur 4, élevage villageois) procure également de la viande aussi bien pour les ruraux que pour les citadins. Les autorités de l'élevage estiment qu'environ 8 000 tonnes de viande de volaille sont issues de l'élevage familial (rapport d'activité, Direl 1990; Kébé, 1989). Ce taux progresse très lentement, en raison d'un manque de prise en charge de cet élevage. Les effectifs de volailles en élevage villageois n'ont pas progressé et sont restés presque stationnaires; pourtant, il est possible d'augmenter sa productivité par une amélioration des conditions d'exploitation (alimentation, santé, habitat). Les rapports du CIMEL-CNA de Mbao (2008 et 2009) estiment la production de viande de volaille en élevage villageois à 20 000 tonnes, ce qui représente 52,2 pour cent de la production totale de viande de volaille pour l'année 2009; or, ce rapport était de 50 contre 50 pour cent en 2008, c'est-à-dire 20 000 tonnes pour chacune des spéculations.

FIGURE 10: Diagramme des différentes étapes de l'élevage de poulets de chair



Source: Traoré et Ndour, 2005

Le poulet est diversement utilisé en milieu rural (Tableau 19). Une part importante des poulets (plus de 50 pour cent) est vendue. Les prix varient entre 1000 et 1 500 FCFA dans les zones les plus éloignées des agglomérations et entre 2000 et 3 500 FCFA dans les grandes villes (après plusieurs intermédiaires), surtout en période de grande demande.

Une part non négligeable des effectifs de volailles, estimée à plus 30 pour cent (Traoré, 2001; Ndayesenga, 2010), est consommée lors des fêtes religieuses, des cérémonies rituelles ou culturelles telles que le nouvel an musulman ou *Tamkharit (El Hachoura)*, la Korité ou *Aïd el fitr*, les fêtes de Noël et de fin d'année, la circoncision, etc. Dans certaines concessions, les propriétaires des animaux affirment que la volaille est élevée uniquement pour la consommation.

Les dons, estimés à moins de 10 pour cent selon l'enquête, sont offerts à des parents ou amis résidant en ville lors de leur bref passage au village (pas assez de temps pour prendre un repas). Aussi, lorsqu'un paysan se déplace en ville pour rendre visite à un parent ou ami, il lui apporte souvent quelques poulets.

Une part plus ou moins importante de poulets est utilisée pour les sacrifices rituels ou culturels. La robe du poulet (blanche, noire ou blanche tachetée de noir) et l'aspect du plumage (lisse ou plissé) sont des facteurs importants à considérer pour ces sacrifices. L'enquête révèle que ces pratiques sont beaucoup plus courantes dans les zones les moins islamisées notamment en pays Sérères et Diolas. Mais en zone islamisée, le poulet sert également d'indication thérapeutique ou de sacrifice, de paiement de médicament traditionnel.

Enfin, il existe en pays Sérères dans la région de Fatick notamment, des pratiques de trocs qui consistent en un échange d'un certain nombre de poulets contre une chèvre ou une brebis. Ce phénomène de troc est également courant en milieu peul, comme dans la région de Kolda. Le motif évoqué est le même: une fortune stable et saine doit être bâtie à partir de volaille.

**TABLEAU 19:**  
**Utilisations des sujets**

Régions	Pourcentage moyen d'utilisation des sujets			
	Consommation	Ventes	Dons	Sacrifices
Dakar	42	45	10	3
Diourbel	28	57	5	10
Louga	32	58	7	3
Fatick	26	56	6	12
Kaolack	33	52	8	7
Kolda	30	60	7	1
St. Louis	38	52	7	3
Tamba	27	54	9	10
Thies	32	51	8	9
Ziguinchor	24	52	6	18
<b>Moyenne</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Source: Traoré, 2001

### 3.5.3 Œufs de consommation

Les œufs connaissent pratiquement le même circuit de commercialisation, avec toutefois l'intervention d'un client détaillant bien représenté au sein des consommateurs: le boutiquier du quartier.

Les éleveurs dans leur grande majorité, vendent eux-mêmes leurs productions et leurs principaux clients sont les revendeurs, les hôtels et supermarchés, les restaurateurs privés et collectifs, les consommateurs.

### 3.5.4 Autres espèces

Au Sénégal, on rencontre presque toutes les espèces de volailles (poulets, canards, oies, dindes, pintades, pigeons et autres oiseaux d'agrément). Par exemple, des canards sont rencontrés surtout dans la région naturelle de la Casamance (au sud du pays) et quelques pintades au Sénégal oriental (est du pays). Cependant, les effectifs sont marginaux, et il n'y a pas de statistiques officiels les concernant. Environ un millier d'oies blanches sont élevées annuellement au CNA de Mbao par le Ministère de l'Élevage pour les fêtes de Noël. Lorsqu'on demande de la viande de volaille dans un restaurant au Sénégal, c'est généralement la viande de poulet qui est servie. De rares restaurants dans la région de Ziguinchor, peuvent vous proposer de la viande de canards et quelques restaurants exotiques proposent de la viande de pigeons. Cependant, ces quantités sont très faibles et il n'y a pas de statistiques sur leur impact réel.

## Chapitre 4

# Commerce, commercialisation et marchés

### 4.1 MARCHÉ NATIONAL

Le marché national de volailles peut se distinguer en marché de volailles de l'élevage commercial et volailles de l'élevage familial rural. Cependant, contrairement au marché du bétail ruminant, il n'y a pas de lieu bâti et considéré comme marché spécialisé dans le commerce de volaille. Selon le rapport du Devis-programme N°1 du PAPLUGA (2009), qui cite une étude du cabinet Afrique Emergence Conseil, les marchés avicoles peuvent être classés selon le produit (marché de production ou de collecte, marchés de regroupement, marché de consommation), le temps (marchés permanents, marchés hebdomadaires, marchés saisonniers) et la localisation géographique (marchés urbains, marchés ruraux, marchés transfrontaliers). Les seuls lieux d'approvisionnement en volailles vivantes ou abattues sont les marchés classiques traditionnels, dans l'enceinte ou à proximité desquels on retrouve ces marchés de volailles, qui apparaissent ainsi comme des endroits délimités mais intégrés en leur sein. D'après les résultats de cette étude, le Sénégal compterait 168 marchés traditionnels avicoles dont 82 marchés ruraux; 77 en milieu urbain; 6 marchés transfrontaliers et 3 lieux de regroupement (Tableau 20).

TABLEAU 20:  
**Répartition des marchés (voir carte 4 en annexe)**

Région	Nombre de marchés
Dakar	21
Kaolack*	10
Louga	17
Saint-Louis	21
Thiès	13
Diourbel	16
Fatick	13
Kolda*	08
Matam	10
Tambacounda*	24
Ziguinchor	15

Source: PAPLUGA, Août, 2009 (\*). Le dernier découpage administratif a divisé les régions de Kaolack, Kolda et Tambacounda pour donner respectivement les régions de Kaffrine, Sédhiou et Kédougou, qui n'ont pas encore de statistiques propres

### 4.2 IMPORTATION

Les importations de produits avicoles sont composées essentiellement des carcasses et découpes congelées de poulets, d'œufs à couvrir et des ovo-produits comme la mayonnaise, la poudre d'œufs. Mais, il faut noter que l'arrêt des importations de produits avicoles (poussins d'un jour, œufs de consommation et viande de volaille) dans le cadre de la prévention de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a eu un impact positif sur la mise en place des élevages de reproducteurs. Ceci a entraîné une légère baisse sur les importations d'OAC. En effet, pour l'année 2008, il a été enregistré un cumul de 12 913 030 d'OAC importés, soit une baisse en valeur absolue de 639 195 unités (4,7 pour cent en valeur relative) par rapport à l'année 2007. En 2008, le cumul total des importations d'OAC a été de 17 828 106 unités, soit une hausse absolue de 4 915 075 ou 38 pour cent en valeur relative par rapport à 2008 (rapports d'activités CNA-CIMEL, 2008 & 2009). En 2012, les importations d'OAC ont été portées à 18 688 750. La proportion de la production de poussins nés d'OAC importés a baissé en 2012 par rapport à l'année 2011.

### 4.3 EXPORTATION

Selon les rapports d'activités du CNA-CIMEL des dix dernières années, les exportations de produits avicoles à partir du Sénégal concernent presque exclusivement les poussins d'un jour (chair et ponte) vers des pays de la sous-région comme, la Mauritanie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Mali ou le Burkina Faso. L'effectif de poussins exporté est marginal, seulement 159 750 poussins en 2008 et 117 550 poussins en 2009 ont été officiellement exportés vers ces pays. Cependant, il existe des exportations d'œufs ou de poussins au niveau des frontières terrestres, qui échappent au contrôle des services de l'État. Aussi, les difficultés du transport aérien (absence de liaisons certains jours entre Dakar et plusieurs pays de la sous-région), ne facilitent pas l'exportation de poussins d'un jour; alors que beaucoup d'éleveurs de la sous région souhaiteraient s'approvisionner à partir de Dakar. Ce problème a été soulevé par des représentants des Organisations d'aviculteurs desdits pays au cours de fora sur l'aviculture, comme lors de l'atelier sur les chaînes de valeur avicole, tenu à Accra (Ghana) en janvier 2010.

### 4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

Actuellement, il n'y a pas un abattoir moderne fonctionnel de volailles. Celui qui est situé au niveau de la Société du Domaine Industriel de Dakar (SODIDA) et qui appartient à une société agroindustrielle active dans le secteur avicole (SEDIMA SA), n'est plus fonctionnel. Un seul gros éleveur situé entre l'agglomération de Dakar et celle de Rufisque possède des installations mécaniques de traitement, qui permettent d'obtenir des carcasses de poulets, convenables sur le plan hygiénique. Mais ses installations, ne sont pas ouvertes au public.

Il existe des initiatives d'installation d'abattoirs artisanaux améliorés (déplumages mécaniques, éviscération, etc.) par quelques techniciens avicoles privés, autour des principales zones d'élevage. Cependant, les conditions d'hygiène au niveau de ces tueries ne sont pas satisfaisantes. En effet, ces tueries n'ont pas assez d'eau pour bien traiter les volailles; ce qui fait que les carcasses préparées dans ces abattoirs sont très contaminées et qu'elles sont déjà en état de putréfaction avant leur conservation. Beaucoup d'éleveurs ont donc abandonné ces abattoirs. Il y a plutôt des zones plus ou moins aménagées au niveau des exploitations, où l'aviculteur ou ses employés préparent les poulets. Ces endroits, qu'il convient d'appeler abattoirs rationnels, sont également rencontrés au niveau des points de vente de volailles situés dans les marchés classiques.

### 4.5 PROVENDES, ALIMENT VOLAILLES

Les accouveurs (producteurs de poussins) sont généralement les structures qui distribuent le matériel avicole et les intrants alimentaires. Mais il existe des unités spécialisées uniquement dans la distribution d'aliments ou des minoteries, qui, à côté de la production de la transformation des aliments humains, produisent des aliments pour animaux.

Les rapports fournis par le CIMEL-CNA de Mbao, ne mentionnent plus ni les quantités d'aliments, ni le nombre de poussins produits par chaque structure (société), mais juste le pour cent de production de poussins dans l'année. Ainsi en 2012, la production en pour cent de poussins par structure est la suivante: SEDIMA SA: 28,7 pour cent; SEEMAP: 11,04 pour cent; PRODAS: 11,19 pour cent; SOSEPPRA: 16,44 pour cent; SAPRAM: 7,09 pour cent; STA: 2,44 pour cent; VIRIDIS: 6 pour cent; JAI LAXMI: 13,07 pour cent; AVIBOYE: 2,21 pour cent autres: 3 pour cent.

En 2011, la production totale d'aliment volailles a été estimée à 132 757 tonnes (soit 69 245 tonnes d'aliment «chair», 19 970 tonnes d'aliment «poulettes» et 43 542 tonnes d'aliment «pondeuses»), correspondant à un chiffre d'affaires total de 36 255 milliards de F CFA. En 2012, le niveau de production estimé d'aliments des volailles a été porté à 173 369 tonnes (soit 72,856 tonnes d'aliment «chair», 17,142 tonnes d'aliment «poulettes» et 83,371 tonnes d'aliment «pondeuses»), correspondant à un chiffre d'affaires total de 46,257 milliards de F CFA. La connaissance des quantités estimées d'aliment permet de définir les proportions des différentes matières premières ayant contribué à la production des aliments de volailles. Ainsi, 7 987 tonnes d'issues de blé ou riz, 38 317 tonnes de tourteau d'arachide, 104 341 tonnes de maïs, 8 115 tonnes de farine de poisson, 7 940 tonnes de CMV et 6 670 tonnes de coquilles/CaCO<sub>3</sub> ont été utilisés pour produire des aliments «chair», «poulettes» et «pondeuses» en 2012.

**TABLEAU 21:**  
**Principaux couvoirs et leurs productions d'aliments en 2005 et 2007 (en tonnes)**

Nom/couvoir	Quantité aliments 2005	Quantité aliments 2007	Lieux d'implantation
C A Mbao	36	non déterminée	Mbao
Camaf	Ne produit pas d'aliment		Ndiakhirat (Sangalkam)
PRODAS	6.600	4 680	Garage Bentégnier
SEDIMA	27.270	34 180	KheurMassar (croisement)
SENAV	Ne produit pas d'aliment		Sébikhotane
Sentenac	19.000	19 000	Km 5 Rte Rufisque Dakar
NMA Sanders	9.086	28 000	Pikine
AVIVET	Ne produit pas d'aliment		KeurNdiaye Lo
AVISEN	7.900	62 40	Rte de Rufisqu
AVI PROD	Ne produit pas d'aliment		SICAP Mbao
Autres	18 504	12 480	

Source: rapport annuel 2005 et 2007 CIMEL-CNA/Direl NB: le rapport du CNA ne mentionne pas la part des différentes sociétés de production en 2008 et en 2009 avec des productions respectives de 84 486 et 124 658 tonnes

## Chapitre 5

# Races

Au Sénégal, il existe deux catégories de volailles en élevage: les races importées et les races locales. Cette distinction épouse la division de l'aviculture dans le pays en deux grands systèmes: l'aviculture urbaine et périurbaine qui exploite des sujets importés et l'aviculture dite familiale ou extensive ou traditionnelle qui élève des poules locales.

### 5.1 RACES EXOTIQUES

Les souches commerciales de volailles sont importées sous forme de poussins d'un jour destinés à être élevés dans des fermes plus ou moins adaptées. Ces souches ne sont pas véritablement pures. Cependant, depuis la mesure suspensive des importations des produits avicoles d'octobre 2005, tous les poussins élevés sont soit nés d'œufs à couver importés des pays européens ou latino-américains, soit nés d'œufs à couver produits au Sénégal. En effet, comme cité précédemment, quelques couvoirs élèvent des souches parentales et utilisent des OAC provenant de leurs propres cheptels pour alimenter leurs couvoirs et produire des poussins dits «100 pour cent sénégalais».

Les souches les plus connues et élevées au Sénégal sont:

- Ponte: *Lohman* Blanche et Rouge, *Hy Line* Blanche et Rouge, *Harco*, *Isa Brown*, *Gold Line*, *Shaver* et *Star Cross*.
- Chair: *Cobb 500*, *Hubbard*, *Ross 208*, *Vedette*.
- Coqs de race pour l'amélioration génétique des souches locales: *Bleu de Hollande*

Il n'y a cependant pas une véritable séparation dans l'élevage de ces différentes souches. Un même éleveur peut avoir plusieurs souches regroupées au sein d'un même élevage.

L'effectif des poulets de chair qui semblait se stabiliser entre 4 et 5 millions, a connu une progression fulgurante après l'arrêt des importations, pour passer à environ 13 millions de tête en 2008 puis 20 998 220 en 2012 (CNA-CIMEL/Mbao, 2013). Celui des poules pondeuses connaît une progression et se situe aujourd'hui à environ 2,1 millions en 2011 et 1,8 millions en 2012, sans pour autant que l'on puisse déterminer avec exactitude la prédominance de telle ou telle souche de poule (CNA-CIMEL/Mbao, 2013). On peut donc indifféremment trouver des races lourdes généralement des rouges ou des races légères, le plus souvent de robe blanche.

### 5.2 RACES LOCALES

Le poulet commun ou poule domestique appelé *Gallus gallus domesticus*, dont l'ancêtre est *G. ferrugineus*, est élevé dans les exploitations familiales. Il s'agit d'un poulet de petite taille, très rustique, à la chair bien appréciée. Son poids moyen adulte en 6 mois est d'environ 1 Kg chez la femelle et 1,5 Kg chez le mâle adulte. (Guèye et Bessei, 1995; Zoungrana et Slenders, 1992). Sa robe peut être blanche, rouge noire ou multicolore. Le plumage est le plus souvent lisse, quelque fois plissé. Il peut avoir une répartition normale, cou nu, ou pattes emplumées.

Depuis 1965, des essais d'amélioration du poulet locale par l'introduction de « coqs raceurs» ont été menés mais sans grand succès, en raison d'un manque de suivi et de l'inexistence d'un véritable plan d'amélioration génétique. C'est pourquoi, il est difficile de qualifier génétiquement de race pure les poulets locaux élevés dans le pays. Des études de caractérisations génétiques des poulets locaux, sont actuellement menées.

## Chapitre 6

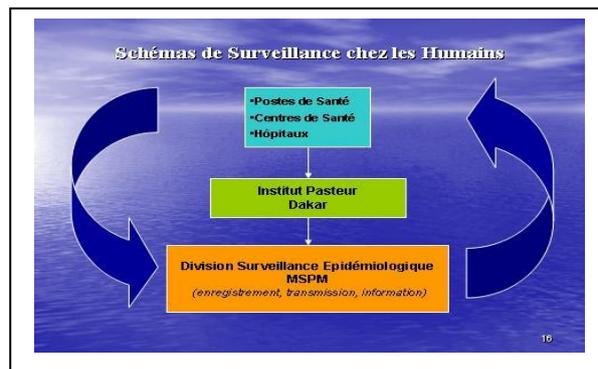
# Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

## 6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

A ce jour, le Sénégal n'a jamais enregistré de cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) H5N1. Néanmoins, la maladie continue de faire l'objet d'une attention particulière car considérée comme une des trois maladies animales faisant l'objet d'une surveillance active par les services vétérinaires. Cette surveillance active consiste notamment en la surveillance clinique et sérologique des oiseaux sauvages (vivants ou tués à la chasse) au niveau des Parcs du nord (Parc national des oiseaux du Djoudj, Parc national de la Langue de Barbarie), et des oiseaux domestiques (rurales) des villages satellites de ces parcs, du Parc national du Delta du Saloum mais aussi au niveau des marchés transfrontaliers. Il y a aussi la surveillance d'élevages sentinelles de porcs dans les régions de Dakar, Thiès, Fatick et Kaolack. Les prélèvements effectués (fientes, sang, organes, raclages cloacaux) sont analysés par les laboratoires nationaux (ISRA/LNERV) pour les cas animaux et en cas de doute par le laboratoire de référence mondial de Padova en Italie pour la confirmation. L'Institut Pasteur de Dakar est mis à profit quand il s'agit de prélèvements humains. Environ 10 000 prélèvements ont ainsi été réalisés et analysés entre 2005 et maintenant. Un suivi est aussi mené au niveau des couvoirs (visites annuelles avant le renouvellement des agréments).

La surveillance générale des maladies animales est mise en œuvre dans le cadre du Système National de Surveillance épidémiologique des maladies animales (SNSE) créé en 2000 et officialisé par un arrêté ministériel en octobre 2005 (arrêté n°005917/MEL/DIREL/DPZ du 25/10/2005).

Le schéma de surveillance épidémiologique chez les oiseaux que chez l'homme est présenté ci-dessous:



Face à la menace liée à l'IAHP, le Gouvernement sénégalais a eu à prendre différentes mesures, notamment la mise en place d'un Comité national de Prévention et de Lutte contre la Grippe aviaire (CONAGA) créé par arrêté n° 005884/PM du 24 octobre 2005. Ce premier comité dissout en juin 2007 a été remplacé par un CONAGA 2 créé par arrêté n° 004784/MEL du 14 juin 2007. Par la suite, l'arrêté n° 008899/MEL du 12 septembre 2007 a mis en place le Programme commun d'Appui au Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire au Sénégal (PAPLUGA), chargé d'assurer l'organisation et le financement du programme de lutte contre l'IAHP. Un plan national d'actions intégré (PNAI) d'un coût estimé à 3 445 885 139 FCFA hors crise et 5 445 885 139 FCFA en cas de crise, fut élaboré. Son financement a été assuré par des ressources mobilisées auprès du Gouvernement (600 millions FCFA entre 2005 et 2009), de l'Union européenne à travers le PAPLUGA (2 millions d'euros financés sur le programme indicatif national entre 2008-2011 et 600 000 USD dans le cadre du SPINAH-AHI coordonné par AU-IBAR entre 2009 et 2010) ainsi que d'autres partenaires tels que FAO, USAID, USDA-APHIS, PNUD, etc.

Des comités régionaux (COREGA) ont également été créés au niveau des quatorze régions administratives. Ils ont très peu fonctionné.

Une mesure importante a été la suspension temporaire des importations de volailles, de produits et de matériels avicoles. Malgré le fait que la menace de l'IAHP s'est éloignée, cette mesure n'a jusqu'à présent (Octobre 2013) pas été levée.

Parmi les autres mesures prises figuraient: le renforcement du contrôle vétérinaire aux frontières; la constitution de stocks de sécurité (de vaccins humains et aviaires, de médicaments antiviraux etc.) et la mise en place d'un schéma de surveillance épidémiologique (aussi bien chez les oiseaux que chez l'homme) et d'alerte précoce.

Dans la stratégie de lutte définie au Sénégal, les mesures prévues en cas d'apparition de l'IAHP chez les oiseaux incluent: la mise en quarantaine systématique des foyers identifiés; l'abattage des volailles malades ou des volailles exposées; l'incinération et l'enfouissement sous chaux vive; le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel; le vide sanitaire; la réglementation des déplacements (entrées et sorties); et la prise en charge des abattages sanitaires, de l'incinération ou de l'enfouissement des cadavres, du nettoyage et de la désinfection des locaux et matériels, de l'intéressement des personnes chargées de l'abattage et de l'assainissement et de l'indemnisation des aviculteurs victimes d'abattages sanitaires.

Pour les cas humains, la vaccination contre la grippe humaine et le traitement préventif avec des antiviraux sont préconisés pour les populations des zones infectées. Pour le personnel d'intervention exposé, le port de masque, charlotte, gants, tenue de protection adaptée, lavage ainsi que la désinfection des mains et des équipements en contact sont essentiels.

Dans le cadre du CONAGA, du PAPLUGA et du SPINAP-AHI, les activités suivantes ont été notamment menées:

- la redynamisation du SNSE (fonctionnement, logistique, formation, recyclage, moyens de diagnostic etc.)
- le recensement et le géo référencement des exploitations avicoles à l'échelle nationale (une base de plus 1000 exploitations a été ainsi constituée);
- l'étude sur les circuits de commercialisation des volailles;
- la tenue l'atelier d'élaboration du plan d'intervention d'urgence et de définition des modalités pratiques d'indemnisation;
- la formation des techniciens de terrain à travers des ateliers régionaux (reconnaissance de la maladie, conduite à tenir en cas de suspicion et de crise, technique de prélèvements et d'autopsie etc.);
- l'organisation de séances d'animation régionales pour les populations et les acteurs de la filière avicole à l'échelle nationale (conduite d'élevage, mesures de biosécurité, conduite à tenir en cas de suspicion et en cas de crise etc.);
- l'organisation de deux exercices de simulation grandeur nature d'une crise de grippe aviaire (à Somone, 2006 et à Malika, 2009);
- la sensibilisation/communication (films documentaires, posters, affiches, mallettes pédagogiques, spots);
- l'acquisition de moyens logistiques et d'équipements; et
- l'élaboration d'un plan de relance de la filière avicole.

Au Sénégal, cohabitent une aviculture de type commercial plus ou moins intensifié et une aviculture familiale ou extensive ou villageoise. Ces deux types ne sont pas exposés de la même manière au regard de la menace que constitue l'IAHP. Si les exploitations avicoles commerciales, principalement situées dans la zone des Niayes, sont plus ou moins bien protégées et à l'abri d'un contact probable avec des oiseaux sauvages (migrateurs ou autochtones), ce n'est pas le cas dans les élevages familiaux ou villageois (secteur 4, selon la classification de la FAO) où en général, les éleveurs ne disposent pas d'un abri de nuit pour les volailles; rendant le contact avec les oiseaux vecteurs ou hôtes de maladie facile. Pour l'aviculture commerciale, le secteur 4 constitue tout de même un risque majeur compte tenu du faible niveau de respect des normes de biosécurité.

L'information et la sensibilisation des différents acteurs pour une bonne adhésion des populations aux mesures de lutte préconisées ont occupé une place importante dans la stratégie.

Entre juillet et novembre 2012, un guide des bonnes pratiques d'hygiène des volailles a été préparé par un comité regroupant les Services officiels de contrôle, les professionnels privés, des laboratoires d'analyses des aliments, des institutions de recherche et d'enseignement, et des associations de consommateurs. Le guide validé fera l'objet d'une large diffusion.

Un projet d'arrêté portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des volailles et des lapins destinés à l'alimentation humaine a été préparé dans le cadre du travail d'actualisation et de préparation de textes régissant le contrôle de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale.

## 6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: [www.oie.int](http://www.oie.int)

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse:

[www.fao.org/ag/aq/aqainfo/programmes/en/empres/home.asp](http://www.fao.org/ag/aq/aqainfo/programmes/en/empres/home.asp)

Les principales pathologies aviaires rencontrées au Sénégal sont présentées par le Tableau 22. Les problèmes de pathologie aviaire sont plus ou moins bien maîtrisés dans les systèmes d'élevage commercial. Les principales maladies sont connues, des programmes de prophylaxie sanitaire sont établis, des mesures de prévention sanitaire sont conçues et les médicaments sont disponibles grâce à un maillage assez correct de cabinets, cliniques et ou pharmacies vétérinaires privés.

TABLEAU 22:

### Principales maladies aviaires rencontrées au Sénégal

Nom de la maladie	Traitement pratiqué	Observations
Maladies virales		
Newcastle (MN)	Vaccination	Bonne prise en charge en élevage commercial, pose problème en aviculture villageoise où un vaccin thermostable (I-2) est actuellement utilisé
Gumboro	Vaccination	Bonne prise en charge en élevage commercial, pas bien connue en élevage villageois
Bronchite infectieuse	Vaccination	Connue dans les élevages dits commerciaux, mais pris en charge dans le calendrier de vaccination
Variole aviaire	Vaccination	Beaucoup plus signalée en élevage villageois, surtout si bonne prophylaxie de la MN
Maladie de Marek	Vaccination	Connue dans les élevages dits commerciaux, surtout de ponte, pris en charge dans le calendrier de vaccination
Maladies bactériennes		
Salmonellose	Traitement médical	Rencontrée dans les élevages intensifs ou semi-intensifs, mal entretenus
Colibacillose	Traitement médical (hygiène)	Rencontrée dans les élevages malpropres
Mycoplasmoses	Traitement médical (hygiène)	Surtout lors de stress et hygiène défectueux
Coryza infectieuse	Traitement médical (hygiène)	Maladie difficile à éliminer car pas de stérilisation
Maladies parasitaires		
Coccidioses	Traitement médical	Fréquentes dans les élevages des secteurs 3 et 4 surtout ceux mal entretenus,
Parasitoses intestinales	Traitement médical	Fréquentes dans les élevages avicoles en milieu rural
Exoparasitoses	Traitement médical et hygiène	Problème majeur de l'aviculture villageoise

Source: Tiré du cours d'aviculture dispensé par Dr El Hadji Traoré, 2009

### **Dans les fermes du secteur commercial (secteurs 1 et 2)**

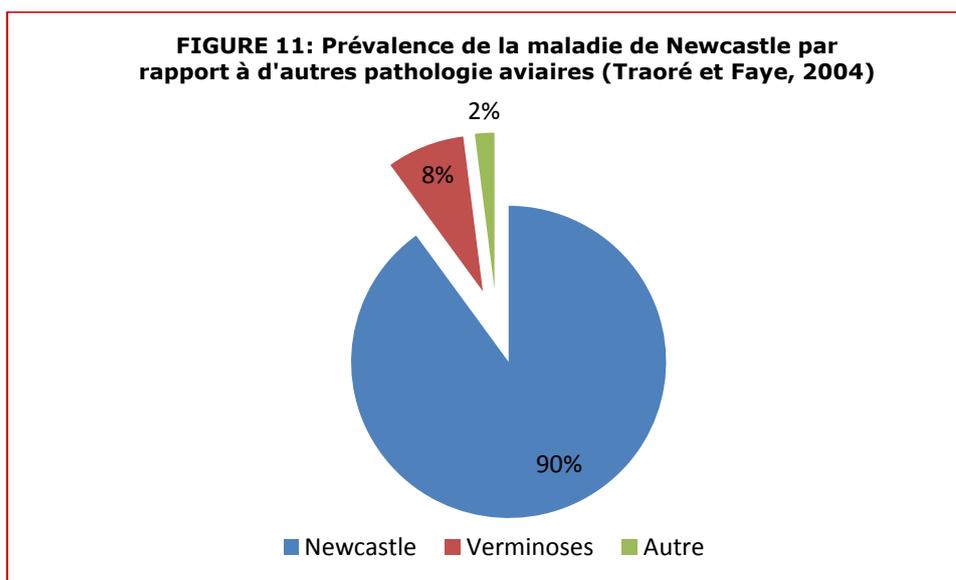
Les aviculteurs ou producteurs du secteur 1 engagent des spécialistes de la santé animale (Docteur vétérinaire, Ingénieur des Travaux d'Élevage ou Agent Technique d'Élevage) qui s'occupent de la gestion sanitaire de leur cheptel (traitements curatifs et prophylactiques). La recherche, en rapport avec les services publics de l'élevage et les techniciens privés, a mis en place des calendriers de prophylaxie médicale et sanitaire qui sont appliqués par ces exploitations avicoles.

Les aviculteurs du secteur 2 ne recrutent généralement pas un technicien spécialiste de la santé animale dans leurs exploitations, mais ils ont presque tous contractualisé (de façon formelle ou informelle) une assistance vétérinaire avec un technicien privé (celui dont le cabinet est plus près de l'exploitation en général).

### **Dans les fermes du secteur 3**

Chez les éleveurs amateurs (secteur 3), aucun programme véritable de prophylaxie n'est appliqué. Il arrive quelquefois que l'éleveur achète quelques grammes de complexe vitaminique (OLIVATSOL®) ou de capsule d'antibiotique souvent de la médecine humaine en vente frauduleuse, le plus souvent chez un marchand ambulant du quartier et sur les conseils d'un proche qualifié de «connaisseur».

Dans les élevages villageois, les problèmes sanitaires sont plus importants. Le développement de l'aviculture villageoise est freiné surtout par la maladie de Newcastle (MN) et des parasitoses internes selon une étude de Traoré et Faye (2004) (Figure 11).



Selon les consultants, les prévalences des pathologies principales en élevage avicole villageois sont les suivantes: Maladie de Newcastle: 90 pour cent, verminoses: 8 pour cent, autres: 2 pour cent.

Jusqu'à présent, les éleveurs n'avaient pas l'habitude de lutter contre les maladies aviaires (prévention et traitement). Depuis 2002, suite aux recommandations issues des travaux de deux TCP de la FAO (TCP, SEN 0065/D et TCP, SEN 2904/D), les pouvoirs publics appuyés par des ONG et des projets de développement ont commencé à mener des campagnes de vaccination de masse contre la maladie de Newcastle. Plusieurs campagnes ont été réalisées depuis 2003. Entre 2002 et 2004, la cession du vaccin I-2 (vaccin thermostable contre la MN, fabriqué à ISRA) était gratuite. À partir de 2005, la MN est inscrite sur la liste des maladies animales à vaccination obligatoire au Sénégal. En 2005, le laboratoire a cédé 385 000 doses du vaccin I-2; 624 000 doses en 2007; 2000 000 en 2009. Cependant toutes les doses produites ne sont pas utilisées par les campagnes officielles de vaccination contre la MN. La sensibilisation doit encore se poursuivre.

Les Tableaux 23 et 24 présentent la prophylaxie recommandée pour les poulets de chair et les poules pondeuses par le CNA/CIMEL de Mbao (cours de COTAVI / CNA).

Il existe un service d'appui et d'encadrement efficace de la filière avicole. Il est constitué par le service public (le CNA/CIMEL) et le secteur privé avec un nombre important de cabinets vétérinaires privés dirigés pour l'essentiel par des Docteurs vétérinaires qui ont acquis une expérience confirmée dans le domaine avicole et quelques cadres et techniciens d'élevage tous aussi expérimentés dans ce domaine. Ces cadres et techniciens spécialisés consacrent entre 70 et 80 pour cent de leur temps à l'aviculture, avec un chiffre d'affaires ou la part de l'aviculture suit les mêmes proportions.

Les intrants vétérinaires (médicaments et autres produits biologiques d'usages vétérinaires) sont distribués exclusivement par les cabinets vétérinaires, les cliniques et les pharmacies vétérinaires. Pour les médicaments, il y'a cinq grossistes répartiteurs et selon les informations du secrétariat de l'Ordre des Docteurs Vétérinaires du Sénégal (ODVS), trente quatre docteurs vétérinaires installés en clientèle privée dans la région de Dakar qui sont plus ou moins impliqués dans le développement de l'aviculture. D'autres cabinets, cliniques et pharmacies sont répartis dans les zones d'élevage avicole des régions de Thiès et Saint-Louis.

**TABLEAU 23:**  
**Prophylaxie médicale pour les poulets de chair**

Âge (jour)	Maladies et vaccins utilisés	Traitement d'appoint	Observations
1	Newcastle / Hitchner B1 (HB 1) Bronchite infectieuse / H 120	Complexe vitaminé et anti-infectieux pendant 3 jours	La vaccination contre la bronchite n'est pas toujours effectuée
7	Gumboro / Gumboral ou autres vaccins	Complexe vitaminé pendant 3 jours	
14	Rappel contre Gumboro avec le même vaccin ou autre	Complexe vitaminé pendant 2 jours	
21	Rappel Newcastle / HB 1 ou Lasota, rappel H120 parfois	Complexe vitaminé pendant 2 jours	
28	Variole aviaire / varisec (facultative) ou rappel Gumboro si menace	Complexe vitaminé pendant 2 jours	Seulement en zone d'enzootie ou période d'épizootie

Source: cours de formation COTAVI / CNA-CIMEL, réactualisé en 2008

**TABLEAU 24:**  
**Prophylaxie médicale pour les poules pondeuses**

Âge (jour)	Maladies et vaccins utilisés	Traitement d'appoint	Observations
1	Newcastle / Hitchner B1 (HB 1) Bronchite infectieuse / H 120	Complexe vitaminé et anti-infectieux pendant 3 jours	La vaccination contre la bronchite n'est pas toujours effectuée
7	Marek (vaccin lyophilisé)	Complexe vitaminé pendant 3 jours	
10 – 12	Gumboro (inactivé injectable)		
18 – 25	Rappel contre Gumboro avec vaccin vivant	Complexe vitaminé pendant 2 jours	
35	Newcastle (Lasota)		
5-7 semaines	Débetage pour lutter contre le pica	Complexe vitaminé pendant 2 jours	
8 semaines	Variole aviaire / varisec (facultative) et rappel Newcastle	Complexe vitaminé pendant 2 jours	Des traitements antiparasitaires (vers ronds) et anticoccidiens sont régulièrement effectués
18 semaines	Newcastle (vaccin huileux)		

Source: cours de formation COTA / CNA-CIMEL, réactualisé en 2008

Le CNA/CIMEL de Mbao en relation avec le Collectif des Techniciens de l'Aviculture (COTAVI) qui regroupe l'ensemble (ou la majorité) des techniciens de l'élevage et de la médecine vétérinaire qui exercent dans la zone, offre des possibilités de formation aux techniques de conduite des élevages avicoles à l'intention d'autres techniciens ou aviculteurs. D'autres techniciens spécialistes de l'aviculture, offrent des modules de formation à des intéressés le plus souvent sur financement de bailleurs, ou organismes de développement, souhaitant contribuer au développement de l'aviculture. Le CIMEL/CNA de Mbao est souvent le cadre utilisé par ces techniciens, pour dispenser leurs formations. En janvier 2011, le COTAVI et le CNA-CIMEL ont organisé une formation à l'intention des personnes handicapées, sur financement d'une ONG œuvrant dans l'action sociale. À la même période dans les locaux du CNA-CIMEL, l'USAID, avait financé une formation à l'intention d'aviculteurs de la région de Dakar. La formation avait été assurée par un vétérinaire privé.

### 6.3 MESURES DE BIOSÉCURITÉ

*Voir chapitre 6.1*

Le Programme d'Appui au Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire (PAPLUGA) est financé par la Commission européenne à travers la Convention de Financement N° 9664/SE, Numéro comptable 9 ACP SE 020, avec le numéro d'identification SE/003/06 pour un montant total de 1 990 000 euros sur la période 2008-2011. Il est la principale source de financement du dispositif de prévention et de lutte contre la grippe aviaire au Sénégal, avec l'objectif général qui est de :

- Limiter les risques de pandémie humaine par la contribution à la lutte mondiale contre l'épizootie de grippe aviaire à H5N1.

L'objectif spécifique poursuivi est de :

- Contrôler le risque de grippe aviaire au Sénégal par le renforcement de la capacité des Services vétérinaires dans la prévention, la détection précoce et le contrôle de la grippe aviaire, ainsi que l'information et la sensibilisation des populations.

Le recensement a permis d'avoir des informations sur le nombre, la localisation, la taille et le type des exploitations avicoles dans les différentes régions (voir cartes 1 & 2 en annexe). Ces informations obtenues complètent celles obtenues par l'étude sur les circuits de commercialisation des volailles qui a fourni des données sur les acteurs, les marchés, les abattoirs et les tueries de volailles. Les résultats de ces travaux permettent de pouvoir cibler l'intervention en cas de besoin.

## Chapitre 7

# Politiques actuelles, cadre légal

Le Gouvernement de la République du Sénégal a très tôt cherché à développer l'aviculture pour en faire un secteur émergent à très fort taux de croissance. Ainsi, dès 1962, le Centre National de l'Aviculture de Mbao devenu aujourd'hui Centre d'impulsion de l'élevage (CIMEL - CNA / Mbao) a été créé pour prendre en charge le développement de l'aviculture dans tous les secteurs (production intensive, semi intensive à extensive ou villageoise) sur l'ensemble du territoire. Cependant, ce centre (CNA) s'est presque exclusivement intéressé à l'aviculture périurbaine plus ou moins commerciale, qui exploite des souches exotiques importées essentiellement d'Europe. L'activité avicole menée en milieu rural avec l'élevage du poulet local, oiseau rustique à faible potentialité car n'ayant subi aucune sélection d'amélioration, a longtemps été délaissée. Aujourd'hui, il existe un débat de prise en charge de cette activité aussi bien par les pouvoirs publics (Ministère de l'élevage, Ministère de l'agriculture, etc.) que par les ONG (ENDA tiers monde, OXFAM, AVSF etc.) et les autres structures de développement (ANCAR, SODEFITEX, PDESOC, etc.).

Le décret portant organisation et fixant les attributions de CNA de Mbao, lui avait assigné comme missions de contrôler, d'organiser, de coordonner et de superviser toutes les activités avicoles dans l'ensemble du territoire sénégalais.

Pour cela, deux sections ont été créées:

- Une section de recherche et d'enseignement, chargée de l'étude de toutes les questions concernant l'activité du centre dans le cadre de ses attributions;
- Une section de production et de vulgarisation, chargée de l'exploitation des résultats obtenus par la section chargée de l'étude, de la conduite d'élevage, de la diffusion des souches améliorées ou acclimatées.

C'est en 1987, que l'État a donné une nouvelle orientation au CNA de Mbao, avec la privatisation de la partie production. Ainsi, le CNA (partie administrative) a été redynamisé sur financement du Budget National d'Équipement (BNE) et la nouvelle orientation s'était fixée les objectifs suivants:

- Faire de la formation une priorité;
- Encadrer et suivre les élevages sur le terrain;
- Atteindre une production de 20 millions de poulets de chair et 1 million de pondeuses en l'an 2000.

Si l'objectif d'un million de pondeuses pour l'horizon 2000 a été atteint, à peine le cinquième de l'objectif de poulets de chair est réalisé. Cependant, on peut affirmer que la force du secteur réside dans la bonne maîtrise technique des acteurs.

De façon générale, les textes de l'OMC, ne facilitent pas le développement de la filière, car ces textes mettent l'aviculture du Sénégal en concurrence avec des filières d'autres pays le plus souvent subventionnées par leur gouvernement. Les filières du Sénégal sont par contre laissées à elles mêmes et sont obligées d'importer certains intrants tels que le maïs.

Au niveau du commerce régional, des délégations d'acteurs des filières avicoles des pays membres de l'UEMOA, ont rencontré des commissaires et fonctionnaires de l'UEMOA à Ouagadougou (Burkina Faso), siège de ladite organisation en septembre 1999, pour discuter des dispositions particulières à prendre pour faciliter l'importation de certains intrants comme les œufs à couver (OAC), nécessaires pour le développement de la filière dans la sous région. Ils ont également demandé la protection de certains produits avicoles.

Certains des textes protègent la filière, mais d'autres la freinent. En effet, la filière avicole de la zone UEMOA n'est pas encore assez forte pour résister à la concurrence des filières des pays développés. Le TEC va entraîner une plus grande facilité de circulation et d'échanges des produits avicoles dans l'espace communautaire: cette ouverture va exposer la filière locale, qui ne pourra pas supporter la concurrence des produits avicoles en provenance de

l'espace extracommunautaire, notamment les produits d'Europe qui seront favorisés par la baisse tarifaire. Cette disposition va favoriser également l'importation des cuisses et ailes de volaille qui ont une valeur presque nulle en Europe, d'autant plus que la TDI est appelée à disparaître. Un Sénégalais peut importer des cuisses de poulets et les revendre facilement au Burkina Faso (sans taxe) en y mettant simplement une étiquette «Produits du Sénégal». Cependant, les poulets, œufs et poussins considérés comme «produits crus» auront l'avantage de circuler librement dans l'espace UEMOA. Ceci est bénéfique pour la filière; mais cela suppose qu'elle soit plus compétitive et qu'un certain nombre d'infrastructures (routes, transport aérien...) soient réalisées pour faciliter cette libre circulation qui est tout de même fortement handicapée par les barrières non tarifaires (tracasseries policières et douanières). Le reclassement est important pour certains intrants avicoles comme les OAC, les poussins d'un jour futurs reproducteurs (indispensables pour la filière et qui ne sont pas produits dans le pays). Ils ont été différenciés des œufs de consommation et des poussins d'élevage qui peuvent par contre dans certains cas être concurrentiels des productions nationales.

Quelques textes concernent de façon générale l'aviculture: Textes UEMOA

- Directive n° 2/98/ CM/UEMOA, du 22 décembre 1998, portant harmonisation des législations des États membres en matière de TVA;
- Directive de l'UEMOA n° 07/2006/CM/UEMOA, du 17 mars 2006, relative à la pharmacie vétérinaire
- Règlement n° 02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, portant adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) / UEMOA;
- Règlement n° 03/99/CM/UEMOA du 25 mars 1999, portant adoption du mécanisme de la Taxe Dégressive de Protection (TDP);
- Règlement n° 05/98/CM/UEMOA du 03 juillet 1998, portant définition de la liste composant les catégories des marchandises figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique de l'UEMOA.

Au niveau national il y a peu de textes uniquement consacrés à l'élevage avicole. Cependant, les quelques textes concernant strictement l'aviculture ont été établis pour protéger et développer la filière avicole nationale. On peut citer notamment:

- Décret n° 64 – 405 du 02 juin 1964, portant organisation et fixant les attributs du CNA de Mbaou;
- Décret n° 74 – 1003, du 30 octobre 1974, fixant et réglementant le commerce des aliments pour animaux;
- Décret 95-132 du 1<sup>er</sup> février 1995, libéralisant l'accès à certaines professions
- Arrêté n° 3290 du 07 avril 1993, organisant l'inspection sanitaire des couvoirs;
- Note de service n° 523 / DG / DRCI / BNF, du 02 avril 2001 de la Direction Générale des Douanes, concernant le contrôle sanitaire des viandes, abats, farines et poudres animales destinés à l'alimentation animale;
- Arrêté n° 005884/PM, du 24 octobre 2005, portant création et organisation du Comité National de Lutte et de prévention Contre la Grippe Aviaire (CONAGA);
- Lettre n°1482 MAE/DIREL du 22 novembre 2002, du Directeur de l'Élevage au Directeur Général de la Douane, concernant importation des morceaux de viande de volaille au Sénégal.

## Chapitre 8

# Analyse

### 8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

L'élevage, toutes espèces confondues, occupe une place appréciable dans l'économie nationale: il représente en effet 35 pour cent de la valeur ajoutée du secteur agricole et participe pour 3,7 pour cent à la formation du PIB national (ANSD, 2007). Les productions animales sont pratiquées par une part importante de la population rurale (30 pour cent), pour laquelle elles assurent la sécurité alimentaire, l'épargne, la force de travail et la fertilisation des champs. Sur la période 2003 à 2007, le secteur a enregistré une augmentation régulière de sa valeur ajoutée, avec un taux de croissance moyen de 4,4 pour cent. De 2008 à 2011, les effectifs nationaux de poulets ont augmenté de 24,3 pour cent (FAOSTAT, 2013). Les bovins, les petits ruminants, le lait crû et la volaille familiale sont les principaux produits qui ont été à la base de cette performance, qui a permis au secteur de contribuer ainsi pour 0,2 point à la croissance du PIB national (ANSD, 2007).

La filière avicole sénégalaise, notamment le système dit commercial, est un secteur économique dynamique, dont le taux de croissance est l'un des meilleurs du secteur primaire au niveau national, avec une progression de 11 pour cent en 2008 selon le rapport de performance du secteur de l'élevage en 2009. Entre 2011 et 2012, la production nationale de viande de volailles commerciales a augmenté de 4.6 pour cent tandis que celle des œufs de consommation a accru de 10,8 pour cent. Il occupe un nombre important d'acteurs dont les interventions à divers maillons de la filière sont complémentaires et interdépendants.

Le système dit familial, pratiqué surtout en milieu rural, joue un rôle socioéconomique de premier plan. La production avicole type rurale (viande et œufs) constitue une importante source de protéine d'origine animale, permettant de prévenir certaines maladies d'origine nutritionnelle: marasme, kwashiorkor des enfants et d'autres affections aiguës ou chroniques chez les adultes (Buldgen *et al*, 1992).

L'aviculture urbaine et périurbaine a connu un développement important au cours de la dernière décennie. La production d'œufs de consommation a connu au cours de la décennie 2000 à 2010, une croissance régulière; tandis que la production de poulets de chair a beaucoup souffert de la concurrence des carcasses et découpes de poulets congelées, importées d'Europe. Depuis la mesure suspensive de l'importation des produits avicoles, intervenue en 2005, la spéculation poulets de chair a connu un véritable boom; révélant ainsi la difficulté de cette spéculation à supporter la concurrence. Les statistiques fournies par le CNA de Mbao donnent des informations sur les effectifs et les types de production (ponte, chair, reproducteurs), mais ne fournissent pas des informations sur la répartition des poulaillers ou des aviculteurs du système dit commercial à travers le pays. Cette lacune a été complétée par le travail du PAPLUGA, qui a cartographié l'essentiel des poulaillers modernes dans le pays. Le CIMEL/CNA de Mbao, devrait s'approcher du PAPLUGA, pour prendre le relais et réactualiser ce travail de recensement de façon régulière. Il est nécessaire de mettre en place un programme national de suivi des activités avicoles au Sénégal pour pouvoir disposer de statistiques réelles et régulièrement actualisées qui puissent permettre de mener des actions concrètes pour le développement de la filière.

#### **Un bon encadrement technique**

Les secteurs avicoles commerciaux (secteurs 1 & 2) et dans une moindre mesure le secteur 3, tirent leur force grâce à une bonne maîtrise technique des acteurs. Ils bénéficient d'un encadrement qui a acquis une expérience confirmée en aviculture au cours du temps. En effet, il existe un service d'appui et d'encadrement de la filière offert par le service public (le CIMEL/CNA) et le secteur privé avec un nombre important de cabinets vétérinaires privés qui quadrillent le pays (voir carte 5 en annexe), avec une densité plus soutenue dans les régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis, qui sont également les zones de productions avicoles commerciales. La filière avicole bénéficie donc d'un environnement scientifique et technique favorable pour son développement. Malheureusement, les aviculteurs (propriétaires des fermes), se sont souvent formés eux-mêmes en prenant part aux différentes séances de

formation organisées; en lieu et place de leurs techniciens et ouvriers. Les propriétaires des élevages craignent que s'ils forment leur personnel, celui-ci prendra conscience de son importance, comprendra la rentabilité économique de l'exploitation et demandera des salaires élevés ou démissionnera pour monnayer ses compétences ailleurs. La formation devra donc de plus en plus être orientée vers les acteurs de terrain.

### **Des problèmes sanitaires dans l'élevage villageois**

Pour la filière avicole rurale ou familiale, le premier problème est la prise en charge effective des problèmes de pathologie. Des calendriers de vaccination de masse contre les principales maladies aviaires doivent être établis en zone rurale en fonction des régions. Il semble nécessaire d'organiser et former les acteurs de cette filière rurale. Plusieurs projets de recherches et/ou de développement interviennent ces dernières années en milieu rural, pour soutenir le développement de l'aviculture villageoise (projet R-D « *Amélioration des conditions d'exploitation de l'aviculture traditionnelle en milieu rural par une réduction de l'incidence de la maladie de Newcastle et des parasitoses*»; projet de transfert de technologie: « *Développement et diffusion d'une nouvelle technique de fabrication de vaccin I-2, pour une meilleure utilisation dans l'aviculture villageoise*» etc.). Le résultat est que de plus en plus, les aviculteurs ruraux prennent de plus en plus conscience de la nécessité de s'occuper de leurs oiseaux, notamment par la vaccination contre la maladie de Newcastle, le déparasitage ou l'amélioration des conditions de vie de ces oiseaux. Une brochure pour aider les aviculteurs ruraux est en cours de préparation au moment de la préparation de cette revue, sur financement du Fond National de Recherches agricole et agroalimentaire (FNRAA)

### **Un secteur peu structuré**

Le problème qui se pose à l'aviculture de façon générale est le manque d'organisation des acteurs. L'organisation professionnelle de la filière avicole se confond historiquement avec l'évolution administrative, financière et institutionnelle du CNA devenu CIMEL, principal service qui s'occupe de cette filière. En effet, dès 1964, date de début de fonctionnement du CNA, le Groupe des Aviculteurs du Sénégal (GAS) est créé. La Coopérative des Aviculteurs du Sénégal (COPAVIS), contemporaine des financements USAID et de l'OMVS, prend le relais du GAS entre 1976 et 1978, pour céder la place à l'Association des Aviculteurs de Cap-Vert (AACV), entre 1981 et 1987. Cette organisation qui a pris fin avec la privation d'une partie du CNA, est certainement celle qui aura battu le record de longévité avec six années d'existence. Ensuite, il faudra attendre sept ans pour voir la naissance de l'éphémère Comité Interprofessionnel de l'Aviculture au Sénégal (CIPAS) (1993-1994), qui va disparaître avec la mise en place du PRODEC, ou Projet de Développement des Espèces à Cycle court, qui favorisera la création d'une nouvelle association dénommée Maison des Aviculteurs (MDA), dont la vie (1994-1998), est calquée sur celle du PRODEC qui en assurait le financement.

Les nombreuses tentatives d'organisation ont échoué. Or tant que la filière n'a pas une interprofession solide, puissante et combative, les problèmes auxquels la filière est confrontée ne seront jamais totalement pris en charge par les pouvoirs publics; faute d'interlocuteurs valables et crédibles.

La filière est occupée par des acteurs plus ou moins isolés, qui ont cependant toujours tenté de s'organiser, même si très souvent le *modus vivendi* pour penser à s'organiser, survient toujours à la suite d'une crise aiguë de la filière, comme ce fut le cas avec la grippe aviaire, ou actuellement dans le combat pour le maintien de la mesure de suspension des importations; seulement cette lutte est toujours menée de façon plus ou moins dispersée.

Les tentatives de regroupement pour la mise en place d'une interprofession forte et mobilisatrice continuent toujours, avec la naissance de la Fédération des Acteurs de la Filière Avicole (FAFA) en 2002, suivie de celle de l'Union Nationale des Acteurs de la Filière Avicole (UNAF) en 2004. On peut se poser beaucoup de questions sur l'échec de toutes ces tentatives d'associations. Il faudrait certainement une étude socio-anthropologique pour en déterminer les causes. Toutefois, toutes ces associations ont eu leur siège au CNA de Mbao et ont bénéficié de l'appui administratif des fonctionnaires du Ministère chargé de l'élevage, affectés à ce centre. Aujourd'hui, le FAFA a délocalisé son siège et il n'y a pas de perspective de regroupement des deux structures fédératives. Leur force, leur domination et leur audience auprès des pouvoirs publics sont plutôt liées au charisme du leader du moment.

Aucune association importante n'a été enregistrée de façon officielle pour regrouper les acteurs de l'aviculture familiale. Néanmoins, des Groupements d'Intérêt Économiques (GIE), ont souvent été créés par des ONG ou projets de développement, intervenant dans l'encadrement de l'aviculture, dans le but de faciliter leurs interventions. Ces GIE ou

associations disparaissent avec la fin des activités de ces projets. Le secteur avicole rural mérite d'être organisé.

Une part importante du prix de vente revient aux intermédiaires de la commercialisation. Une réduction des acteurs intermédiaires pourrait sans doute réduire les prix de cession au consommateur final des produits avicoles. Toutefois, si cette suppression si elle n'est pas bien préparée, elle peut aussi entraîner une désorganisation de la filière avicole.

### **Une compétitivité menacée**

Des efforts importants ont été faits sur la production de poussins d'un jour au Sénégal. Couvrant à peine 28 pour cent des besoins en 1990, la production locale de poussins a assuré 98 pour cent des besoins; et les responsables du CNA, ont toujours affirmé que les couvoirs en place pouvaient assurer les besoins nationaux en poussins. En effet, depuis la mesure de suspension des produits avicoles, ce sont les couvoirs nationaux qui assurent la demande totale en poussins d'un jour, malgré la hausse de cette demande, qui est passée à environ 5 millions en 2004, pour atteindre 13 millions aujourd'hui. Évidemment, cette production de poussins est encore à 75 pour cent dépendante des œufs à couver (OAC) importés; ce qui signifie qu'il reste des efforts à faire pour que la filière soit plus indépendante.

Certains intrants importés sont chers et augmentent le coût de production. Il faudrait proposer une suppression ou réduction de certaines taxes à l'importation pour soutenir la filière, à défaut d'une subvention de la production. Il faut aussi encourager la production nationale d'intrants comme le maïs. En attendant une production nationale qui satisfasse la demande, les provendiers pourraient étudier les possibilités de l'importation à partir des pays de la sous région; ce qui contribue au développement des échanges commerciaux dans l'espace UEMOA. En effet, chaque année, près d'une centaine de milliers de tonnes de maïs qui sont importées d'Amérique (Brésil, USA) essentiellement.

Les fortes importations de cuisses et carcasses de poulets congelées avaient hypothéqué sérieusement le développement de l'élevage du poulet de chair. La suspension de ces importations, a relancé le développement de la spéculation poulets de chair. Dans le but de promouvoir un développement durable de la filière avicole, tout en veillant à ne pas contrevenir aux règles de l'OMC, il serait primordial de réguler ces importations qui pour l'essentiel ne proviennent pas de l'espace communautaire. En effet, il est très difficile voire impossible pour la viande de poulet produite localement de concurrencer celle importée d'Europe ou d'Amérique.

### **La menace de la grippe aviaire**

L'annonce de la grippe aviaire avait entraîné une véritable psychose surtout au niveau des grandes villes comme Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Touba et même de certaines grandes agglomérations rurales à l'intérieur du pays. Étant donné que l'événement avait coïncidé avec les fêtes de fin d'année et d'autres événements religieux, cette situation a eu comme effets induits une baisse sensible de la consommation de produits de volaille. La demande en poulets de chair au moment des événements religieux (*El Hachoura, Magal, Maouloud*) a baissé, alors que cette demande ponctuelle constitue normalement de grands marchés de commerce de poulets.

De nos jours, la grippe aviaire semble être du passé pour la plupart des sénégalais, elle ne constitue plus un frein pour la consommation du poulet. Au contraire, à cause de cette maladie, il ya eu une suspension des importations de produits avicoles, qui a permis à la spéculation ponte d'exploser, démontrant ainsi la vulnérabilité de cette spéculation. Il est cependant nécessaire de maintenir le niveau de sensibilisation et la formation pour permettre aux aviculteurs de comprendre et appliquer les mesures de biosécurité qui leur permettent de faire face à toute pathologie aviaire qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la filière.

Le Tableau 25 montre une comparaison de la production entre 2005 et 2012 considérée comme année de grande production depuis la suspension suite à la menace de la grippe aviaire:

**TABLEAU 25:**  
**Comparaison des productions entre les années 2005 et 2012**

Produits	Année 2005	Année 2008	Année 2012
Poussins «chair» produits	5 319 293	11 386 100	19 198 468
Poussins «ponte» produits	1 615 736	1 802 774	1 799 752
OAC importés	6 679 230	12 913 030	18 688 750
OAC locaux (%)	20	25	28,8
Viande volaille importée	2 598		0
Poussins «ponte» importés	107 682		0
Poussins «chair» importés	75 180		0

Source: données CNA-CIMEL, 2005, 2008 et 2012

La production de poussins de chair a connu une augmentation importante entre 2005 et 2012, elle a été multipliée par 3,61, soit 13 897 175 unités de plus en valeur absolue en sept ans. Celle de poussins ponte a légèrement augmenté, passant de 1 615 736 à 1 799 752 unités soit une progression beaucoup moins importante seulement de 184 000 poussins produits de plus qu'en 2005.

### **Situation de la production avicole commerciale de 2005 à 2012**

- **Production d'œufs de consommation**

L'élevage de poules pondeuses, qui n'a pas été affectée par les importations (les importations d'œufs de consommation étant pratiquement nulles) ne semble pas non plus avoir été concerné par l'effet de la suspension des importations des produits avicoles. En effet, les mises en place sont passées de 1 615 736 en 2005 à 1 799 752 en 2012, soit une progression de 11,4 pour cent, qui avait déjà été amorcée depuis 2000. Au contraire, cette progression va encore continuer avec la progression du taux d'urbanisation, qui appelle des changements de comportement alimentaire, favorable à cette spéculation. Si des infrastructures de transformation d'œufs se mettaient en place, cela encouragerait encore plus cette production. Une levée de la mesure suspensive des importations des produits avicoles n'aura certainement pas d'impact sur cette production.

- **Production de poulets de chair**

La production de poulets de chair a beaucoup souffert des importations. Pour cette raison, un nombre important d'éleveurs de poulets de chair avaient préféré d'abandonner, surtout, lorsqu'en 2004, les importations (13 000 tonnes) avaient presque doublé la production nationale (7 000 tonnes). Cette spéculation a connu une explosion avec la suspension des importations de produits avicoles, survenue en octobre 2005. En effet, les effectifs ont passé de 6 935 029 en 2005 à 20 998 220 en 2012, soit une augmentation de plus de 202,8 pour cent en sept ans. La quantité de viande produite dépasse aujourd'hui 29 000 tonnes, il y a eu une véritable explosion de la production. Corrélié à cela, le chiffre d'affaires des aliments a avoisiné 46,3 milliards de FCFA en 2012.

La production de viande de volaille est donc très liée aux importations de celle-ci. Déjà en 2005, malgré le fait que la mesure suspensive soit intervenue vers la fin de l'année (fin octobre), elle a tout de même positivement influencé la production de poulets de chair. En effet, la suspension est intervenue à la limite du temps nécessaire, pour permettre des mises en places en vue des fêtes de fin d'année, sans aucune concurrence.

La progression exponentielle de la production de viande volaille, s'est accompagnée d'une augmentation de la production de poussins d'un jour dans les mêmes proportions, démontrant ainsi la capacité des couvoirs locaux à satisfaire la demande nationale. L'effectif des poussins d'un jour totalement produits au Sénégal (leur importation officielle étant arrêtée) est passé d'environ 5 millions en 1999 pour atteindre près de 21 millions en 2012. La production de poussins «100 pour cent sénégalais», c'est-à-dire issus d'OAC produits au Sénégal, a varié entre 21 et 32 pour cent.

En conclusion, nous pouvons dire que la décision gouvernementale de suspension des importations a eu un effet de surprise au début car les accoueurs et les aviculteurs n'étaient

pas assez préparés pour assurer un approvisionnement correct en produits, notamment en poulets de chair. À cela, il faut ajouter les hésitations des investisseurs nationaux pour investir dans le secteur, de peur que la mesure de suspension ne soit vite levée. Mais, un an après, la confiance était installée et il a été noté une reprise en main de la situation par les acteurs nationaux se traduisant par une augmentation des productions notamment de poulets de chair. Malheureusement, cela a entraîné une inflation du prix des intrants car la demande était élevée; ce qui a eu comme conséquence une augmentation des coûts de production, donc du prix de vente des produits.

Il est donc certain qu'en absence de toute concurrence, la production de poulets de chair devient une activité attractive qui peut progresser et que même la production d'œufs de consommation qui ne souffre pas de l'effet des importations, pourrait également progresser par effet d'entraînement. Cependant, le Sénégal étant membre de l'OMC, de la CEDEAO et, très actif dans l'espace UEMOA, il faut donc s'attendre à ce qu'un jour, cette suspension soit levée.

## **8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES**

Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture intensive de façon générale et le nombre d'emplois directs ou indirects créés, démontrent l'importance de cette activité. Il s'agit d'un secteur porteur de croissance dont le chiffre d'affaires est passé de 28,2 milliards en 1995 à plus de 87 milliards pour l'année 2009. Cette croissance qui était due essentiellement au dynamisme de la filière ponte (production d'œufs de consommation) est aujourd'hui supportée par la production de poulets de chair qui a longtemps stagné et même connu une baisse pendant certaines années; mais celle-ci a été véritablement boostée par l'arrêt des importations des produits avicoles.

Il faut rappeler que le Sénégal est membre fondateur de l'UEMOA, membre de la CEDEAO et de l'OMC, il ne peut donc pas arrêter de façon définitive les importations de produits avicoles. Une fois que des pays exportateurs de ces produits vers le Sénégal, pourront démontrer qu'ils sont indemnes de l'IAHP, ils exigeront naturellement que la suspension sénégalaise soit levée et même, des nationaux qui s'activent à ces échanges commerciaux peuvent être à l'origine d'une telle demande. Il faut donc s'attendre à ce que cette suspension soit tôt ou tard levée, et chercher des solutions pour atténuer les effets de cette levée.

La levée de la suspension va certainement entraîner la reprise des importations de carcasses et découpes de poulets congelées essentiellement, celles des œufs n'étant pas pour le moment concernées. Ces produits importés arriveront au Sénégal avec un coût de revient faible, par rapport au coût de production des produits des volailles locales, indexé aux coûts des matières premières. La majorité des consommateurs va se retourner vers ces produits importés. Deux cas de figures sont possibles: selon que la mesure soit brusque, c'est-à-dire surprenant les producteurs; ou qu'elle soit préparée, donnant du temps aux acteurs (pouvoirs publics, producteurs) de se concerter et de décider d'une position idoine.

Dans tous les cas pour permettre à la filière avicole de faire face à la concurrence des importations de produits avicoles et lui assurer un dynamisme constant notamment dans l'aviculture commerciale, il convient de prendre un certain nombre de mesures:

- Former et organiser tous les acteurs de la filière avicole, c'est-à-dire professionnaliser les acteurs par la formation et la sensibilisation pour qu'ils s'inscrivent dans une dynamique bonnes pratiques de biosécurité, leur permettant de mettre sur le marché un produit compétitif sur le plan de la qualité.

Les formations actuellement dispensées au CNA sont principalement orientées sur la conduite de l'exploitation et s'adressent surtout aux propriétaires des poulaillers. Il est nécessaire de diversifier ces formations à toutes les phases de la filière et surtout atteindre les ouvriers qui sont les véritables responsables des poulaillers.

À défaut d'avoir une organisation fédérative de tous les acteurs de la filière, il serait important de regrouper les acteurs en groupes de métiers et accompagner le processus associatif dans l'espoir de les fédérer plus tard. Pour réussir cela, une étude sociologique rétrospective est nécessaire pour comprendre pourquoi tant d'organisations n'ont pas réussi. Les techniciens qui interviennent dans le secteur ont

besoin de formations particulièrement dans le domaine de la gestion administrative pour mieux gérer leur service et être en phase avec la loi.

- Améliorer la présentation du produit fini, c'est-à-dire le poulet prêt à cuire (PAC) et les œufs. Pour cela, il faut non seulement former les prestataires à l'abattage des poulets, mais il faut surtout construire en zone de production un abattoir moderne qui puisse traiter rapidement un nombre important de poulets.

Les enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude révèlent cependant que la construction de petites aires d'abattage dans les principales zones d'élevage et sur les marchés de poulets, fonctionnant de façon moderne, avec du matériel adéquat, serait beaucoup plus pertinente que la construction d'un seul abattoir donc l'éloignement constituera toujours un obstacle pour un bon nombre d'aviculteurs. Le lieu indiqué pour la construction d'un abattoir est la plateforme de Diamniadio ou, en deuxième position le village de Sangalkam.

- Améliorer la présentation du produit fini avec l'emballage et la découpe.

Pour éviter que la découpe réalisée au Sénégal ne prête confusion avec les morceaux de découpe (cuisses et ailes de poulets importés), quelques producteurs rencontrés ont proposé de labelliser la «découpe made in Sénégal» en réalisant une découpe qui correspond aux pratiques courantes ou culturelles, c'est-à-dire une découpe en demi ou quart de poulet. Cette façon de découper les poulets permettra de faire la différence avec les morceaux de poulet importés.

Il convient cependant, de mener une campagne de sensibilisation et de marketing pour faire accepter aux consommateurs cette nouvelle présentation qui aura l'avantage de s'adapter à tous les niveaux de revenus. Il semble important d'installer ensuite des points de vente accessibles et limiter au mieux les transactions et les intermédiaires qui provoquent des hausses des prix.

- Faire des emballages de douzaine d'œufs et même de demi-douzaine, le produit doit être à la portée de toutes les bourses et accessible.
- Arrêter ou à défaut, décourager l'importation de cuisses et carcasses de poulets congelés. Au-delà du désastre économique que causent ces importations sur la filière poulets de chair, l'hygiène et la qualité du produit ne sont pas respectées. En effet, la chaîne de froid n'est pas totalement respectée par tous les acteurs de cette activité commerciale surtout quand ces produits pénètrent au Sénégal de façon frauduleuse (par voie terrestre essentiellement). L'entrepôt sur les différentes aires de transit favorise la contamination microbienne. Il faut donc décourager un tel fléau économique et hygiénique.
- Le secteur bancaire doit accepter de financer l'activité avicole. Actuellement, les banques sont peu disposées à financer l'élevage en général et les filières avicoles en particulier. Les quelques cas de financement qui existent ne sont pas adaptés à l'activité: soit le taux d'intérêt est trop élevé, soit le différé de paiement est trop court par rapport à l'activité surtout pour l'élevage ponte, soit les sommes allouées ne permettent que le financement du fonds de roulement et ne couvrent pas l'investissement initial. Un crédit adapté est nécessaire pour financer le fonds de roulement et l'investissement car si l'investissement (bâtiments et matériels d'élevage) n'est pas correctement assuré, il est difficile d'atteindre de bons résultats et une bonne rentabilité.

Pour assurer le développement de l'aviculture familiale (rurale) et augmenter son importance économique, un certain nombre de contraintes doivent être levées notamment l'amélioration de l'habitat et de l'alimentation, mais surtout, la lutte contre certaines maladies comme celle de Newcastle et les parasitoses. On peut espérer que la tendance soit tournée vers une croissance réelle de l'élevage villageois en raison des efforts actuellement fournis envers ce secteur. Si la vaccination contre la maladie de Newcastle continue, se généralise, et si elle est associée à une distribution de vermifuge, il est certain que les effectifs de volailles de l'élevage villageois augmentent au cours des deux prochaines années. Un projet de R&D sur «l'amélioration des conditions d'exploitation de l'aviculture familiale en milieu rural par une réduction de l'incidence de la maladie de Newcastle et des parasitoses» en cours dans la région Nord du Sénégal montre que la prévention de la MN et des parasitoses permet de doubler des effectifs de volaille chez les éleveurs en une année.

En ce qui concerne le commerce régional, le TEC va entraîner une plus grande facilité de circulation et d'échanges des produits avicoles dans l'espace communautaire. Cette ouverture va exposer la filière locale à la concurrence des produits avicoles de l'espace extra communautaire, notamment les produits provenant de l'Europe qui seront favorisés par la baisse tarifaire. Cette disposition va donc favoriser les importations des cuisses et ailes de volaille qui ont une valeur nulle en Europe. Cependant, les poulets, les œufs et les poussins qui sont considérés comme «produits crus», auront l'avantage de circuler librement dans l'espace UEMOA ce qui est bénéfique pour la filière avicole. Toutefois cela suppose que la filière soit plus compétitive et que des infrastructures adéquats (routes, transport aérien...) soient réalisés pour faciliter la libre circulation des produits avicoles.

L'arrêt des importations, suite aux menaces de la grippe aviaire, a permis de démontrer que les éleveurs et les autres acteurs de la filière avicole peuvent assurer un approvisionnement correct de la demande nationale, même au moment de fortes demandes que sont les fêtes de fin d'année et autres événements religieux. Si ces acteurs peuvent mettre sur le marché un produit qui réponde au goût des consommateurs, il sera possible de réduire par la suite, ou même d'arrêter, l'importation de cuisses et carcasses de poulets congelées lorsque la mesure d'interdiction sera levée.

Même si la menace que constituait la grippe aviaire semble s'éloigner, il est important que tous les acteurs impliqués dans la prévention restent vigilants, ce qui demande leur implication. Au-delà des problèmes de santé publique qu'il faut craindre avec cette zoonose, le désastre à la fois économique et social qui peut survenir en cas d'épizootie d'influença (ou peste aviaire) reste très important. Les conséquences qui en découleront sont difficiles à prédire et à prévenir.

## Annexe I

**Qui est qui (liste de contacts)**

Catégorie Organisation professionnelle d'aviculteurs – GIE  
 Nom COTAVI: Collectif des Techniciens de l'Aviculture  
 Adresse CMEL-CNAMbao, Km 21, Rte de Rufisque, BP 67, Dakar,  
 Téléphone/Fax +221 33 836 2284

Créé le 12/01/1998 pour améliorer la production avicole par une bonne maîtrise des paramètres techniques, professionnaliser la filière, faciliter l'accès aux intrants. Le COTAVI est un GIE de 30 membres (vétérinaires, ingénieurs agronomes spécialisés en productions animales, ITE, ATE)

Catégorie Association socio professionnelle de producteurs (femmes)  
 Nom AVIDAK: Association des Avicultrices de Dakar  
 Adresse CNAMbao, Km 21, Rte de Rufisque, BP 67, Dakar,  
 Téléphone/Fax +221 33 825 1045

Créée le 27/11/1999, l'AVIDAK est une association socioprofessionnelle de 177 membres regroupant des producteurs pour une meilleure exploitation, l'amélioration du cadre de vie et la solidarité entre les membres (toutes femmes). Les revendications sont la baisse du prix des intrants (poussins, aliments, médicaments, etc.); l'arrêt des importations de produits de concurrence (cuisses et carcasses de poulets de chair...).

Catégorie Association socio professionnelle de 50 membres  
 Nom AAD: Association des Aviculteurs de Dakar  
 Adresse CNAMbao, Km 21, Rte de Rufisque, BP 67, Dakar,  
 Téléphone/Fax +221 33 836 2284

Créée le 02/09/2000. L'AAD regroupe des producteurs pour une promotion de l'aviculture, l'amélioration du cadre de vie et la solidarité entre les membres (hommes & femmes) L'AAD revendique des prix des intrants réduits; l'arrêt des importations de produits de concurrence (cuisses et carcasses de poulets de chair...), et la prise en compte des besoins de la filière par l'État.

Catégorie Union regroupant 6 unités industrielles  
 Nom UNIA: Union Nationale des Industriels de l'aviculture  
 Adresse CNAMbao, Km 21, Rte de Rufisque, BP 67, Dakar,  
 Téléphone/Fax +221 33 836 2284 ou SEDIM, sa

Créée 15/04/1999 l'UNIA revendique la baisse de la TVA et le contrôle des importations.

Catégorie Fédération regroupant 5 associations  
 Nom FAFA: Fédération des Acteurs de la Filière Avicole  
 Adresse VDN, Dakar,  
 Téléphone/Fax +221 33 825 1045

Email [fafavicole@yahoo.fr](mailto:fafavicole@yahoo.fr)

Créée le 07/03/2002 cette structure fédérative a pour objectif de mener des études sur l'impact de l'importation des la viande de poulet sur l'aviculture.

Catégorie	Structures et/ou associations
Nom	UNAFA: Union Nationale des Acteurs de la Filière Avicole
Adresse	CNA Mbao, Km 21, Rte de Rufisque, BP 67, Dakar,
Téléphone/Fax	+221 33 836 2284
Créée en 2004	

### **Localisation des grossistes de médicaments et d'intrants vétérinaires**

SENEVET

1 Derkle, Dakar,  
+221 33 824 7087

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

SOPELA

41, rue Carnot, Dakar  
+221 33 842 3160:61

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole

SOSEDEL

Sacré-Cœur, Dakar  
+221 33 824 1221

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, matériel avicole et clinique

SODEPRA

Thiaroye, Pikine

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole

SOPRODEL

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole

CENTRALVET

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole  
PROMOVET

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole

SOVESEN

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et matériel avicole

VETAGROPHARMA International

Thiès A. EH Omar,  
+221 951 2762

Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, matériel avicole et clinique

## Annexe II

## Liste des projets majeurs –secteur avicole

- 1 **Projet:** PAPEL: Projet d'Appui à l'Élevage  
Siège: Direction élevage, Dakar
- Agence:** Banque Africaine de Développement (B.A.D.) et le Sénégal
- Durée:** 2002-2005, prolongé jusqu'en 2009.
- Zone géographique:**
- Bénéficiaires directs:** Aviculteurs des secteurs 4 et villageois principalement
- Situation:** Aujourd'hui terminé.

Le projet intervient dans la gestion des ressources pastorales et l'intensification des productions animales. Trois campagnes de vaccination contre la Newcastle ont eu lieu en 2002 et 2003 et pour 2004-2005 l'objectif est de vacciner 1000000 de sujets dans la zone du projet.

- 2 **Projet:** PACE: Projet Panafricain de Contrôle des Épizooties,  
Siège: Direction élevage, Dakar
- Agence:** Union Européenne (le FED) et le Sénégal  
Montant: 257 042 885 FCFA (ce montant ne concerne pas que l'aviculture)
- Durée:**
- Zone géographique:** Région de Kaolack, Fatick, Louga et Saint-Louis
- Bénéficiaires directs:** Éleveurs et professionnel du bétail et viande installés dans la zone d'intervention
- Situation:** Terminé

L'objectif du projet est le contrôle et l'éradication des maladies animales. Le projet a facilité le financement de journées d'études sur l'organisation de la filière avicole et soutient un réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies aviaires.

- 3 **Projet:** PADV: Projet d'Aménagement et de Développement Villageois,  
Siège: Louga
- Agence:** BOAD, FIDA, Sénégal, Bénéficiaires:  
7768,06 Millions FCFA (ce montant ne concerne pas que l'aviculture)
- Durée:**
- Zone géographique:** Départements Louga & Linguère
- Bénéficiaires directs:** Tous les habitants de l'espace rurale de la zone d'intervention
- Situation:** terminé

Les objectifs sont de renforcer la sécurité alimentaire, augmenter les revenus surtout des femmes, par l'accroissement des quantités et la qualité des produits agricoles; améliorer

les conditions de vie; réduire l'exode rural. Le projet a réalisé un répertoire pour le choix de villages cibles, mis en place un Comité de Développement Villageois, réhabiliter et construit des infrastructures et rurales communautaires, former des producteurs.

4	Projet:	SODEFITEX: «Société de Développement des Fibres Textiles» (Volet élevage), Siège Tambacounda
	Agence:	Programme National de développement (État du Sénégal et bailleurs de fonds)
	Durée:	Indéterminée
	Zone géographique:	Régions de Tambacounda et Kolda
	Bénéficiaires directs:	Éleveurs et agro pasteurs de la zone d'intervention
	Situation:	En cours, société nationale, donc pas durée indéterminée

Les objectifs sont l'animation et la vulgarisation pastorales, les soins vétérinaires de base, le dépôt d'aliments et de médicaments. Le projet a permis l'alphabétisation et la formation des éleveurs, l'assistance et l'organisation des éleveurs.

5	Projet:	SAED: « Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta et de la vallée du Fleuve Sénégal et de la vallée de la Falémé (volet élevage) siège Saint-Louis
	Agence:	Programme National de développement (État du Sénégal et bailleurs de fonds)
	Durée:	Indéterminée
	Zone géographique:	Régions de Saint-Louis, Matam et Tambacounda (département de Bakel)
	Bénéficiaires directs:	Éleveurs et agro pasteurs de la zone d'intervention
	Situation:	En cours, société nationale, donc pas durée indéterminée

Les objectifs sont l'animation et la vulgarisation pastorales, les soins vétérinaires de bases, le dépôt d'aliments et de médicaments Le projet a permis l'alphabétisation et la formation des éleveurs.

6	Projet:	PRODAM II: «Projet de développement Agricole de Matam» (Volet élevage)
	Agence:	Programme National de développement (État du Sénégal et bailleurs de fonds)
	Durée:	
	Zone géographique:	Région de Matam
	Bénéficiaires directs:	Éleveurs et agro-pasteurs de la zone d'intervention
	Situation:	En cours, se termine en 2014

Les objectifs sont l'animation et la vulgarisation pastorales, les soins vétérinaires de bases, le dépôt d'aliment et de médicaments. Le projet a permis l'alphabétisation et la formation des éleveurs, une assistance et l'organisation des éleveurs.

7	Projet:	PSAOP 2: «Projet De Services et d'Appui aux OP» deuxième phase
	Agence:	État du Sénégal et Banque Mondiale
	Durée:	
	Zone géographique:	Programme national

Bénéficiaires directs: Tous les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitation forestière  
 Situation: En cours, se termine 2012

Les objectifs sont l'organisation, le renforcement des capacités et la professionnalisation des producteurs.

8 Projet: PSSA: « Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire »  
 Agence: Financement FAO  
 Durée:  
 Zone géographique: Programme national  
 Bénéficiaires directs: Monde rural  
 Situation: Terminé

Les objectifs sont le financement des activités agricoles. Le projet appui la production, lutte contre la pauvreté et aide l'aviculture villageoise.

9 Projet: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)  
 Agence: État du Sénégal, Banque Mondiale et d'autres bailleurs du Sénégal  
 Durée: Indéterminée  
 Zone géographique: Programme national  
 Bénéficiaires directs: Tous les agriculteurs solvables  
 Situation: En cours

Le projet appuie la formation, l'encadrement et le financement des activités d'élevage pour les espèces à cycle court. Les principaux acquis sont le financement de projets de développement en élevage, l'installation des techniciens (vétérinaire, ITE et ATE).

10 Projet: PRODEC Projet de Développement de l'Élevage des Espèces à Cycle court  
 Agence: FAC / France  
 Durée:  
 Zone géographique: Programme national  
 Bénéficiaires directs: Tous les éleveurs de volailles, petit ruminants, porcins etc.  
 Situation: Projet terminé

Le projet vise le renforcement des activités du CNA et la mise en place de la Maison des Aviculteurs (MDA).

11 Projet:  
 Agence: ASRADEC: « Association Sénégalaise Recherche et Appui pour le Développement Communautaire »  
 Durée:  
 Zone géographique: St. Louis, Louga Ziguinchor  
 Bénéficiaires directs:  
 Situation: En cours

Les compétences de cette ONG sont le développement rural intégré, l'information, l'éducation et la communication en milieu rural. Elle peut faciliter la formation en milieu rural et organiser les éleveurs en association.

12 Projet:

Agence:	ACA: «Association Conseil pour l'Action»
Durée:	Indéterminée
Zone géographique:	Nationale
Bénéficiaires directs:	
Situation:	En cours, une ONG

Les compétences de cette ONG sont la formation de groupements et l'appui à la recherche de financement. Elle peut faciliter la formation en milieu rural et organiser les éleveurs en association.

13 Projet:

Agence:	AFRICARE
Durée:	
Zone géographique:	Nationale
Bénéficiaires directs:	
Situation:	En cours, une ONG

Les compétences de cette ONG sont l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural par le développement de l'agriculture, de l'élevage, l'alphabétisation. Elle mène des actions de lutte contre la pauvreté en milieu rural et de soutien à l'aviculture

14 Projet:

Agence:	CRS: «Catholic Relief Services»
Durée:	
Zone géographique:	Bassin arachidier, vallée du Fleuve Sénégal, Ferlo
Bénéficiaires directs:	Monde rural
Situation:	En cours, ONG

Les compétences de cette ONG sont le financement de projets intégrés en milieu rural et l'appui surtout pour les femmes. Financement possible de petites exploitations avicoles et suivi-encadrement des exploitations.

15 Projet:

Agence:	FONGS (Fédération d'ONG)
Durée:	Indéterminée
Zone géographique:	Nationale
Bénéficiaires directs:	Monde rural
Situation:	En cours

Les compétences de cette ONG sont le développement rural et la commercialisation, l'épargne crédit. Financement possible de petites exploitations avicoles et suivi-encadrement des exploitations.

- 16 **Projet:**  
Agence: Plan International Sénégal  
Durée: ONG  
Zone géographique: Kaolack, Louga, St. Louis, Thiès  
Bénéficiaires directs:  
Situation: En cours

Les compétences de cette ONG sont le développement à la base et les soins de santé de base. Financement possible de petites exploitations avicoles et suivi-encadrement des exploitations.

- 17 **Projet:**  
Agence: EELS: «Eglise Évangélique Luthérienne du Sénégal»  
Durée:  
Zone géographique: Zone sylvo-pastorale  
Bénéficiaires directs:  
Situation:

Les compétences de cette ONG sont les soins vétérinaires de base et la distribution d'aliments. Mise en place et suivi possible d'exploitation avicoles.

- 18 **Projet:**  
Agence: OXFAM/America OXFAM/G. Bretagne  
Durée: Indéterminée  
Zone géographique: Diourbel, Kaolack, St. Louis, Thiès, zones sylvo-pastorale  
Bénéficiaires directs:  
Situation: En cours

Les compétences de cette ONG sont l'animation, les soins vétérinaire de base, les dépôts d'aliments et de médicaments, le petit élevage et le suivi –encadrement des exploitations.

- 19 **Projet:**  
Agence: RADI: «Réseau Africain pour le Développement Intégré»  
Durée: ONG  
Zone géographique: Diourbel, Kaolack, St. Louis, Tamba, Thiès, Ziguinchor  
Bénéficiaires directs: Monde rural en général  
Situation: En cours

Les compétences de cette ONG sont la formation juridique et technique des OP et l'organisation des rencontres d'échanges

- 20 **Projet:**  
Agence: USE: «Union pour la Solidarité et l'Entraide»  
Durée:  
Zone géographique: Kaolack, Zone sylvo-pastorale  
Bénéficiaires directs:  
Situation: En cours

Les compétences de cette ONG sont les soins vétérinaires de base, la distribution d'aliments et l'alphabétisation.

21 Projet:

Agence:	AVSF: «Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières»
Durée:	
Zone géographique:	Nationale
Bénéficiaires directs:	Agriculteurs et éleveurs
Situation:	En cours

Les compétences de cette ONG sont l'animation, la formation et les soins vétérinaires de base. AVSF peut aider à la mise en place, la formation, le suivi et l'encadrement d'exploitations avicoles.

22 Projet:

Agence:	Projet de Développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PEDESOC)
Durée:	
Zone géographique:	Régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda
Bénéficiaires directs:	éleveurs et agropasteurs de la zone du projet
Situation:	En cours

Compétence du projet: encadrement, formation (techniques d'élevage et alphabétisation) des acteurs et suivi des exploitations

23 Projet:

Agence:	Projet de développement du Bétail endémique (PROGEBE) (projet sous régional)
Durée:	
Zone géographique:	Régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Kédougou
Bénéficiaires directs:	Éleveurs du bétail trypanotolérant de la zone du projet
Situation:	En cours

Compétence du projet: encadrement, formation (techniques d'élevage et alphabétisation) des acteurs et suivi des exploitations

24 Projet:

Agence:	Fond d'appui à la stabulation (FONSTAB)
Durée:	Indéterminée
Zone géographique:	Nationale
Bénéficiaires directs:	Tout individu possédant un projet de développement en élevage bancable.
Situation:	En cours

Compétence du projet: financement de tout projet de développement de l'élevage applicable sur le territoire national et qui soit rentable et bancable après avis du comité de gestion.

- 25 **Projet:** Projet de recherche-développement
- Agence:** *«Amélioration des conditions d'exploitation de l'aviculture traditionnelle en milieu rural par une réduction de l'incidence de la maladie de Newcastle et des parasitoses»*
- Durée:** 2 ans
- Zone géographique:** Région du Fleuve
- Bénéficiaires directs:** Aviculteurs ruraux de la région
- Situation:** En cours (fini en avril 2011)

Compétence du projet: formation et transfert de technologie de la prophylaxie médicale de lutte contre la MN et les parasitoses.

- 26 **Projet:** Projet de transfert de technologie
- Agence:** *«Développement et diffusion d'une nouvelle technique de fabrication de vaccin I-2, pour une meilleure utilisation dans l'aviculture villageoise»*
- Durée:** 2 ans
- Zone géographique:** Régions de Diourbel et Kaolack
- Bénéficiaires directs:** Aviculteurs ruraux des régions ciblées
- Situation:** En cours (début janvier 2011)

Compétence du projet: formation et transfert de technologie de la prophylaxie médicale de lutte contre la MN et les parasitoses.

## Annexe III

**Références bibliographiques**

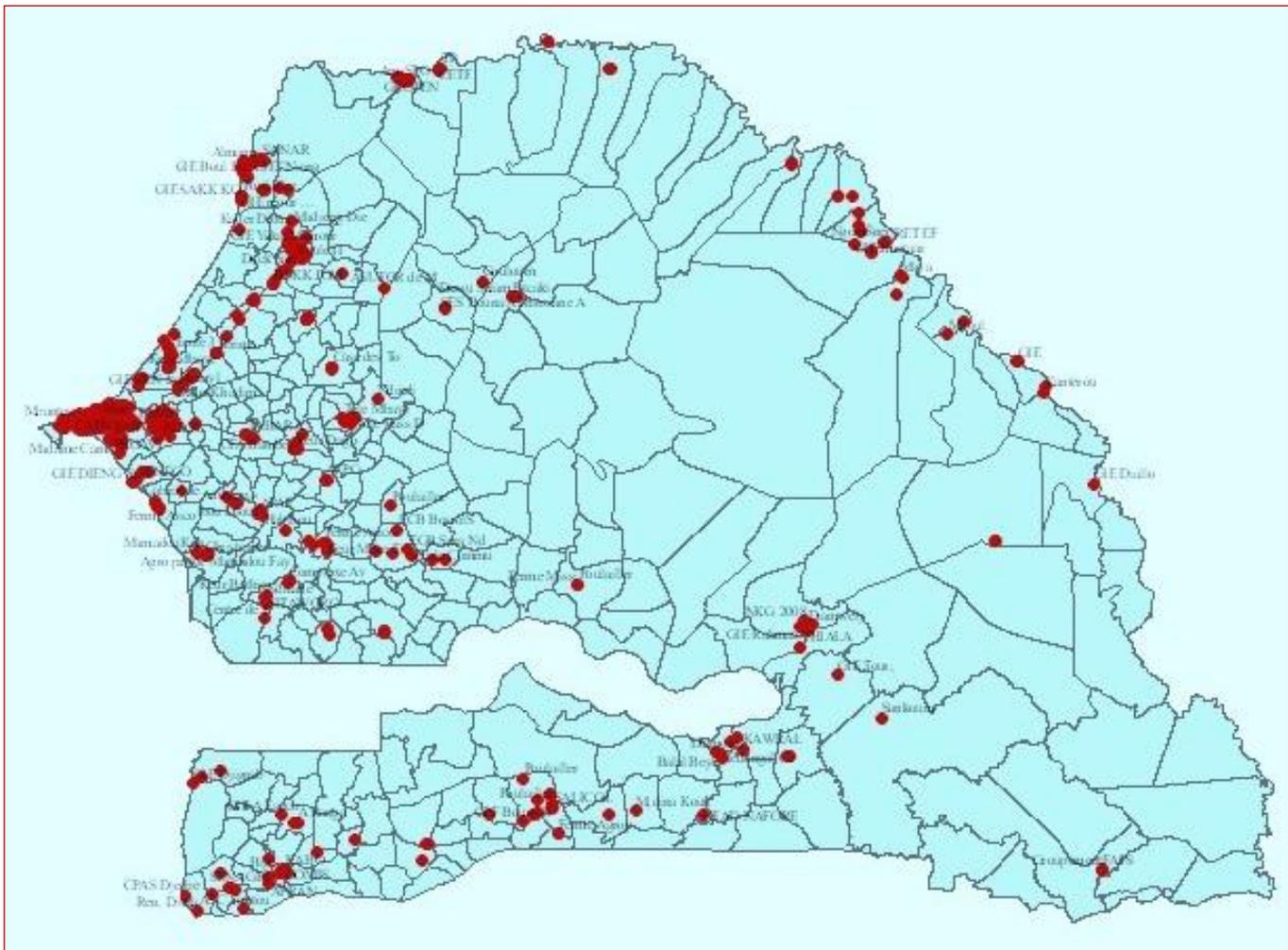
- ACIAR.** 2000. La maladie de Newcastle dans les élevages avicoles villageois. Par Alders, R. & Spradbrow. Australie. 55 p.
- ANSD.** 2007. Rapport annuel Agence National de la Statistique et de la Démographie,
- Anonyme.** 2011. Rapport technique final projet de recherche sur «Amélioration des conditions d'exploitation de l'aviculture traditionnelle en milieu rural par une réduction de l'incidence de la maladie de Newcastle et des parasitoses» FNRAA Dakar 54 pages.
- Buldgen A., Detimmerman F., Sall B. et Compère R. 1992.** Étude des paramètres démographiques et zootechniques de la poule locale du bassin arachidier sénégalais. Rev. Méd. Vét. Pays trop., 45; (3-4): 341-347.
- Djibril Diouck et Traoré, E. H.** 2007. Étude de base de l'établissement de la situation de référence des sites d'intervention au Sénégal. Programme d'Urgence d'Assistance pour le Contrôle du Péril Acridien et de la Grippe Aviaire (ELCARP). CRS-CPI-USAID. 40 pages
- EISMV.** 1999. Rapport d'évaluation de l'opération coqs raceurs, Dakar.
- FAO.** 1998. Epidemiology, diagnosis and control of poultry parasites. By Permin, A. & Hansen, J. W. Ed. FAO, Rome.160 pp.
- Guèye, E. F. et Bessei, W.** 1995. La poule locale sénégalaise dans le contexte villageois et les possibilités d'amélioration de ses performances. Paper presented at ANRPD workshop and general meeting, 13-16 June Addis Ababa.
- Guèye, E. F.** 1998. Village egg and fowl meat production in Africa. World's Poultry Science Journal, 54: 73-86.
- Guèye, E. F.** 1997. L'aviculture rurale: une opportunité non saisie. Sud Quotidien n° 1200 du 08 Avril 1997.
- INRA.** 1991. Nutrition et alimentation des volailles. Par Larbier, M. & Leclercq, B, Paris. 355 p.
- ISRA/PRODEC.** 1996. Enquête sérologique sur la prévalence des principales maladies aviaires au Sénégal: mycoplasmoses, pullorose, typhose, maladie de Newcastle, maladie de gumboro et bronchite infectieuse. Notes techniques. Par Arbelot B., Dayon J. F., Mamis D., Guèye J. C., Tall T. et Samb H.12 p.
- Kébé, C. G.** 1989. Étude des protéines conventionnelles et non conventionnelles au Sénégal. Thèse Méd. Vét. Dakar
- Ministère de l'Agriculture, Direction de l'élevage.** 1995. Rapport annuel Dakar, 64 p.
- Ministère de l'Agriculture, Direction de l'élevage.** 2004. Rapport annuel, Dakar, 137 Pages
- Ministère de l'Agriculture, Direction de l'élevage (DirelCNA):** Statistiques de la filière avicole moderne de 1992 à 2005. Dakar.
- Ministère de l'élevage.** 2006. Législation et réglementation sur l'élevage au Sénégal. CD-rom réalisé avec l'appui technique & financière du Coopération et d'Action Culturelle (Coopération Française) Dakar.
- Ministère de l'élevage.** (CNA-CIMEL de Mbao) Statistiques 2012 de la filière avicole moderne, Juin 2013, Dakar, Sénégal.
- Oxfam International.** 2004, Étude de l'impact économique des importations de poulets entiers et en morceaux sur le développement de la filière avicole au Sénégal. Diagne, B. M. Rapport de consultation, Dakar, 65 p.

- Ministère de l'élevage, Direction des Services Vétérinaires:** 2009. Rapport du devis programme n°1 du Programme d'Appui au Plan National de Prévention et de Lutte contre la Grippe Aviaire (PAPLUGA)
- Ndao, S.** 2010. Problématique de l'aviculture industrielle au tour de Sangakam. Mémoire de fin d'Étude d'Ingénieur des Travaux de l'Élevage. ISFAR (ex ENCR) de Bambey, Université de Thiès, 63 pages.
- Ndayesenga, F.** 2010. Socioéconomie de l'aviculture traditionnelle dans la région de Saint-Louis (Sénégal). Mémoire Master II, PADD/EISMV-FST (Univ. C. Anta Diop de Dakar)
- Talaky, E.** 2000. Aviculture traditionnelle dans la région de Kolda (Sénégal). Structure et productivité. Thèse Médecine Vétérinaire, Dakar.
- Tausset, B.** 2011. Effet de la vaccination contre la maladie de Newcastle, couplée au déparasitage chez la volaille locale dans la région de Saint-Louis. ISFAR (ex ENCR) de Bambey, Université de Thiès, 27 pages.
- Traoré, E. H.** 2001. «Système de production aviaire» Projet FAO: »Amélioration de la production avicole en élevage familial traditionnel à travers une meilleure gestion des contraintes de production et de Santé animale TCP/SEN 065». Phase I:2001-2002. Rapport de mission. 36 p
- Traoré, E. H. et Faye, P.** 2004. Rapport sur les résultats des enquêtes pré vaccination & post vaccination contre la maladie de Newcastle (MN). Programme TCP / SEN / 2904 D FAO »Amélioration de la production avicole en élevage familial traditionnel à travers une meilleure gestion des contraintes de production et de santé animales».Phase II, août 2004.
- Traoré, E. H. et Ndour, N.** 2005. Amélioration des conditions de mise en marché des productions agricoles et de l'approvisionnement en intrants: étude de la chaîne d'approvisionnement en poulets de chair. Rapport de mission Seningénierie CONSULT: PDMAS, 54 p
- Traoré, E. H.; Fall, C. S. et OuldDadi, E.** 2008: Évaluation du *Programme d'Urgence et d'Assistance pour la Lutte contre le Criquets pèlerin et la grippe aviaire* (ELCARP) en Mauritanie et au Sénégal. CRS-CPI financement USAID.
- Traoré E. H., Sall C., Fall A. A. et Faye, P.** 2006. Enjeux économiques de l'influenza aviaire sur la filière avicole sénégalaise. Bulletin RIDAF, Vol. 16, N° 1; janvier - juin 2006
- Zoungrana, B. et Slenders, G.** 1992. Burkina Faso. Poultry in the backyard. In ILEIA Newsletter, 17.

## Annexe IV

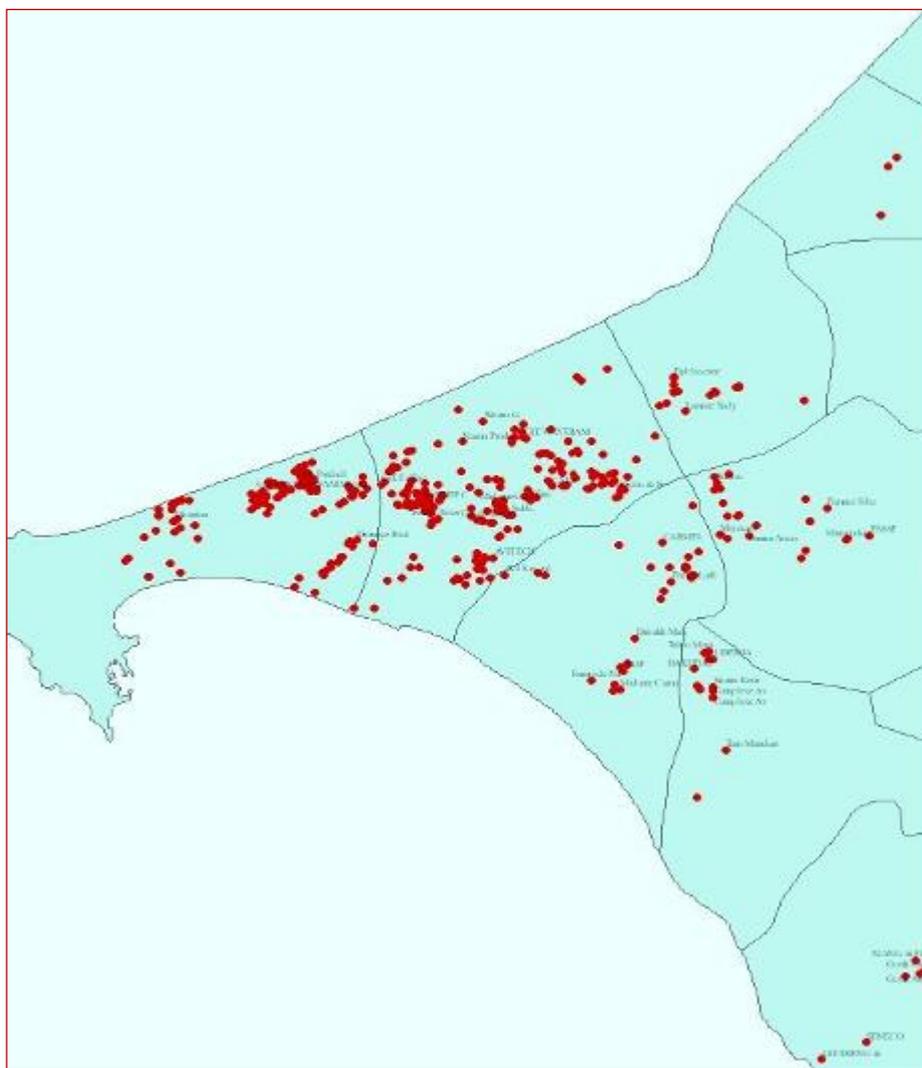
# Cartes

**Carte 1: Distribution des principales exploitations avicoles au Sénégal (Rapport d'activités PAPLUGA, 2009)**



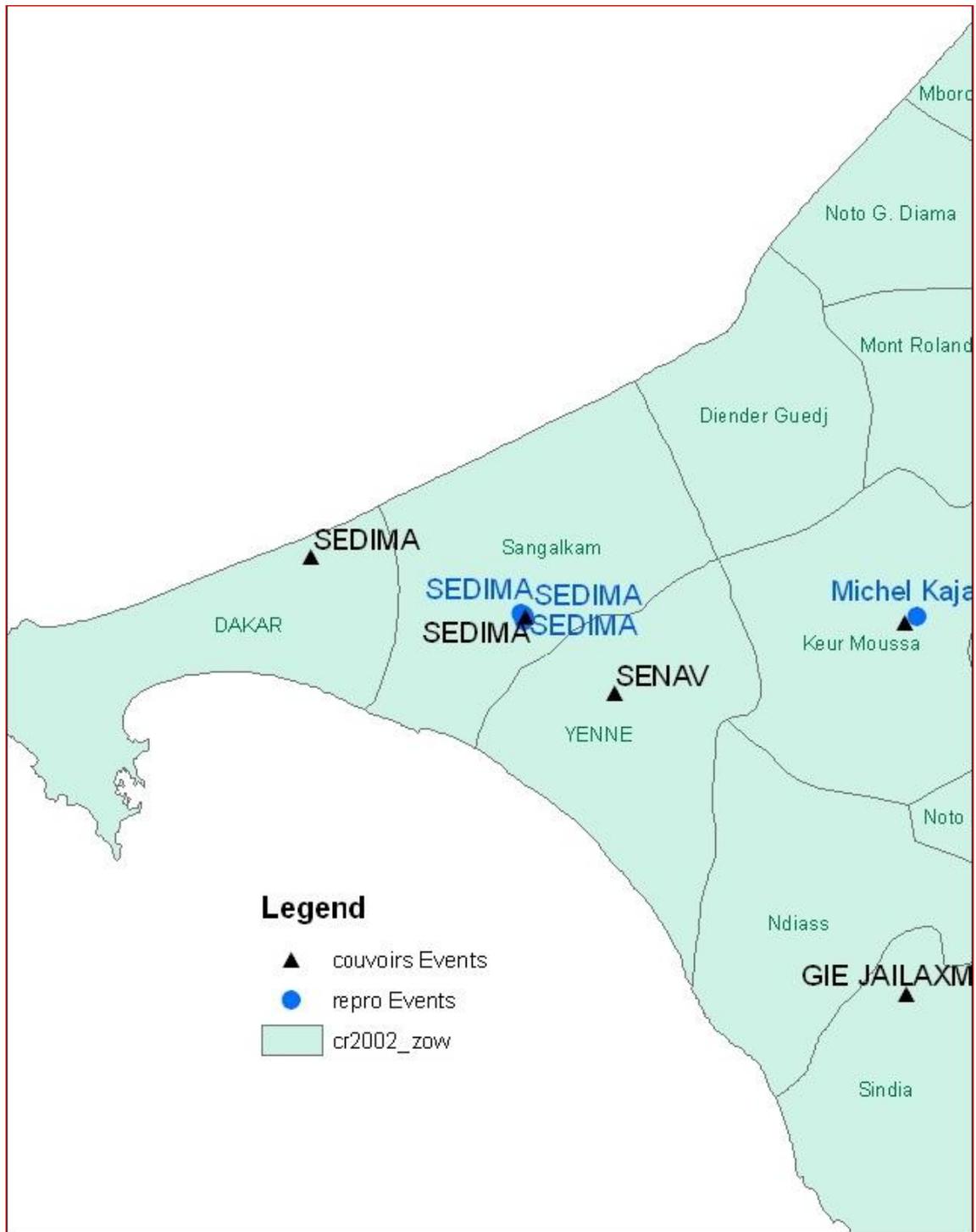
Carte 2:

**Distribution des principales exploitations avicoles de la région de Dakar au Sénégal  
(Rapport d'activités du PAPLUGA, 2009)**

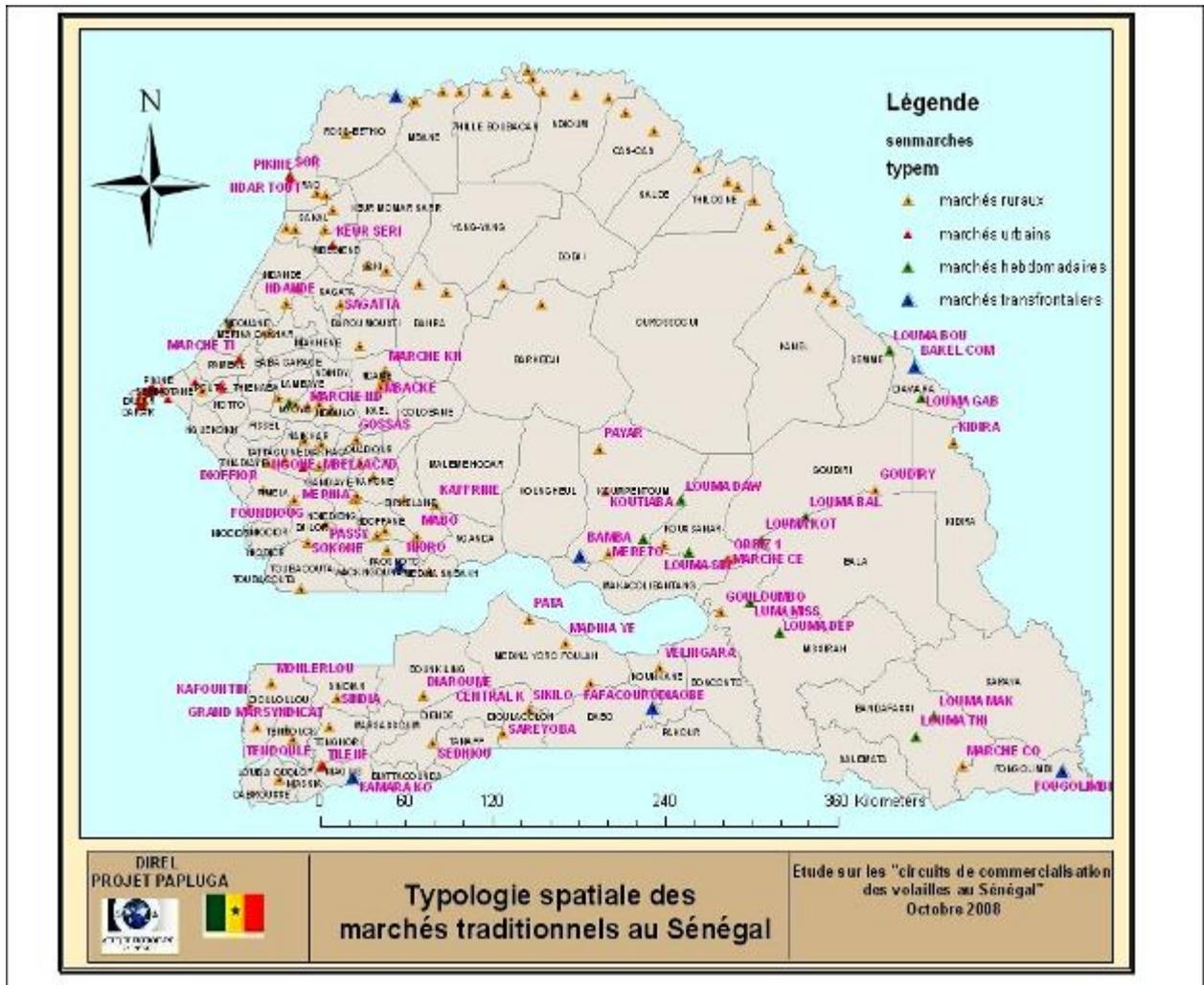


Carte 3:

**Distributions des fermes de reproducteurs et couvoirs de la région de Dakar au Sénégal (Rapport d'activités du PAPLUGA, 2009)**



Carte 4: **Typologie spatiale des marchés de volailles au Sénégal**



Carte 5: Répartition des cabinets vétérinaires au Sénégal



